

SENATE



SÉNAT

CANADA

Second Session
Forty-first Parliament, 2013

*Proceedings of the Standing
Senate Committee on*

FOREIGN AFFAIRS
AND INTERNATIONAL
TRADE

Chair:

The Honourable A. RAYNELL ANDREYCHUK

Wednesday, November 6, 2013
Wednesday, November 20, 2013
Thursday, November 21, 2013

Issue No. 1

*Organization meeting
and*

First and second meetings on:

The subject-matter of those elements contained in Divisions 4 and 16 of Part 3 of Bill C-4, A second Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 21, 2013 and other measures

INCLUDING:

THE FIRST REPORT OF THE COMMITTEE
(Rule 12-26(2) — Expenses incurred
by the committee during the First Session
of the Forty-first Parliament)

WITNESSES:

(See back cover)

Deuxième session de la
quarante et unième législature, 2013

*Délibérations du Comité
sénatorial permanent des*

AFFAIRES ÉTRANGÈRES
ET DU COMMERCE
INTERNATIONAL

Présidente :

L'honorable A. RAYNELL ANDREYCHUK

Le mercredi 6 novembre 2013
Le mercredi 20 novembre 2013
Le jeudi 21 novembre 2013

Fascicule n° 1

*Réunion d'organisation
et*

Première et deuxième réunions concernant :

La teneur des éléments des Sections 4 et 16 de la Partie 3 du projet de loi C-4, Loi n° 2 portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 21 mars 2013 et mettant en oeuvre d'autres mesures

Y COMPRIS :

LE PREMIER RAPPORT DU COMITÉ
(L'article 12-26(2) du Règlement — Dépenses encourues par le comité au cours de la première session de la quarante et unième législature)

TÉMOINS :

(Voir à l'endos)

STANDING SENATE COMMITTEE ON
FOREIGN AFFAIRS AND
INTERNATIONAL TRADE

The Honourable A. Raynell Andreychuk, *Chair*

The Honourable Percy E. Downe, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

Ataullahjan	Fortin-Duplessis
* Carignan, P.C. (or Martin)	Housakos Johnson
* Cowan (or Fraser)	Oh Robichaud, P.C.
Dawson	Smith, P.C. (<i>Cobourg</i>)
Demers	Verner, P.C.

* Ex officio members

(Quorum 4)

Changes in membership of the committee:

Pursuant to rule 12-5, membership of the committee was amended as follows:

The Honourable Senator Housakos replaced the Honourable Senator Tannas (*November 21, 2013*).

The Honourable Senator Tannas replaced the Honourable Senator Housakos (*November 20, 2013*).

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES
AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DU
COMMERCE INTERNATIONAL

Présidente : L'honorable A. Raynell Andreychuk

Vice-président : L'honorable Percy E. Downe

et

Les honorables sénateurs :

Ataullahjan	Fortin-Duplessis
* Carignan, C.P. (ou Martin)	Housakos Johnson
* Cowan (ou Fraser)	Oh Robichaud, C.P.
Dawson	Smith, C.P. (<i>Cobourg</i>)
Demers	Verner, C.P.

* Membres d'office

(Quorum 4)

Modifications de la composition du comité :

Conformément à l'article 12-5 du Règlement, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

L'honorable sénateur Housakos a remplacé l'honorable sénateur Tannas (*le 21 novembre 2013*).

L'honorable sénateur Tannas a remplacé l'honorable sénateur Housakos (*le 20 novembre 2013*).

ORDER OF REFERENCE

Extract from the *Journals of the Senate*, Tuesday, November 5, 2013:

With leave of the Senate,

The Honourable Senator Martin moved, seconded by the Honourable Senator Marshall:

That, in accordance with rule 10-11(1), the Standing Senate Committee on National Finance be authorized to examine the subject-matter of all of Bill C-4, A second Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 21, 2013 and other measures, introduced in the House of Commons on October 22, 2013, in advance of the said bill coming before the Senate;

That the Standing Senate Committee on National Finance be authorized to sit for the purposes of its study of the subject-matter of Bill C-4 even though the Senate may then be sitting, with the application of rule 12-18(1) being suspended in relation thereto; and

That, in addition, and notwithstanding any normal practice:

1. The following committees be separately authorized to examine the subject-matter of the following elements contained in Bill C-4 in advance of it coming before the Senate:
 - (a) the Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce: those elements contained in Divisions 2, 3, 9, and 13 of Part 3;
 - (b) the Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources: those elements contained in Divisions 7 and 14 of Part 3;
 - (c) the Standing Senate Committee on Transport and Communications: those elements contained in Division 8 of Part 3;
 - (d) the Standing Senate Committee on Foreign Affairs and International Trade: those elements contained in Divisions 4 and 16 of Part 3;
 - (e) the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology: those elements contained in Divisions 5, 10 and 11 of Part 3; and
 - (f) the Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs: those elements contained in Division 19, of Part 3;
2. The various committees listed in point one that are authorized to examine the subject-matter of particular elements of Bill C-4 submit their final reports to the Senate no later than November 29, 2013;

ORDRE DE RENVOI

Extrait des *Journaux du Sénat* du mardi 5 novembre 2013 :

Avec le consentement du Sénat,

L'honorable sénatrice Martin propose, appuyée par l'honorable sénatrice Marshall,

Que, conformément à l'article 10-11(1) du Règlement, le Comité sénatorial permanent des finances nationales soit autorisé à examiner la teneur complète du projet de loi C-4, Loi n° 2 portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 21 mars 2013 et mettant en œuvre d'autres mesures, déposé à la Chambre des communes le 22 octobre 2013, avant que ce projet de loi soit présenté au Sénat;

Que le Comité sénatorial permanent des finances nationales soit autorisé à siéger pour les fins de son examen de la teneur du projet de loi C-4 même si le Sénat siège à ce moment-là, l'application de l'article 12-18(1) du Règlement étant suspendue à cet égard;

Que, de plus, et nonobstant toute pratique habituelle :

1. Les comités suivants soient individuellement autorisés à examiner la teneur des éléments suivants du projet de loi C-4 avant qu'il soit présenté au Sénat :
 - a) le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce : les éléments des Sections 2, 3, 9 et 13 de la Partie 3;
 - b) le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles : les éléments des Sections 7 et 14 de la Partie 3;
 - c) le Comité sénatorial permanent des transports et des communications : les éléments de la Section 8 de la Partie 3;
 - d) le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères et du commerce international : les éléments des Sections 4 et 16 de la partie 3;
 - e) le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie : les éléments des Sections 5, 10 et 11 de la Partie 3;
 - f) le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles : les éléments de la Section 19 de la Partie 3;
2. Chacun des différents comités indiqués au point numéro un, qui sont autorisés à examiner la teneur de certains éléments du projet de loi C-4, soumette son rapport final au Sénat au plus tard le 29 novembre 2013;

3. As the reports from the various committees authorized to examine the subject-matter of particular elements of Bill C-4 are tabled in the Senate, they be placed on the Orders of the Day for consideration at the next sitting; and
4. The Standing Senate Committee on National Finance be simultaneously authorized to take any reports tabled under point three into consideration during its study of the subject-matter of all of Bill C-4.

The question being put on the motion, it was adopted, on division.

3. Au fur et à mesure que les rapports des comités autorisés à examiner la teneur de certains éléments du projet de loi C-4 seront déposés au Sénat, l'étude de ces rapports soit inscrite à l'ordre du jour de la prochaine séance;
4. Le Comité sénatorial permanent des finances nationales soit simultanément autorisé à prendre en considération les rapports déposés conformément au point numéro trois au cours de son examen de la teneur complète du projet de loi C-4.

La motion, mise aux voix, est adoptée avec dissidence.

Le greffier du Sénat,

Gary W. O'Brien

Clerk of the Senate

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Wednesday, November 6, 2013

(1)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Foreign Affairs and International Trade met this day at 5:25 p.m., in room 160-S, Centre Block, for the purpose of organization pursuant to rule 12-13.

Members of the committee present: The Honourable Senators Andreychuk, Ataullahjan, Dawson, Demers, Downe, Fortin-Duplessis, Housakos, Johnson, Oh, Robichaud, P.C., Smith, P.C. (*Cobourg*), and Verner, P.C. (12).

In attendance: Natalie Mychajlyszyn and André Léonard, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament; Mona Ishack, Communications Officer.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to rule 12-13, the clerk of the committee presided over the election of the chair.

The Honourable Senator Downe moved:

That the Honourable Senator Andreychuk do take the chair of this committee.

The question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Senator Andreychuk took the chair.

The chair made a statement.

The Honourable Senator Fortin-Duplessis moved:

That the Honourable Senator Downe be deputy chair of this committee.

The question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Senator Downe moved:

That the Subcommittee on Agenda and Procedure be composed of the chair, the deputy chair, and one other member of the committee, to be designated after the usual consultation; and

That the subcommittee be empowered to make decisions on behalf of the committee with respect to its agenda, to invite witnesses, and to schedule hearings.

The question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Senator Robichaud, P.C., moved:

That the committee publish its proceedings.

The question being put on the motion, it was adopted.

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le mercredi 6 novembre 2013

(1)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères et du commerce international se réunit aujourd'hui, à 17 h 25, dans la salle 160-S de l'édifice du Centre, pour tenir sa séance d'organisation, conformément à l'article 12-13 du Règlement.

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Andreychuk, Ataullahjan, Dawson, Demers, Downe, Fortin-Duplessis, Housakos, Johnson, Oh, Robichaud, C.P., Smith, C.P. (*Cobourg*), et Verner, C.P. (12).

Également présents : Natalie Mychajlyszyn et André Léonard, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement; Mona Ishack, agente de communications.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'article 12-13 du Règlement, le greffier du comité préside à l'élection à la présidence.

L'honorable sénateur Downe propose :

Que l'honorable sénatrice Andreychuk soit élue présidente du comité.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénatrice Andreychuk occupe le fauteuil.

La présidente fait une déclaration.

L'honorable sénatrice Fortin-Duplessis propose :

Que l'honorable sénateur Downe soit élu vice-président du comité.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Downe propose :

Que le Sous-comité du programme et de la procédure se compose de la présidente, du vice-président et d'un autre membre du comité désigné après les consultations d'usage; et

Que le sous-comité soit autorisé à prendre des décisions au nom du comité relativement au programme, à inviter les témoins et à établir l'horaire des audiences.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Robichaud, C.P., propose :

Que le comité fasse imprimer des exemplaires de ses délibérations.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

The Honourable Senator Dawson moved:

That, pursuant to rule 12-17, the chair be authorized to hold meetings, to receive and authorize the publication of the evidence when a quorum is not present, provided that a member of the committee from both the government and the opposition be present.

The question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Senator Ataullahjan moved:

That the committee adopt the draft first report, prepared in accordance with rule 12-26(2).

The question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Senator Fortin-Duplessis moved:

That the committee ask the Library of Parliament to assign analysts to the committee;

That the chair be authorized to seek authority from the Senate to engage the services of such counsel and technical, clerical, and other personnel as may be necessary for the purpose of the committee's examination and consideration of such bills, subject-matters of bills, and estimates as are referred to it;

That the Subcommittee on Agenda and Procedure be authorized to retain the services of such experts as may be required by the work of the committee; and

That the chair, on behalf of the committee, direct the research staff in the preparation of studies, analyses, summaries, and draft reports.

The question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Senator Housakos moved:

That, pursuant to section 7, Chapter 3:06 of the *Senate Administrative Rules*, authority to commit funds be conferred individually on the chair, the deputy chair, and the clerk of the committee;

That, pursuant to section 8, Chapter 3:06 of the *Senate Administrative Rules*, authority for certifying accounts payable by the committee be conferred individually on the chair, the deputy chair, and the clerk of the committee; and

That, notwithstanding the foregoing, in cases related to consultants and personnel services, the authority to commit funds and certify accounts be conferred jointly on the chair and deputy chair.

The question being put on the motion, it was adopted.

L'honorable sénateur Dawson propose :

Que, conformément à l'article 12-17 du Règlement, la présidente soit autorisée à tenir des réunions pour entendre des témoignages et à en permettre la publication en l'absence de quorum, pourvu qu'un représentant du gouvernement et un représentant de l'opposition soient présents.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénatrice Ataullahjan propose :

Que le comité adopte l'ébauche du premier rapport, préparé conformément à l'article 12-26(2) du Règlement.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénatrice Fortin-Duplessis propose :

Que le comité demande à la Bibliothèque du Parlement d'affecter des analystes au comité;

Que la présidente soit autorisée à demander au Sénat la permission de retenir les services de conseillers juridiques, de techniciens, d'employés de bureau et d'autres personnes, au besoin, pour aider le comité à examiner les projets de loi, l'objet de ces derniers et les prévisions budgétaires qui lui sont renvoyés;

Que le Sous-comité du programme et de la procédure soit autorisé à faire appel aux services des experts-conseils dont le comité peut avoir besoin dans le cadre de ses travaux; et

Que la présidente, au nom du comité, dirige le personnel de recherche dans la préparation d'études, d'analyses, de résumés et d'ébauches de rapports.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Housakos propose :

Que, conformément à l'article 7, chapitre 3:06 du *Règlement administratif du Sénat*, l'autorisation d'engager des fonds du comité soit conférée individuellement à la présidente, au vice-président et au greffier du comité;

Que, conformément à l'article 8, chapitre 3:06 du *Règlement administratif du Sénat*, l'autorisation d'approuver les comptes à payer au nom du comité soit conférée individuellement à la présidente, au vice-président et au greffier du comité; et

Que, nonobstant ce qui précède, lorsqu'il s'agit de services de consultants et de personnel, l'autorisation d'engager des fonds et d'approuver les comptes à payer soit conférée conjointement à la présidente et au vice-président.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

The Honourable Senator Oh moved:

That the committee empower the Subcommittee on Agenda and Procedure to designate, as required, one or more members of the committee and/or such staff as may be necessary to travel on assignment on behalf of the committee.

The question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Senator Smith, P.C. (*Cobourg*), moved:

That the Subcommittee on Agenda and Procedure be authorized to:

- 1) determine whether any member of the committee is on “official business” for the purposes of paragraph 8(3)(a) of the Senators Attendance Policy, published in the *Journals of the Senate* on Wednesday, June 3, 1998; and
- 2) consider any member of the committee to be on “official business” if that member is: (a) attending an event or meeting related to the work of the committee; or (b) making a presentation related to the work of the committee; and

That the subcommittee report at the earliest opportunity any decisions taken with respect to the designation of members of the committee travelling on committee business.

The question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Senator Verner, P.C., moved:

That, pursuant to the Senate guidelines for witness expenses, the committee may reimburse reasonable travelling and living expenses for one witness from any one organization and payment will take place upon application, but that the chair be authorized to approve expenses for a second witness should there be exceptional circumstances.

The question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Senator Fortin-Duplessis moved:

That the Subcommittee on Agenda and Procedure be empowered to direct communications officer(s) assigned to the committee in the development of communications plans where appropriate and to request the services of the Senate Communications Directorate for the purposes of their development and implementation; and

That the Subcommittee on Agenda and Procedure be empowered to allow coverage by electronic media of the committee’s public proceedings with the least possible disruption of its hearings at its discretion.

The question being put on the motion, it was adopted.

The chair informed the members of the time slot for the committee.

L’honorable sénateur Oh propose :

Que le comité autorise le Sous-comité du programme et de la procédure à désigner, au besoin, un ou plusieurs membres du comité, de même que le personnel nécessaire, qui se déplaceront au nom du comité.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L’honorable sénateur Smith, C.P. (*Cobourg*), propose :

Que le Sous-comité du programme et de la procédure soit autorisé à :

- 1) déterminer si un membre du comité remplit un « engagement officiel » au sens de l’alinéa 8(3)a) de la politique relative à la présence des sénateurs, publiée dans les *Journaux du Sénat* du mercredi 3 juin 1998; et
- 2) considérer qu’un membre du comité remplit un « engagement officiel » si ce membre : a) assiste à une activité ou à une réunion se rapportant aux travaux du comité; ou b) fait un exposé ayant trait aux travaux du comité; et

Que le sous-comité fasse rapport à la première occasion de ses décisions relatives aux membres du comité qui voyagent pour les affaires du comité.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L’honorable sénatrice Verner, C.P., propose :

Que, conformément aux lignes directrices du Sénat concernant les frais de déplacement des témoins, le comité rembourse les dépenses raisonnables de voyage et d’hébergement à un témoin par organisme, après qu’une demande de remboursement aura été présentée, mais que la présidente soit autorisée à permettre le remboursement de dépenses à un deuxième témoin de ce même organisme en cas de circonstances exceptionnelles.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L’honorable sénatrice Fortin-Duplessis propose :

Que le Sous-comité du programme et de la procédure soit autorisé à diriger au besoin les agents de communications affectés au comité dans l’élaboration des plans de communications et à demander l’appui de la Direction des communications du Sénat aux fins de l’élaboration et de la mise en œuvre de ces plans; et

Que le Sous-comité du programme et de la procédure soit autorisé à permettre, à sa discrétion, la diffusion des délibérations publiques du comité par les médias électroniques, de manière à déranger le moins possible ses travaux.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

La présidente informe le comité de l’horaire de ses réunions.

The committee discussed future business.

It was agreed that the chair seek orders of reference from the Senate to resume studies in relation to 1) Asia-Pacific and 2) the Republic of Turkey.

At 5:40 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

OTTAWA, Wednesday, November 20, 2013
(2)

[English]

The Standing Senate Committee on Foreign Affairs and International Trade met this day at 4:15 p.m., in room 160-S, Centre Block, the chair, the Honourable A. Raynell Andreychuk, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Andreychuk, Ataullahjan, Dawson, Demers, Fortin-Duplessis, Johnson, Oh, Smith, P.C. (*Cobourg*), Tannas and Verner, P.C. (10).

In attendance: Natalie Mychajlyszyn and André Léonard, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Tuesday, November 5, 2013, the committee began its study on the subject-matter of those elements contained in Divisions 4 and 16 of Part 3 of Bill C-4, a second Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 21, 2013 and other measures.

WITNESSES:

Citizenship and Immigration Canada:

Caitlin Imrie, Director General, Passport Program Transition Office;

Teny Dikranian, Senior Analyst, Passport Program Transition Office;

Maia Welbourne, Senior Director, Strategic Policy & Planning;

James McNamee, Director, Immigration Strategies & Analysis;

Jean-Pierre Lamarche, Director General, Passport Program Management and Strategic Initiatives.

Employment and Social Development Canada:

Campion Carruthers, Director, Temporary Foreign Workers Program.

Le comité discute de ses travaux futurs.

Il est convenu que la présidente demande au Sénat des ordres de renvoi autorisant le comité à reprendre ses études concernant 1) l'Asie-Pacifique et 2) la République turque.

À 17 h 40, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, le mercredi 20 novembre 2013
(2)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des Affaires étrangères et du Commerce international se réunit aujourd'hui, à 16 h 15, dans la salle 160-S de l'édifice du centre, sous la présidence de l'honorable A. Raynell Andreychuk (*présidente*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Andreychuk, Ataullahjan, Dawson, Demers, Fortin-Duplessis, Johnson, Oh, Smith, C.P. (*Cobourg*), Tannas et Verner, C.P. (10).

Également présents : Natalie Mychajlyszyn et André Léonard, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mardi 5 novembre 2013, le comité entreprend son étude de la teneur des éléments des Sections 4 et 16 de la Partie 3 du projet de loi C-4, Loi n° 2 portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 21 mars 2013 et mettant en œuvre d'autres mesures.

TÉMOINS :

Citoyenneté et Immigration Canada :

Caitlin Imrie, directrice générale, Bureau de la transition de programmes du passeport;

Teny Dikranian, analyste principale, Bureau de la transition de programmes du passeport;

Maia Welbourne, directrice principale, Politiques stratégiques et planification;

James McNamee, directeur, Division des stratégies et analyses en matière d'immigration;

Jean-Pierre Lamarche, directeur général, Gestion du programme de passeport et des initiatives stratégiques.

Emploi et Développement social Canada :

Campion Carruthers, directeur, Programme des travailleurs étrangers temporaires.

The chair made an opening statement.

Ms. Imrie and Ms. Welbourne each made a statement and, together with Ms. Dikranian and Messrs. McNamee, Lamarche and Carruthers, answered questions.

At 5:25 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

OTTAWA, Thursday, November 21, 2013

(3)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Foreign Affairs and International Trade met this day at 10:30 a.m., in room 160-S, Centre Block, the chair, the Honourable A. Raynell Andreychuk, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Andreychuk, Ataullahjan, Dawson, Demers, Fortin-Duplessis, Johnson, Oh, Smith, P.C. (*Cobourg*), and Verner, P.C. (9).

In attendance: Natalie Mychajlyszyn and André Léonard, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Tuesday, November 5, 2013, the committee continued its study on the subject-matter of those elements contained in Divisions 4 and 16 of Part 3 of Bill C-4, a second Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 21, 2013 and other measures.

WITNESSES:

Canadian Bar Association:

Tamra Thomson, Director, Legislation and Law Reform;
Mario Bellissimo, Chair, Immigration Law Section.

Engineers Canada:

Kim Allen, Chief Executive Officer.

As an individual:

Christopher Worswick, Professor and Vice-Chair, Department of Economics, Carleton University.

Merit Nova Scotia: (by video conference)

Michael Kydd, President.

The chair made an opening statement.

La présidente ouvre la séance.

Mme Imrie et Mme Welbourne font chacune une déclaration puis, avec Mme Dikranian et MM. McNamee, Lamarche et Carruthers, répondent aux questions.

À 17 h 25, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, le jeudi 21 novembre 2013

(3)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères et du commerce international se réunit aujourd'hui, à 10 h 30, dans la salle 160-S de l'édifice du centre, sous la présidence de l'honorable A. Raynell Andreychuk (*présidente*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Andreychuk, Ataullahjan, Dawson, Demers, Fortin-Duplessis, Johnson, Oh, Smith, C.P. (*Cobourg*), et Verner, C.P. (9).

Également présents : Natalie Mychajlyszyn et André Léonard, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mardi 5 novembre 2013, le comité poursuit son étude de la teneur des éléments des Sections 4 et 16 de la Partie 3 du projet de loi C-4, Loi n° 2 portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 21 mars 2013 et mettant en œuvre d'autres mesures.

TÉMOINS :

Association du Barreau canadien :

Tamra Thomson, directrice, Législation et réforme du droit;
Mario Bellissimo, président, Section du droit de l'immigration.

Ingénieurs Canada :

Kim Allen, chef de la direction.

À titre personnel :

Christopher Worswick, professeur et vice-président, Département d'économie, Université Carleton.

Merit Nova Scotia : (par vidéoconférence)

Michael Kydd, président (par vidéoconférence).

La présidente ouvre la séance.

Ms. Thomson, Messrs. Bellissimo, Kydd, Allen and Worswick each made a statement and answered questions.

At 11:38 a.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

Mme Thomson, MM. Bellissimo, Kydd, Allen et Worswick font chacun une déclaration, puis répondent aux questions.

À 11 h 38, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

Le greffier du comité,

Adam Thompson

Clerk of the Committee

REPORT OF THE COMMITTEE

Thursday, November 7, 2013

The Standing Senate Committee on Foreign Affairs and International Trade has the honour to table its

FIRST REPORT

Your committee, which was authorized by the Senate to incur expenses for the purpose of its examination and consideration of such matters as were referred to it, tables, pursuant to rule 12-26(2), the following report on expenses incurred for that purpose during the First Session of the Forty-first Parliament:

1. With respect to its examination and consideration of legislation:

2012-2013

General Expenses	\$	0
Witness expenses		<u>7,748</u>
SUBTOTAL	\$	<u>7,748</u>

2013-2014

General Expenses	\$	0
Witness expenses		<u>2,658</u>
SUBTOTAL	\$	<u>2,658</u>
TOTAL	\$	<u><u>10,406</u></u>

2. With respect to its special study on the political and economic developments in Brazil and the implications for Canadian policy and interests in the region, and other related matters authorized by the Senate on Tuesday, June 21, 2011:

2011-2012

General Expenses	\$	0
Activity 1: Brazil		177,500
Witness expenses		<u>6,998</u>
SUBTOTAL	\$	<u>184,498</u>
TOTAL	\$	<u><u>184,498</u></u>

3. With respect to its special study on Canadian foreign policy regarding Iran, its implications, and other related matters authorized by the Senate on Thursday, February 2, 2012:

2011-2012

General Expenses	\$	0
Witness expenses		<u>4,472</u>
SUBTOTAL	\$	<u>4,472</u>

2012-2013

General Expenses	\$	0
Witness expenses		<u>2,539</u>
SUBTOTAL	\$	<u>2,539</u>
TOTAL	\$	<u><u>7,011</u></u>

RAPPORT DU COMITÉ

Le jeudi 7 novembre 2013

Le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères et commerce international a l'honneur de déposer son

PREMIER RAPPORT

Votre comité, qui a été autorisé par le Sénat à engager des dépenses aux fins d'examiner toutes questions qui lui ont été renvoyées, dépose, conformément à l'article 12-26 (2) du Règlement, le relevé suivant des dépenses encourues à cette fin par votre comité au cours de la première session de la quarante et unième législature :

1. Relatif à son étude des mesures législatives :

2012-2013

Dépenses générales	0 \$
Dépenses des témoins	<u>7 748</u>
SOUS-TOTAL	<u>7 748 \$</u>

2013-2014

Dépenses générales	0 \$
Dépenses des témoins	<u>2 658</u>
SOUS-TOTAL	<u>2 658 \$</u>
TOTAL	<u><u>10 406 \$</u></u>

2. Relatif à son étude spéciale sur les faits nouveaux en matière de politique et d'économie au Brésil et les répercussions sur les politiques et intérêts du Canada dans la région, et d'autres sujets connexes autorisée par le Sénat le mardi 21 juin 2011 :

2011-2012

Dépenses générales	0 \$
Activité 1 : Brésil	177 500
Dépenses des témoins	<u>6 998</u>
SOUS-TOTAL	<u>184 498 \$</u>
TOTAL	<u><u>184 498 \$</u></u>

3. Relatif à son étude spéciale sur la politique étrangère canadienne relative à l'Iran, ses implications et d'autres questions connexes autorisée par le Sénat le jeudi 2 février 2012 :

2011-2012

Dépenses générales	0 \$
Dépenses des témoins	<u>4 472</u>
SOUS-TOTAL	<u>4 472 \$</u>

2012-2013

Dépenses générales	0 \$
Dépenses des témoins	<u>2 539</u>
SOUS-TOTAL	<u>2 539 \$</u>
TOTAL	<u><u>7 011 \$</u></u>

4. With respect to its special study on the establishment of a “Charter of the Commonwealth” as agreed to by the Commonwealth Heads of Government meeting in Perth, Australia, in October 2011 and its implications for Canada authorized by the Senate on Tuesday, February 7, 2012:

2011-2012

General Expenses	\$	0
Witness expenses		<u>2,195</u>
SUBTOTAL	\$	2,195
TOTAL	\$	<u>2,195</u>

5. With respect to its special study on Document entitled: Passport Canada’s Fee-for-Service Proposal to Parliament, dated March 2012, pursuant to the User Fees Act, S.C. 2004, c. 6, sbs. 4(2) authorized by the Senate on Thursday, March 29, 2012:

2012-2013

General Expenses	\$	0
Witness expenses		842
SUBTOTAL	\$	<u>842</u>
TOTAL	\$	<u>842</u>

6. With respect to its special study on economic and political developments in the Republic of Turkey, their regional and global influences, the implications for Canadian interests and opportunities, and other related matters authorized by the Senate on Wednesday, November 7, 2012:

2012-2013

General Expenses	\$	0
Activity 1: Turkey		55,951
Witness expenses		<u>2,336</u>
SUBTOTAL	\$	58,287

2013-2014

General Expenses	\$	0
Witness expenses		<u>1,079</u>
SUBTOTAL	\$	1,079
TOTAL	\$	<u>59,366</u>

7. With respect to its special study on security conditions and economic developments in the Asia-Pacific region, the implications for Canadian policy and interests in the region, and other related matters authorized by the Senate on Monday, March 25, 2013:

2013-2014

General Expenses	\$	0
Witness expenses		<u>2,146</u>
SUBTOTAL	\$	2,146
TOTAL	\$	<u>2,146</u>

4. Relatif à son étude spéciale sur la création d’une « charte du Commonwealth » tel que convenu par les chefs de gouvernement des pays du Commonwealth à la réunion tenue à Perth, en Australie, en octobre 2011, ainsi que les implications de cette charte pour le Canada autorisée par le Sénat le mardi 7 février 2012 :

2011-2012

Dépenses générales	0 \$
Dépenses des témoins	<u>2 195</u>
SOUS-TOTAL	2 195 \$
TOTAL	<u>2 195 \$</u>

5. Relatif à son étude spéciale sur Document intitulé Présentation au Parlement de la proposition de services et de droits connexes de Passeport Canada, daté mars 2012 conformément à la Loi sur les frais d’utilisation, L.C. 2004, ch. 6, par. 4(2) autorisée par le Sénat le jeudi 29 mars 2012 :

2012-2013

Dépenses générales	0 \$
Dépenses des témoins	<u>842</u>
SOUS-TOTAL	842 \$
TOTAL	<u>842 \$</u>

6. Relatif à son étude spéciale sur l’évolution de la situation économique et politique en Turquie, ainsi que l’influence qu’exerce ce pays sur l’échiquier régional et mondial, les implications sur les intérêts et les perspectives du Canada et d’autres questions connexes autorisée par le Sénat le mercredi 7 novembre 2012 :

2012-2013

Dépenses générales	0 \$
Activité 1 : Turquie	55 951
Dépenses des témoins	<u>2 336</u>
SOUS-TOTAL	58 287 \$

2013-2014

Dépenses générales	0 \$
Dépenses des témoins	<u>1 079</u>
SOUS-TOTAL	1 079 \$
TOTAL	<u>59 366 \$</u>

7. Relatif à son étude spéciale sur les conditions de sécurité et les faits nouveaux en matière d’économie dans la région de l’Asie Pacifique, leurs incidences sur la politique et les intérêts du Canada dans la région, et d’autres questions connexes autorisée par le Sénat le lundi 25 mars 2013 :

2013-2014

Dépenses générales	0 \$
Dépenses des témoins	<u>2 146</u>
SOUS-TOTAL	2 146 \$
TOTAL	<u>2 146 \$</u>

In addition to the expenses for its studies as set out above, your committee also incurred general postal charges of \$ 83.

During the session, your committee held 66 meetings (89.5 hours), 102.25 fact-finding hours, heard 175 witnesses and submitted 13 reports in relation to its work. Your Committee examined 5 bills (S-10, C-23, C-24, S-14 and C-383) and received a total of 10 orders of reference.

Respectfully submitted,

Outre les dépenses encourues dans le cadre de ses études ci-haut mentionnées, votre comité a encouru des frais généraux de poste s'élevant à 83 \$.

Durant la session, le comité a tenu 66 réunions (89,5 heures), 102,25 heures de mission d'étude, entendu 175 témoins et soumis 13 rapports relatifs à ses travaux. Votre comité a étudié 5 projets de loi (S-10, C-23, C-24, S-14 et C-383) et a reçu au total 10 ordres de renvoi.

Respectueusement soumis,

La présidente,

RAYNELL ANDREYCHUK

Chair

EVIDENCE

OTTAWA, Wednesday, November 6, 2013

The Standing Senate Committee on Foreign Affairs and International Trade met this day at 5:25 p.m., pursuant to rule 12-13 of the *Rules of the Senate*, to organize the activities of the committee.

[*English*]

Adam Thompson, Clerk of the Committee: Honourable senators, there is a quorum. As clerk of your committee, it's my duty to preside over the election of a chair. I'm now prepared to receive a motion to that effect.

Senator Downe: I nominate Senator Andreychuk as chair.

Mr. Thompson: Are there any other nominations? Seeing none, it is moved by the Honourable Senator Downe that the Honourable Senator Andreychuk do take the chair of this committee. Is it your pleasure, honourable senators, to adopt the motion?

Hon. Senators: Agreed.

Mr. Thompson: I declare the motion carried and invite Senator Andreychuk to take the chair.

Senator A. Raynell Andreychuk (*Chair*) in the chair.

The Chair: To make it short, thank you. Hopefully we will continue to work in the same manner that we did before. We now turn to the election of a deputy chair.

[*Translation*]

Senator Fortin-Duplessis: I nominate Percy Downe for the position of deputy chair.

[*English*]

The Chair: Are there other nominations? We declare Senator Downe as deputy chair. Acceptance speech or none?

Senator Downe: Thank you. You'll get the formal letter later.

The Chair: All right. Since this committee has had a fair bit of continuity and discussion, I think we can move to paragraph 3: That the Subcommittee on Agenda and Procedure be composed of the chair, the deputy chair and one other member of the committee, to be designated after the usual consultation; and that the subcommittee be empowered to make decisions on behalf of the committee with respect to its agenda, to invite witnesses and to schedule hearings. Is there a motion to accept that?

An Hon. Senator: Moved.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mercredi 6 novembre 2013

Le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères et du commerce international se réunit aujourd'hui, à 17 h 25, pour organiser les activités du comité, conformément à l'article 12-13 du *Règlement du Sénat*.

[*Traduction*]

Adam Thompson, greffier du comité : Mesdames et messieurs les sénateurs, en ma qualité de greffier du comité, je dois présider à l'élection de la présidence. Je suis prêt à recevoir les motions à cet effet.

Le sénateur Downe : Je propose la candidature de la sénatrice Andreychuk à la présidence.

M. Thompson : Y a-t-il d'autres mises en candidatures? Comme il n'y en a pas, il est proposé par le sénateur Downe que l'honorable sénatrice Andreychuk soit présidente du comité. Vous plaît-il, honorables sénateurs, d'adopter la motion?

Des voix : D'accord.

M. Thompson : Je déclare la motion adoptée, et j'invite la sénatrice Andreychuk à occuper le fauteuil.

La sénatrice A. Raynell Andreychuk (*présidente*) occupe le fauteuil.

La présidente : En bref, je vous remercie. Avec un peu de chance, nous continuerons de travailler de la même façon que nous le faisons auparavant. Nous allons maintenant passer à l'élection du vice-président.

[*Français*]

La sénatrice Fortin-Duplessis : Je propose Percy Downe au poste de vice-président.

[*Traduction*]

La présidente : Y a-t-il d'autres mises en candidatures? Nous déclarons le sénateur Downe élu à la vice-présidence. Souhaitez-vous prononcer un discours d'acceptation?

Le sénateur Downe : Merci, vous recevrez la lettre officielle plus tard.

La présidente : Fort bien. Étant donné qu'il y a une certaine continuité au sein du comité et qu'un nombre assez important de discussions ont eu lieu, je pense que nous pouvons passer au paragraphe 3 qui dit ce qui suit : Que le Sous-comité du programme et de la procédure soit composé de la présidente, du vice-président et d'un autre membre du comité désigné après les consultations d'usage; et Que le sous-comité soit autorisé à prendre des décisions au nom du comité relativement au programme, à inviter les témoins et à établir l'horaire des audiences. Quelqu'un propose-t-il d'accepter ces motions?

Une voix : Je le propose.

The Chair: Agreed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: By convention, we usually discuss whether we can work with each other and who might be a possible contributor. I have discussed in anticipation, not to thwart your contact, that we would be inviting Senator Johnson to join us on the steering committee.

Senator Robichaud: As long as she brings cookies.

The Chair: I'm sure you will show your appreciation in the usual way to Senator Johnson for taking on the task of Senator Downe and me.

Senator Johnson: It's a big job.

Senator Demers: The pay's good.

The Chair: We will note that we had our consultation and Senator Johnson will join us on the steering committee.

Item 4 is the motion to publish the committee's proceedings. Do I have a mover? Senator Robichaud. Is it agreed that the committee publish its proceedings?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Item 5 is authorization to hold meetings and to receive evidence when quorum is not present. Moved by Senator Dawson. Can I dispense with the reading of the full item as it is printed out?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Item 6 is the financial report. Is there a mover? Senator Ataullahjan.

Is it agreed that the committee ask the Library of Parliament to assign analysts to the committee?

Mr. Thompson: Was motion No. 6 carried?

The Chair: Yes. I will confirm that the committee adopt the draft first report prepared in accordance with rule 12-26 (2). That is the circulation of 10,406. It should be on your desk. This is the usual first report.

Are there any questions? I guess I preempted it by going to 7, so we will continue on 6. Are there any questions on these items?

No? So there is general agreement to accept this budget, which is the first report that we will be filing?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Then we'll go to research staff. It is moved by Senator Fortin-Duplessis:

La présidente : D'accord?

Des voix : D'accord.

La présidente : Par convention, nous discutons habituellement des personnes avec lesquelles nous sommes en mesure de travailler et qui pourraient apporter une contribution au comité. Sans vouloir contrarier vos échanges, j'ai discuté à l'avance du fait que nous inviterions la sénatrice Johnson à siéger avec nous au sein du comité de direction.

Le sénateur Robichaud : À condition qu'elle apporte des biscuits.

La présidente : Je suis certaine que vous montrerez, de la façon habituelle, votre reconnaissance envers la sénatrice Johnson qui a accepté d'exercer des fonctions comme celles du sénateur Downe et moi.

La sénatrice Johnson : C'est un poste important.

Le sénateur Demers : Et il est bien rémunéré.

La présidente : Nous allons prendre note du fait que nous avons mené nos consultations et que la sénatrice Johnson intégrera le comité de direction.

Le point 4 a trait à la motion de publication des délibérations du comité. Quelqu'un propose-t-il la motion? Sénateur Robichaud. Est-il convenu que le comité publiera ses délibérations?

Des voix : D'accord.

La présidente : Le point 5 porte sur l'autorisation de tenir des réunions et d'entendre des témoignages sans avoir le quorum. La motion est proposée par le sénateur Dawson. Puis être dispensée de lire le point au complet, étant donné qu'il est imprimé?

Des voix : D'accord.

La présidente : Le point 6 traite du rapport financier. Quelqu'un propose-t-il la motion? La sénatrice Ataullahjan.

Est-il convenu que le comité demandera à Bibliothèque du Parlement d'affecter des analystes au comité?

M. Thompson : La motion n° 6 a-t-elle été adoptée?

La présidente : Oui. Je vais confirmer que le comité adopte l'ébauche du premier rapport préparé conformément à l'article 12-26(2) du Règlement, qui traite de dépenses de 10 406 \$. Il devrait se trouver sur vos bureaux. Il s'agit là du premier rapport habituel.

Y a-t-il des questions? Je suppose que je vous ai empêché d'en poser en passant au point 7. Par conséquent, nous allons continuer de parler du point 6. Y a-t-il des questions à propos de ces points?

Non? Donc, vous consentez tous à adopter ce budget, qui constitue le premier rapport que nous présenterons?

Des voix : D'accord.

La présidente : Alors, nous allons passer au personnel de recherche. La sénatrice Fortin-Duplessis propose ce qui suit :

That the committee ask the Library of Parliament to assign analysts to the committee;

That the chair be authorized to seek authority from the Senate to engage the services of such counsel and technical, clerical, and other personnel as may be necessary for the purpose of the committee's examination and consideration of such bills, subject-matters of bills, and estimates as are referred to it;

That the Subcommittee on Agenda and Procedure be authorized to retain the services of such experts as may be required by the work of the committee; and

That the chair, on behalf of the committee, direct the research staff in the preparation of studies, analyses, summaries, and draft reports.

Agreed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Item 8: Authority to commit funds and certify accounts. Do I have a mover? All right. Senator Housakos.

Pursuant to section 7, chapter 3:06 of the *Senate Administrative Rules*, authority to commit funds be conferred individually on the chair, the deputy chair, and the clerk of the committee;

That, pursuant to section 8, chapter 3:06 of the *Senate Administrative Rules*, authority for certifying accounts payable by the committee be conferred individually on the chair, the deputy chair, and the clerk of the committee, and;

That, notwithstanding the foregoing, in cases related to consultants and personnel services, the authority to commit funds and certify accounts be conferred jointly on the chair and deputy chair.

Agreed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: I should say it has been the practice in this committee that the chair consults with the deputy chair on all of these decisions, not just the one stated at the end. We delegate responsibility here.

Travel. It is moved by Senator Oh:

That the committee empower the Subcommittee on Agenda and Procedure to designate, as required, one or more members of the committee and/or such staff as may be necessary to travel on assignment on behalf of the committee.

Agreed?

Hon. Senators: Agreed.

Que le comité demande à la Bibliothèque du Parlement d'affecter des analystes au comité;

Que la présidence soit autorisée à demander au Sénat la permission de retenir les services de conseillers juridiques, de personnel technique, d'employés de bureau et d'autres personnes au besoin, pour aider le comité à examiner les projets de loi, la teneur de ces derniers et les prévisions budgétaires qui lui sont renvoyés;

Que le Sous-comité du programme et de la procédure soit autorisé à faire appel aux services d'experts-conseils dont le comité peut avoir besoin dans le cadre de ses travaux; et

Que la présidence, au nom du comité, dirige le personnel de recherche dans la préparation d'études, d'analyses, de résumés et de projets de rapport.

D'accord?

Des voix : D'accord.

La présidente : Point 8 : autorisation d'engager des fonds et d'approuver les comptes à payer. Quelqu'un propose-t-il la motion? Fort bien. Le sénateur Housakos.

Que, conformément à l'article 7, chapitre 3:06 du *Règlement administratif du Sénat*, l'autorisation d'engager des fonds du comité soit, conférée individuellement au président, au vice-président et au greffier du comité;

Que, conformément à l'article 8, chapitre 3:06, du *Règlement administratif du Sénat*, l'autorisation d'approuver les comptes à payer au nom du comité soit conférée individuellement au président, au vice-président et au greffier du comité; et

Que, nonobstant ce qui précède, lorsqu'il s'agit de services de consultants et de personnel, l'autorisation d'engager des fonds et d'approuver les comptes à payer soit conférée conjointement au président et au vice-président.

D'accord?

Des voix : D'accord.

La présidente : Je devrais mentionner que, au sein de notre comité, le président a coutume de consulter la vice-présidence avant de prendre toutes ces décisions, qui ne se limitent pas à celles mentionnées à la fin. Au sein du comité, les responsabilités sont déléguées.

Déplacements. Le sénateur Oh propose :

Que le comité autorise le Sous-comité du programme et de la procédure à désigner, au besoin, un ou plusieurs membres du comité, de même que le personnel nécessaire, qui se déplaceront au nom du comité.

D'accord?

Des voix : D'accord.

The Chair: Designation of members travelling on committee business. It is moved by Senator Smith:

That the Subcommittee on Agenda and Procedure be authorized:

- (1) to determine whether any member of the committee is on “official business” for the purposes of paragraph 8(3)(a) of the senators attendance policy, published on the *Journals of the Senate* on Wednesday, June 3, 1998; and
- (2) consider any member of the committee to be on “official business” if that member is: (a) attending an event or meeting related to the work of the committee; or (b) making a presentation related to the work of the committee; and

That the subcommittee report at the earliest opportunity any decisions taken with respect to the designation of members of the committee travelling on committee business.

Agreed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: No. 11: travelling and living expenses of witnesses. Mover? Okay. Senator Verner.

That, pursuant to the Senate guidelines for witness expenses, the committee may reimburse reasonable travelling and living expenses for one witness from any one organization and payment will take place upon application, but that the Chair be authorized to approve expenses for a second witness should there be exceptional circumstances.

Agreed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Again, I should note for new members our practice that the clerk advises witnesses before so that we do not have any difficulty. Because in the past we have had witnesses arriving with an entourage expecting to be paid. And what we have forewarned has been better, and our clerk will continue that practice.

Communications, item 12. Senator Fortin-Duplessis.

That the Subcommittee on Agenda and Procedure be empowered to direct communications officer(s) assigned to the committee in the development of communications plans where appropriate and to request the services of the Senate Communications Directorate for the purposes of their development and implementation; and

La présidente : Désignation des membres qui voyagent pour les affaires du comité. Le sénateur Smith propose :

Que le Sous-comité du programme et de la procédure soit autorisé à :

- 1) déterminer si un membre du comité remplit un « engagement officiel » au sens de l’alinéa 8(3)a de la politique relative à la présence des sénateurs, publiée dans les *Journaux du Sénat* du mercredi 3 juin 1998, et
- 2) considérer qu’un membre du comité remplit un « engagement officiel » si ce membre : a) assiste à une activité ou à une réunion se rapportant aux travaux du comité; ou b) fait un exposé ayant trait aux travaux du comité; et

Que le sous-comité fasse rapport à la première occasion de ses décisions relatives aux membres du comité qui voyagent pour les affaires du comité.

D’accord?

Des voix : D’accord.

La présidente : Numéro 11 : frais de déplacement des témoins. Quelqu’un propose-t-il la motion? D’accord. La sénatrice Verner propose :

Que, conformément aux lignes directrices du Sénat gouvernant les frais de déplacement des témoins, le comité puisse rembourser les dépenses raisonnables de voyage et d’hébergement à un témoin par organisme, après qu’une demande de remboursement ait été présentée, mais que la présidence soit autorisée à permettre le remboursement de dépenses pour un deuxième témoin du même organisme s’il y a circonstances exceptionnelles.

D’accord?

Des voix : D’accord.

La présidente : Encore une fois, je devrais signaler aux nouveaux membres que le greffier a l’habitude d’avertir les témoins à l’avance afin que nous n’ayons pas de difficultés. Parce que, dans le passé, certains témoins arrivaient ici avec tout un entourage et s’attendaient à ce que leurs frais soient remboursés. En les prévenant, les choses se passent mieux, et notre greffier continuera d’appliquer cette pratique.

Point 12 : communications. La sénatrice Fortin-Duplessis propose :

Que le Sous-comité du programme et de la procédure soit autorisé à diriger au besoin les agents des communications affectés au comité pour ce qui est de l’élaboration des plans de communications et à demander l’appui de la Direction des communications du Sénat aux fins de l’élaboration et de la mise en œuvre de ces plans; et

That the Subcommittee on Agenda and Procedure be empowered to allow coverage by electronic media of the committee's public proceedings with the least possible disruption of its hearings at its discretion.

Agreed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Item 13, time slot for regular meetings. They are noted to be:

Wednesday from 4:15 p.m. to 6:15 p.m.

and

Thursday from 10:30 a.m. to 12:30 p.m.

Agreed?

Senator Robichaud: Not earlier than 4:15, and at the adjournment.

The Chair: Is this the normal practice?

Mr. Thompson: For Wednesday or for Thursday?

The Chair: I think this is not for the purpose of the notices, which goes into that legal implication. It is the time slots that the two leaders had apportioned, and so —

Mr. Thompson: If I could say, Senator Robichaud is quite correct that we are of course subject to the *Rules of the Senate* as far as meeting times. And presently we will meet no earlier than 4:15, but when the Senate rises.

The Chair: In other business, we started the study on Asia-Pacific. I'm presuming if I don't hear from anyone that the steering committee will address that issue and how we proceed with it, because we have to get an order again.

And we also have the Turkish study. I had a bit of a conversation with Senator Downe as to whether we needed to reintroduce it. But so much is going on in Turkey that I think it would be appropriate to do so. I should say that Minister Fast's office contacted me after the minister travelled to Turkey, and the feedback to him from the Turkish authorities was that our work was very instrumental in focusing them on Canada. And equally I should say the department and Minister Fast's office were appreciative of the work that we're doing.

I think it may be appropriate to reintroduce it. I don't know if anyone is against it, but I would find a way of doing so because it falls off the Order Paper and we have to reintroduce it. But there is a way and the steering committee will take that up.

Finally, we had referred to us four items. Do you have them? From Bill C-4, I believe.

Que le Sous-comité du programme et de la procédure soit autorisé à permettre de diffuser les délibérations publiques du comité par les médias électroniques à sa discrétion, mais de manière à déranger le moins possible les travaux.

D'accord?

Des voix : D'accord.

La présidente : Point 13 : horaires des réunions régulières, qui sont les suivants :

Mercredi de 16 h 15 à 18 h 15

et

Jeudi de 10 h 30 à 12 h 30.

D'accord?

Le sénateur Robichaud : Pas avant 16 h 15, et au moment de l'ajournement.

La présidente : Est-ce la pratique normale?

M. Thompson : Pour le mercredi ou le jeudi?

La présidente : Selon moi, ce n'est pas à des fins de publication d'avis, ce qui aurait des répercussions juridiques. Ce sont les créneaux que les deux leaders nous ont attribués et, par conséquent...

M. Thompson : Si vous me le permettez, le sénateur Robichaud a tout à fait raison. Pour ce qui est des heures de réunion, nous sommes, bien entendu, tenus de respecter le *Règlement du Sénat*. Et pour le moment, nous ne nous réunirons pas avant 16 h 15, mais à l'heure où le Sénat ajourne.

La présidente : Dans un autre ordre d'idées, nous avons amorcé l'étude portant sur l'Asie-Pacifique. Si je n'entends pas parler de qui que ce soit, je présume que le comité de direction réglera cette question et nous indiquera la façon de procéder, car nous devons obtenir de nouveau un ordre de renvoi.

Puis, il y a aussi la question de l'étude sur la Turquie. J'en ai discuté un peu avec le sénateur Downe afin de déterminer s'il est nécessaire de la présenter de nouveau. Toutefois, à l'heure actuelle, tellement d'événements surviennent en Turquie que, selon moi, il serait approprié de le faire. Je devrais mentionner que le bureau du ministre Fast a communiqué avec moi après le voyage du ministre en Turquie. D'après ce que lui ont dit les autorités turques, notre travail a grandement contribué à leur faire mettre l'accent sur le Canada. Je devrais également ajouter que le ministère et le bureau du ministre Fast nous étaient reconnaissants du travail que nous accomplissons.

Je pense qu'il conviendrait peut-être de présenter de nouveau l'étude. Je ne sais pas si quelqu'un y voit une objection, mais je devrais trouver un moyen de le faire, car elle est morte au Feuilleton et elle doit être présentée une fois de plus. Cependant, il existe une façon de le faire, et le comité direction prendra en charge cette question.

Enfin, quatre questions nous ont été renvoyées. Les avez-vous? Je crois qu'elles sont liées au projet de loi C-4.

Mr. Thompson: Yes.

The Chair: And the subject matter of the four areas, perhaps you can —

Mr. Thompson: There were in fact two areas. There was Division 4 of Part 3, and that relates to amendments relating to passports in the Criminal Code; and Division 16, which are amendments to the Immigration and Refugee Protection Act.

I have copies of the relevant provisions.

Senator Downe: Why is it coming here?

The Chair: We should ask our leaders that.

Mr. Thompson: I'm not certain at this point.

Senator Downe: Passports we've got.

The Chair: What I was going to suggest is if anyone had any opinions on this — or are you prepared to allow the steering committee to address these issues and see if it's (a) appropriate for our reference and (b) we think it should take priority over other work, because it's a pre-study. And we should find out from our leadership. My understanding was that it was this omnibus bill, and there was some resolution of apportioning certain parts to various committees. So I would like to know what the reason d'être of that was. And we will go to steering committee.

Senator Dawson: What is the timetable?

Mr. Thompson: There is a reporting deadline of November 29.

The Chair: Is there agreement that the steering committee take this up and see the appropriateness of the portions assigned to us? If there is agreement in the steering committee, we will proceed. If there is any disagreement, it will come back to the committee. In the meantime, if there is anyone who has an opinion about it, please share it with Senator Downe, Senator Johnson and myself.

[*Translation*]

Senator Robichaud: Madam Chair, I wish to advise you that when this committee will study a section of omnibus Bill C-4, I will not participate, because I disagree entirely with the notion of an omnibus bill.

[*English*]

The Chair: Okay. I think the steering committee will still take it up, and you have expressed your personal opinion. With that noted on the record, is there further discussion or is there some agreement that the steering committee will take the subject matter of those up to determine the appropriateness of proceeding?

M. Thompson : Oui.

La présidente : Et le sujet de ces quatre questions, vous pourriez peut-être...

M. Thompson : En fait, il y avait deux questions, soit la section 4 de la partie 3, qui porte sur les amendements liés aux passeports à apporter au Code criminel, et la section 16 qui traite des amendements à apporter à la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés.

J'ai des copies des dispositions pertinentes.

Le sénateur Downe : Pourquoi nous sont-elles renvoyées?

La présidente : Nous devrions poser la question à nos leaders.

M. Thompson : Je n'en suis pas certain pour le moment.

Le sénateur Downe : Nous avons celles concernant les passeports.

La présidente : J'allais suggérer de déterminer si certains membres ont des opinions arrêtées à ce sujet ou si vous êtes disposés à permettre au comité de direction de cerner ces questions et de vérifier si, premièrement, leur renvoi au comité est approprié et si, deuxièmement, cette tâche devrait avoir préséance sur nos autres travaux, étant donné qu'il s'agit d'une étude préalable. Et, nous devrions nous renseigner auprès de nos leaders. J'ai cru comprendre qu'il s'agissait du présent projet de loi omnibus et qu'une résolution visant à répartir certaines parties à divers comités avait été adoptée. Donc, j'aimerais connaître les motifs de ces renvois. Et nous allons confier cela au comité de direction.

Le sénateur Dawson : Quel est l'échéancier?

M. Thompson : Il faut faire rapport d'ici le 29 novembre.

La présidente : Consentez-vous à ce que le comité de direction prenne cette question en charge et qu'il détermine si les portions qui nous ont été attribuées sont appropriées? Si les membres du comité de direction tombent d'accord, nous irons de l'avant. Dans le cas contraire, la question sera renvoyée au comité. Si, dans l'intervalle, vous avez une opinion à ce sujet, veuillez la communiquer au sénateur Downe, à la sénatrice Johnson ou à moi.

[*Français*]

Le sénateur Robichaud : Madame la présidente, je vous avise que, lorsque ce comité-ci fera l'étude d'une section du projet de loi omnibus C-4, je n'y participerai pas, parce que je suis totalement en désaccord avec la notion de projet de loi omnibus.

[*Traduction*]

La présidente : D'accord. Je pense que le comité de direction prendra cette question en charge, et vous avez exprimé une opinion personnelle. Maintenant que cela figure dans le compte rendu, quelqu'un a-t-il d'autres observations à formuler ou consentez-vous à ce que le comité directeur examine ces sujets afin de déterminer s'il convient d'en débattre?

Agreed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Okay. Any other business, or the very famous adjournment motion that someone wants to go down in history for? Senator Dawson is looking very eager.

Senator Dawson: I propose that we adjourn.

The Chair: Great. Is there any disagreement?

Thank you very much for your confidence and your efficiency. And I hope we have good studies and good results, as we have in the past. Thank you.

I should say there's no committee meeting tomorrow, obviously, because we have not got any witnesses. The steering committee will meet, but no meeting tomorrow.

(The committee adjourned.)

OTTAWA, Wednesday, November 20, 2013

The Standing Senate Committee on Foreign Affairs and International Trade met this day at 4:15 p.m. to examine the subject-matter of those elements contained in Divisions 4 and 16 of Part 3 of Bill C-4, A second Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 21, 2013 and other measures.

Senator A. Raynell Andreychuk (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Honourable senators, we're ready to proceed today. The Standing Senate Committee on Foreign Affairs and International Trade is beginning its examination of the subject matter of those elements contained in Divisions 4 and 16 of Part 3 of Bill C-4, A second Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 21, 2013 and other measures.

Honourable senators will be aware that Division 4 relates to passports, while Division 16 amends the Immigration and Refugee Protection Act.

Today, to start our study, I'm pleased to welcome a number of department officials representing Citizenship and Immigration Canada. We have before us Ms. Caitlin Imrie, Director General, Passport Program Transition Office; Ms. Teny Dikranian, Senior Analyst, Passport Program Transition Office; Ms. Maia Welbourne, Senior Director, Strategic Policy & Planning; Mr. James McNamee, Director, Immigration Strategies and Analysis; and Mr. Jean-Pierre Lamarche, Director General, Passport Program Management and Strategic Initiatives.

D'accord?

Des voix : D'accord.

La présidente : D'accord. Y a-t-il d'autres questions à aborder, ou quelqu'un souhaite-t-il entrer dans l'histoire en présentant la très célèbre motion d'ajournement? Le sénateur Dawson semble très impatient de le faire.

Le sénateur Dawson : Je propose de lever la séance.

La présidente : Formidable. Est-ce que quelqu'un s'y oppose?

Je vous remercie infiniment de votre confiance et de votre efficacité. Et j'espère que nous mènerons de bonnes études et que nous obtiendrons de bons résultats comme par le passé. Merci.

Je devrais mentionner qu'évidemment, la séance de demain n'aura pas lieu, car nous n'avons aucun témoin à entendre. Le comité de direction se réunira, mais la séance du comité sera annulée.

(La séance est levée.)

OTTAWA, le mercredi 20 novembre 2013

Le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères et du commerce international se réunit aujourd'hui, à 16 h 15, pour examiner la teneur des éléments des Sections 4 et 16 de la Partie 3 du projet de loi C-4, Loi n° 2 portant exécution de certaines dispositions du budget déposées au Parlement le 21 mars 2013 et mettant en œuvre d'autres mesures.

La sénatrice A. Raynell Andreychuk (*présidente*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

La présidente : Chers collègues, nous sommes prêts à commencer. Le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères et du commerce international entame son examen de la teneur des éléments des sections 4 et 16 de la partie 3 du projet de loi C-4, Loi n° 2 portant exécution de certaines dispositions du budget déposées au Parlement le 21 mars 2013 et mettant en œuvre d'autres mesures.

Comme les sénateurs le savent, la section 4 porte sur les passeports, tandis que la section 16 modifie la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés.

Aujourd'hui, pour entamer notre étude, j'ai le plaisir d'accueillir un certain nombre de fonctionnaires du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration. Nous recevons Mme Caitlin Imrie, directrice générale, Bureau de la transition de programmes du passeport; Mme Teny Dikranian, analyste principale, Bureau de la transition de programmes du passeport; Mme Maia Welbourne, directrice générale, Politiques stratégiques et planification; M. James McNamee, directeur, Division des stratégies et analyses en matière d'immigration; et M. Jean-Pierre Lamarche, directeur général, Gestion du programme de passeport et des initiatives stratégiques.

There are other officials here from the Temporary Foreign Workers Program and Employment and Social Development Canada, who Mr. Carruthers has brought in case they need to be interviewed on any issues. Mr. Campion Carruthers is at the table.

I understand we'll hear from Ms. Imrie first, followed by Ms. Welbourne, after which questions can be put to any of the witnesses. Welcome to the committee. Please make your opening statements.

Caitlin Imrie, Director General, Passport Program Transition Office, Citizenship and Immigration Canada: Mr. Chair, members of the committee, my name is Caitlin Imrie, Director General for the Passport Program Transition Office at CIC.

[Translation]

Madam Chair, thank you for the invitation to speak to you today about Bill C-4, specifically Part 3, Division 4 related to passports. Following my opening remarks, my colleague, Ms. Welbourne, will speak to Part 3, Division 16, related to the expression of interest system.

[English]

My remarks outline the technical amendments for a transfer in responsibility for Passport Canada from Foreign Affairs, Trade and Development to Citizenship and Immigration Canada, which came into effect on July 2, 2013. There are two clauses in Division 4 that relate to passports, clause 174 and clause 175. Both of these provisions are technical amendments that reflect the transition.

The decision to transfer these responsibilities was the result of an analysis that showed the passport program to be better aligned with the mandate of Citizenship and Immigration Canada, given that citizenship is at the core of the passport program.

As part of this transfer in responsibility, Employment and Social Development Canada now provides in Canada delivery of passport services, while the Department of Foreign Affairs, Trade and Development continues to deliver services overseas.

Changes to the legislation that are included in the Budget Implementation Act include updates to provisions of the Criminal Code and the Department of Foreign Affairs, Trade and Development Act that reflect this transfer in responsibility between departments. The Criminal Code will be amended to link it to the interpretation section of the Canadian Passport Order, which now defines passports as documents issued by the minister of CIC.

Il y a également d'autres représentants du Programme des travailleurs étrangers temporaires et d'Emploi et Développement social Canada que M. Carruthers a emmenés au cas où nous aurions besoin de leur poser certaines questions. M. Campion Carruthers est assis à la table.

Si j'ai bien compris, nous donnerons la parole à Mme Imrie en premier, puis nous entendrons Mme Welbourne, avant de poser des questions à nos témoins. Bienvenue au comité. Veuillez faire votre déclaration préliminaire.

Caitlin Imrie, directrice générale, Bureau de la transition de programmes du passeport, Citoyenneté et Immigration Canada : Madame la présidente, mesdames et messieurs les membres du comité, je m'appelle Caitlin Imrie et je suis la directrice générale du Bureau de la transition de programmes du passeport à CIC.

[Français]

Madame la présidente, je vous remercie de m'avoir invitée à venir vous parler du projet de loi C-4, plus particulièrement de la partie 3, section 4, concernant les passeports. Par la suite, ma collègue, Mme Welbourne, vous parlera de la partie 3, section 16, concernant la déclaration d'intérêt.

[Traduction]

Mon allocution portera essentiellement sur les modifications techniques relatives au transfert de la responsabilité concernant Passeport Canada, d'Affaires étrangères, Commerce et Développement à Citoyenneté et Immigration Canada, changements qui sont entrés en vigueur le 2 juillet 2013. Deux dispositions de la section 4 se rapportent aux passeports, à savoir les articles 174 et 175. Ces deux dispositions constituent des modifications techniques qui reflètent la transition.

La décision de transférer cette responsabilité est le résultat d'une analyse qui a démontré que le Programme du passeport cadrerait mieux avec le mandat de Citoyenneté et Immigration Canada, du fait que la citoyenneté est au cœur de ce programme.

Dans le cadre de ce transfert de responsabilité, Emploi et Développement social Canada fournit maintenant les services de passeports au Canada; le ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement, pour sa part, continuera à fournir ces services à l'étranger.

La Loi d'exécution du budget prévoit notamment la mise à jour des dispositions du Code criminel et de la Loi sur le ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement, tenant compte de ce transfert de responsabilité d'un ministère à l'autre. Ainsi, le Code criminel renverra à l'article « Définitions » du Décret sur les passeports canadiens, qui définit maintenant les passeports comme des documents délivrés par le ministre de Citoyenneté et Immigration Canada.

[Translation]

The Department of Foreign Affairs, Trade and Development Act will also be updated to reflect the fact that travel documents are now issued by the minister of CIC as well. I will now turn the floor over to my colleague, Maia Welbourne, who will speak to the clauses in Division 16 on the expression of interest system.

Maia Welbourne, Senior Director, Strategic Policy & Planning, Citizenship and Immigration Canada: Madam Chair, members of the committee, thank you for the invitation to speak to you today about the subject matter of part 3, division 16 of Bill C-4.

[English]

Madam chair, members of the committee, my remarks will provide an overview of the foundational legislation required to implement a new approach to Canada's immigration system. Based on Australia and New Zealand's experiences with the Expression of Interest model, also known as EOI, CIC is working with partners to develop a similar system for Canada.

As members of this committee may be aware, the Government of Canada has made the reform of the immigration system an important priority. Economic Action Plan 2013 announced — and the recent Speech from the Throne confirmed — the government's intention to move to an Expression of Interest model. Along with other modernization initiatives, EOI will be a key component in creating a faster and more flexible immigration system.

The Expression of Interest model is a new electronic, fully automated application management system that will apply to certain economic immigration streams. Creating the new system requires legislative changes to establish a two-step application process — introducing the concept of a stand-alone Expression of Interest pre-application stage, followed by an application by invitation only to the top candidates. The candidates invited to apply will be those with the right mix of high human capital, ability to work in Canada as demonstrated by an offer of employment and/or nomination by a province or territory.

It is important to be clear that the Expression of Interest system is not a new program, nor does it replace any existing skilled immigration program. The EOI system is a new component within an existing Government of Canada system. It builds on our existing IT infrastructure and the global case management system.

Before describing the automated processes that are possible with an Expression of Interest system, I will review EOI's key objectives. Primarily, the introduction of EOI is designed to

[Français]

La Loi sur le ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement sera également mise à jour afin de refléter le fait que les titres de voyage sont maintenant délivrés par le ministre de CIC. Je cède maintenant la parole à ma collègue, Maia Welbourne, qui vous parlera des dispositions de la section 16, portant sur le système de déclaration d'intérêt.

Maia Welbourne, directrice principale, Politiques stratégiques et planification, Citoyenneté et Immigration Canada : Madame la présidente, membres du comité, je vous remercie de m'avoir invitée à venir vous parler du projet de loi C-4, plus particulièrement de la Partie 3, Section 16.

[Traduction]

Madame la présidente, mesdames et messieurs les membres du comité, mes observations vous donneront un aperçu des dispositions législatives de base nécessaires à la mise en œuvre d'une nouvelle approche pour le système canadien d'immigration. À partir de l'expérience de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande en ce qui a trait au modèle de déclaration d'intérêt, aussi appelé DI, CIC travaille en collaboration avec ses partenaires afin d'élaborer un système semblable pour le Canada.

Comme les membres du comité le savent, le gouvernement du Canada a fait de la réforme du système d'immigration une grande priorité. Dans le Plan d'action économique de 2013, le gouvernement a annoncé, puis confirmé dans le discours du Trône, son intention de passer à un modèle de déclaration d'intérêt. La DI constituera, conjointement avec d'autres initiatives de modernisation, un élément clé de la création d'un système d'immigration plus rapide et plus souple.

Le modèle de déclaration d'intérêt est un nouveau système électronique entièrement automatisé de gestion des demandes d'immigration présentées au titre de certains volets de la catégorie de l'immigration économique. La création du nouveau système requiert des modifications législatives afin d'établir un processus de traitement des demandes en deux étapes; elle instaure le concept d'une étape autonome précédant la présentation de la demande de déclaration d'intérêt, suivie d'une demande sur invitation seulement faite aux candidats les plus prometteurs. Les candidats qui seront invités à présenter une demande seront ceux qui présenteront le meilleur équilibre entre le capital humain et la capacité de travailler au Canada, c'est-à-dire ceux qui auront déjà une offre d'emploi ou qui seront désignés candidats par une province ou un territoire.

Il importe d'indiquer clairement que le système de DI n'est pas un nouveau programme ni ne remplace aucun programme d'immigration en place pour les travailleurs qualifiés. Il s'agit plutôt d'un nouveau volet du système existant du gouvernement du Canada. Il se fonde sur l'infrastructure de TI dont nous disposons, ainsi que sur le système mondial de gestion des cas.

Avant de décrire les processus automatisés pouvant être utilisés dans le cadre d'un système de déclaration d'intérêt, je vais passer en revue les objectifs clés de la DI. Avant tout, la mise en place de

improve application management. By only issuing invitations to apply to the number of applicants that we can process, we will prevent the inventories that have accumulated in the past and the associated legal risk. The new system will facilitate the arrival of the candidate best suited to Canada's needs, rather than the first person who applied. Aligning these applications to processing capacity and eliminating time spent waiting in inventories will support faster processing times.

A second feature of this system is its ability to increase the immigration system's labour market responsiveness. Evidence suggests that the selection of skilled immigrants with high levels of human capital, such as higher education, strong official language skills and relevant work experience, leads to better economic outcomes, both initially and over time. We also know that immigrants who come with an offer of employment in hand have significantly better outcomes than those who come without. The Expression of Interest systems seeks to combine the strengths of the human capital model with the benefits of having skilled immigrants arriving in Canada with employment, ready to work. Reducing unemployment and underemployment for permanent residence economic class immigrants will help to improve overall economic outcomes, both for the new arrivals and for the Canadian economy.

The EOI approach also presents an opportunity to strengthen the role of the provinces and territories in immigrant selection. The government is working with provincial and territorial partners to make EOI a success. Provinces and territories are well positioned to bring the benefits of immigration to their regions through their review and nomination of EOI candidates. The ability of provinces and territories to access EOI candidates through an EOI portal will allow EOI candidates to be invited to apply to a provincial nominee program.

We are also consulting Canadian employers so that they will be ready to consider EOI candidates that meet their skills requirements when the domestic labour force cannot. An offer of employment will play a key role in a decision to issue candidates an invitation to apply. We are working with Employment and Social Development Canada to make linkages to a modernized job bank that can be leveraged for EOI candidates. Private sector job sites are also an available platform for job matching between employers and EOI candidates.

la DI vise à améliorer la gestion des demandes. En envoyant une invitation à présenter une demande uniquement au nombre de demandeurs que nous sommes en mesure de traiter, nous éviterons le phénomène passé de l'accumulation des demandes en attente et les risques juridiques afférents. Le nouveau système facilitera l'arrivée des candidats qui conviennent le mieux aux besoins du Canada, plutôt que celle des premières personnes ayant présenté une demande. La mise en correspondance de ces demandes avec la capacité de traitement et la suppression des longs délais d'attente permettront également d'accélérer le temps de traitement.

Une deuxième caractéristique de ce système est sa capacité d'accroître l'aptitude du système d'immigration à répondre au besoin du marché du travail. Tout indique que la sélection d'immigrants qualifiés possédant un niveau élevé de capital humain — comme les études supérieures, d'excellentes compétences linguistiques et une expérience de travail pertinente — débouche sur de meilleurs résultats économiques, dans l'immédiat comme à long terme. Nous savons également que les immigrants qui viennent au Canada, offre d'emploi en main, obtiennent de bien meilleurs résultats économiques que ceux qui n'en ont pas. Le système de déclaration d'intérêt cherche à conjuguer les forces du modèle du capital humain avec les avantages d'un système où les immigrants qualifiés viennent au Canada en ayant déjà un emploi et en étant prêts à travailler. La réduction du chômage et du sous-emploi chez les résidents permanents de la catégorie économique contribuera à améliorer les résultats économiques globaux, tant pour les nouveaux arrivants que pour l'économie canadienne.

L'approche de la DI permet également de renforcer le rôle des provinces et des territoires dans la sélection des immigrants. Le gouvernement travaille en collaboration avec les partenaires provinciaux et territoriaux afin d'assurer le succès de la DI. Les provinces et territoires sont bien placés pour faire en sorte que les régions bénéficient des avantages de l'immigration au moyen de leur examen des candidats faisant partie du bassin de la DI. La capacité des provinces et territoires d'avoir accès aux candidats faisant partie du bassin au moyen d'un portail de la DI permettra aux candidats de recevoir une invitation à présenter une demande dans le cadre du programme des candidats d'une province ou d'un territoire.

Nous consultons également les employeurs canadiens afin qu'ils soient prêts à envisager l'embauche de candidats répondant à leurs besoins en compétences que la main-d'œuvre nationale ne peut combler. L'offre d'emploi jouera un rôle clé dans la décision de délivrer aux candidats une invitation à présenter une demande. Nous travaillons avec Emploi et Développement social Canada pour établir un lien avec une banque d'emplois modernisée dont on pourra se servir pour les candidats du bassin de la DI. Les sites de recherche d'emploi du secteur privé peuvent aussi servir de plateforme pour jumeler les employeurs et les candidats.

The key objectives of EOI are to improve application management and reduce processing backlogs, to increase the labour market responsiveness of the immigration system and to strengthen the provincial, territorial and employer role.

[Translation]

These objectives, as well as improved service standards for processing times, have the potential to transform the economic immigration experience and to provide better outcomes for skilled immigrants. To understand how the expression of interest system will achieve its objectives, I will now describe the processes involved.

[English]

The EOI system will create a two-stage electronic process for managing applications. The first stage of EOI will manage applications through an automated scanning of information provided by candidates. Prospective immigrants will fill in an online form to express their interest in coming to Canada. The information collected in the EOI form, such as the person's language ability, education and work experience, will make it possible to search, sort and rank applicants. If potential applicants meet certain minimum eligibility criteria, their EOI will be accepted into the system where they will be given a score and ranked by CIC and also be searchable by both CIC and the provinces and territories.

Top candidates, in other words those with high point scores and/or a qualifying job offer and/or a provincial or territorial nomination, can be issued invitations to apply for permanent residence. Only candidates issued an invitation to apply, ITA, will be able to submit an application in certain economic immigration programs.

The specific design features that will allow EOI to be operational will continue to be refined over the next year, in time for launch in January 2015. Further design work and consultations with the provinces and territories are ongoing. Work with Employment and Social Development Canada is also underway to find linkages to their modernized job bank where employers may source EOI candidates to staff positions not met by Canada's existing labour market.

The Expression of Interest system would be enabled through a combination of legislative changes and ministerial instructions. The bill before us proposes that a new Expression of Interest division be added to the Immigration and Refugee Protection Act that would allow for a stand-alone pre-application stage as the first step in immigrating to Canada. In addition, this division would include broad provisions outlining the process of EOI and

Les objectifs clés de la DI sont les suivants : améliorer la gestion des demandes et réduire le nombre de demandes en attente de traitement; accroître la capacité du système d'immigration de répondre au besoin du marché du travail; et renforcer le rôle des provinces et territoires et des employeurs.

[Français]

Ces objectifs ainsi que l'amélioration des normes de services des demandes ont le potentiel de transformer l'expérience de l'immigration économique et d'améliorer les résultats des immigrants qualifiés. Afin de comprendre comment le système de déclaration de traitement atteindra ces objectifs, je vais décrire les processus en cause.

[Traduction]

Le système de DI établira un processus de gestion électronique des demandes en deux étapes. À la première étape, le système gère les demandes grâce à l'examen automatisé de l'information soumise par les candidats. Les immigrants éventuels remplissent un formulaire de DI en ligne afin de manifester leur intérêt à venir au Canada. Les renseignements recueillis — tels que les compétences linguistiques, les études et l'expérience de travail de l'intéressé — permettront de chercher, trier et classer les candidats. Si le candidat éventuel satisfait aux critères d'admissibilité de base, le système accepte sa DI, et CIC lui attribue des points et un rang; sa candidature peut alors faire l'objet d'une recherche de la part de CIC et des provinces et territoires.

Les candidats les mieux classés, autrement dit ceux ayant obtenu des notes élevées ou une offre d'emploi admissible ou une désignation d'une province ou d'un territoire, pourront recevoir une invitation à présenter une demande de résidence permanente. Seuls les candidats ayant reçu une telle invitation pourront présenter une demande dans certains programmes d'immigration économique.

Les caractéristiques particulières qui rendront la DI opérationnelle continueront d'être améliorées au cours de la prochaine année, à temps pour son lancement, prévu pour janvier 2015. D'autres travaux de conception et des consultations avec les provinces et les territoires sont en cours. Par ailleurs, nous collaborons avec Emploi et Développement social Canada pour établir un lien avec sa banque d'emplois modernisée par l'intermédiaire de laquelle les employeurs peuvent trouver des candidats du bassin de la DI afin de pouvoir doter les postes qu'ils ne sont pas en mesure de pourvoir à l'aide de la main-d'œuvre canadienne.

Le système de déclaration d'intérêt serait mis en place à la suite d'une série de modifications législatives et d'instructions ministérielles. Le projet de loi à l'étude propose l'ajout d'une section intitulée « Déclaration d'intérêt » à la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés; cette section permettrait la mise en œuvre d'une étape autonome précédant la présentation de la demande, en guise de première étape du

the required information-sharing authority, as well as measures enabling a role for third parties, that is, provinces and territories, as well as employers, under this new system.

Alongside these new legislative authorities, EOI-specific ministerial instructions, or MIs, will provide precision on how an EOI would work. Similar to the approach used in Australia and New Zealand, these instructions will include details such as which economic classes will be subject to EOI, the criteria according to which candidates would be ranked and the criteria for issuing invitations to apply.

The MIs will also set out the type of EOI candidate information that may be shared, and with which entities, such as provinces and territories and Canadian employers, as well as any related conditions required for access to that information.

The use of MIs envisioned for EOI is consistent with their current use under section 87.3 of IRPA; in the same way that they have been used to set processing priorities. EOI-specific MIs that detail stable elements of the system will be published in the *Canada Gazette* and on CIC's website. EOI MIs that require flexible management, including the frequency and volume of invitations to apply, will also be published on CIC's website. This approach will achieve a balance between transparency and the flexibility to administer efficiently and adjust in future phases of implementation.

In conclusion, madam chair, the government has demonstrated a firm commitment to strengthening the immigration system to make it fast and flexible in a way that will contribute to Canada's economic growth and promote positive outcomes for skilled immigrants.

[*Translation*]

The expression of interest system is a key part of an overall modernization agenda to achieve those objectives for Canada's immigration system.

[*English*]

Thank you. My colleagues and I will be pleased to answer any questions that you may have.

The Chair: Thank you to both of you for your presentations.

I remind senators that the passport issue was discussed in this committee previously when we were looking at the increase of fares and the issue of transfer from DFAIT, as it was at that time,

processus d'immigration au Canada. De plus, cette section comprendrait des dispositions générales décrivant le processus de DI, le pouvoir requis en matière d'échange de renseignements, ainsi que des mesures permettant aux tiers — c'est-à-dire aux provinces et territoires et aux employeurs — de jouer un rôle dans ce nouveau système.

Parallèlement à ces nouveaux pouvoirs législatifs, les instructions ministérielles, ou IM, propres à la DI fourniront des précisions sur la façon dont le nouveau système fonctionnerait. S'inspirant de l'approche utilisée en Australie et en Nouvelle-Zélande, ces instructions comprendront des détails tels que les catégories de l'immigration économique qui seront assujetties à la DI; les critères selon lesquels les candidats seraient classés; et les critères relatifs à l'invitation à présenter une demande.

Les IM préciseront également le type de renseignements sur les candidats du bassin de DI qui pourront être communiqués; on y précisera aussi les entités, comme les provinces et territoires et les employeurs canadiens, à qui ces renseignements pourront être communiqués, ainsi que les conditions connexes à remplir pour avoir accès à ces données.

L'utilisation des IM prévues pour la DI est conforme à l'utilisation actuelle des IM en vertu de l'article 87.3 de la LIPR, c'est-à-dire à fixer les priorités de traitement. Les IM propres à la DI, qui présentent en détail les éléments stables du système, seront publiées dans la *Gazette du Canada* et sur le site web de CIC. Les IM propres à la DI qui traitent de la nécessité d'exercer une gestion souple, notamment en ce qui concerne la fréquence et le nombre d'invitations à présenter une demande, seront également publiées sur le site web de CIC. Cette approche permettra d'établir un équilibre entre la transparence et la souplesse afin d'assurer une gestion efficace et de procéder à des modifications aux prochaines étapes de la mise en œuvre.

En conclusion, madame la présidente, je dirais que le gouvernement s'est fermement engagé à renforcer le système d'immigration pour le rendre rapide et souple, de manière à contribuer à la croissance économique du Canada et à favoriser l'obtention de résultats positifs pour les immigrants qualifiés.

[*Français*]

Le système de déclaration d'intérêt fait partie intégrante du programme global de modernisation qui vise à atteindre ces objectifs dans le cadre du système d'immigration du Canada.

[*Traduction*]

Merci. Mes collègues et moi répondrons volontiers à toute question que vous pourriez avoir.

La présidente : Merci à toutes deux de vos exposés.

Je rappelle à mes collègues que notre comité a été saisi de la question des passeports dans le cadre de notre étude sur la possibilité d'augmenter les droits et de confier la responsabilité

to Citizenship was discussed. So you've received, I believe, the papers from those hearings for your benefit, and you can refer to those.

I should also say that the steering committee anticipates that the Minister of Citizenship and Immigration will be here next week to present before us, as he could not this week, and also a representative or some representatives from either Australia or New Zealand, so that we have some comparison to what you're doing. That's the one question I want to put to Ms. Welbourn.

You say it is like New Zealand and Australia. Which is it closest to and how does it differ? You use them as models, but are they adapted towards Canada? If so, what are the adaptations?

Ms. Welbourn: We've benefited from having a number of helpful conversations with officials from both Australia and New Zealand. I would say conceptually at the model level, it's very similar in terms of the idea of a pre-application, first step being that individuals for certain economic categories having to express their interest in coming to the country before being allowed to proceed to the application stage.

In terms of big differences, I think those would be more at the program and legislative detail stage, given that both Australia and New Zealand have different legislative frameworks. New Zealand, of course, is a unitary state, so there's no provincial or territorial state or implication, so those are the kinds of areas in which you would differ. Again generally at the high-level models, it's pretty consistent.

[Translation]

Senator Fortin-Duplessis: Welcome to our committee. I am going to ask you a question that may surprise you. Given that the order transferring ministerial responsibility for passports was made more than six months ago, I would like to know if the correction that we are proceeding with today is being made because of an oversight that was leading to problems, or is it being done to provide for any problems that may arise? Second, if in fact there were problems regarding the issuance of passports, what was the impact of that?

[English]

Ms. Imrie: I'd like to make sure that I understand the question correctly. Is the question the reason for the transfer or the fact that the order predated this legislation?

des passeports au ministère de la Citoyenneté; jusque-là, c'est le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international qui s'en occupait. Je crois savoir qu'on vous a envoyé la documentation portant sur ces audiences; vous pourrez donc vous y reporter.

J'ajouterais que le comité de direction prévoit que le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration comparaitra devant nous la semaine prochaine, car il n'était pas libre cette semaine. Nous entendrons également des représentants de l'Australie ou de la Nouvelle-Zélande, aux fins de comparaison de nos systèmes. Cela m'amène à la question que je souhaite poser à Mme Welbourn.

Vous dites que notre régime s'apparente à celui de la Nouvelle-Zélande et de l'Australie. Quel est le régime qui se rapproche le plus du nôtre et quelles sont les éventuelles différences? Vous vous en inspirez, mais ces régimes sont-ils adaptés à la situation canadienne? Le cas échéant, quelles adaptations a-t-on effectuées?

Mme Welbourn : Nous avons eu l'avantage d'entretenir des conversations utiles avec les autorités australiennes et néo-zélandaises. Sur le plan de la conception du modèle, le nôtre est très semblable, car nous avons retenu l'idée d'une étape préalable à la demande; ainsi, comme première étape, les candidats dans certaines catégories économiques devront exprimer leur intérêt à venir s'installer au pays avant d'être autorisés à passer à l'étape de la demande.

Pour ce qui est des grandes différences entre nos régimes, on peut les constater au chapitre du programme et des détails législatifs, étant donné que l'Australie et la Nouvelle-Zélande opèrent dans des cadres législatifs différents. La Nouvelle-Zélande est un État unitaire, si bien qu'il n'y a pas de conséquence pour des provinces ou des territoires; c'est donc à cet égard que l'on constate des différences. De façon générale, en ce qui concerne les modèles comme tels, nos régimes se comparent favorablement.

[Français]

La sénatrice Fortin-Duplessis : Soyez tous les bienvenus à notre comité. Je vais vous poser une question qui va peut-être vous suspendre. Étant donné que le décret ayant transféré la responsabilité ministérielle des passeports remonte à plus de six mois, j'aimerais savoir si cette correction, à laquelle nous procédons aujourd'hui, fait suite à la constatation d'une lacune ayant eu des répercussions ou s'il s'agit d'une lacune qui pourrait survenir. Deuxièmement, s'il y a effectivement eu certaines problématiques au sein de l'appareil administratif concernant la délivrance des passeports, quels en ont été les impacts?

[Traduction]

Mme Imrie : Je veux m'assurer d'avoir bien compris la question. Me demandez-vous la raison pour laquelle il y a eu transfert, ou est-ce que votre question porte sur le fait que le décret a précédé ces dispositions législatives?

[Translation]

Senator Fortin-Duplessis: My question is not about the transfer itself but rather about why it took so much time and whether or not you noted any oversights or problems. It has been six months now and I know that this is a considerable change, however I would also like to know if over the course of that change, you noted any problems; perhaps there were not any at all and the change is proceeding well.

Jean-Pierre Lamarche, Director General, Passport Program Management and Strategic Initiatives, Citizenship and Immigration Canada: Thank you for your question, Senator. With respect to the change, there were no problems over the six-month period and, generally speaking, these changes give the Minister of Citizenship and Immigration the ability, if necessary, to take legal action under the Criminal Code, to be able to do that in cases where passports need to be withdrawn because of incidents covered by the Criminal Code.

Currently, it is still the Minister of Foreign Affairs who, according to the order, is responsible for the passport program. Under this change, these two clauses will allow the minister to be responsible for the passport program.

Senator Fortin-Duplessis: As it will not come into effect until 2015, am I correct?

Mr. Lamarche: No, there is a transitional clause for the purposes of the order. This has been established but there is a transfer clause; I believe it will be part of the second OCI which should be in March. Meanwhile, there is a clause that will allow the Minister of Foreign Affairs to take action under the Criminal Code. However, this will be transferred to the Minister of Citizenship and Immigration.

[English]

Senator D. Smith: This is basically a version of the point system, I assume, isn't it, which has been around for decades and where you get so many points based on language abilities of the two official languages and education and what your job is. Am I missing something?

Ms. Welbourne: To take a step back, in a certain way it's maybe a variation on that. But to explain what it is, this isn't a new program or a change to a current program. It establishes, for the first time ever, a pre-application stage. Specifically, these legislative amendments would enshrine that in IRPA, the act.

Senator D. Smith: This system would sort of tell the point range you are probably in. No one gets a passport unless they're a citizen, correct?

Ms. Welbourne: Right. So there are two separate issues: the passport changes —

[Français]

La sénatrice Fortin-Duplessis : Ce n'est pas une question sur le transfert mais pour savoir pourquoi cela a pris autant de temps, et si vous avez vu des manquements ou des choses qui n'étaient pas correctes. Cela fait quand même six mois, je sais que c'est un gros changement, mais je voudrais savoir si dans ce changement vous avez constaté des lacunes, ou s'il n'y en a pas eu du tout et le dossier poursuit son cours.

Jean-Pierre Lamarche, directeur général, Gestion du programme de passeport et des initiatives stratégiques, Citoyenneté et Immigration Canada : Merci de votre question sénatrice. Concernant le changement, il n'y a eu aucun inconvénient durant la période de six mois, et, grosso modo, c'est pour permettre au ministre de Citoyenneté et immigration d'être en mesure, au cas où il se doit d'intenter des poursuites en vertu du Code criminel, de pouvoir les faire, advenant le cas où nous devons retirer des passeports à cause d'événements qui relèvent du Code criminel.

Présentement, c'est encore le ministre des affaires étrangères qui est, selon le décret, responsable du programme de passeports. Donc, dans cette modification, les deux clauses vont permettre au ministre d'exercer ses fonctions comme responsable du programme de passeports.

La sénatrice Fortin-Duplessis : Tant que cela ne sera pas en vigueur en 2015, c'est ça?

M. Lamarche : Non; il y a eu une clause transitoire, au niveau du décret. C'est mis en place mais il y a une clause de transfert; cela va être effectué, je crois, lors du deuxième OIC qui devrait être en mars. Entre-temps il y a une clause qui permet au ministre des Affaires étrangères de poursuivre, en vertu du Code criminel, mais ceci va être transféré au ministre de Citoyenneté et immigration.

[Traduction]

Le sénateur D. Smith : Nous sommes essentiellement en présence d'une version du système de points, je suppose, n'est-ce pas? Ce système existe depuis des décennies, et les candidats se voient accorder un certain nombre de points suivant leurs compétences linguistiques dans les deux langues officielles, suivant leur instruction et leur profession. Ai-je bien compris?

Mme Welbourne : À la réflexion, jusqu'à un certain point, c'est sans doute une variation de la même chose. Il ne s'agit pas d'un nouveau programme ou d'une modification au programme actuel. Nous établissons, pour la première fois, une étape préalable à la demande. Plus précisément, ces modifications législatives inscriraient ce changement dans la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés.

Le sénateur D. Smith : Ce système va donner une idée de la fourchette de points où se trouve un candidat. On ne peut pas obtenir un passeport si on n'est pas citoyen, n'est-ce pas?

Mme Welbourne : Vous avez raison. Il y a deux enjeux différents : les modifications pour le passeport...

Senator D. Smith: So what they're sort of doing is having the people who are doing the passports do assessments of the chances of applicants who want to come to the country. Do they have a priority list for people with higher points whereas for some people who might be the best used car salesman somewhere, it's mission impossible because there's no demand for that product?

Ms. Welbourne: I will talk about the EOI portion of the changes which relate to immigration streams related to permanent residents; that is, permanent residents who come to Canada as economic permanent residents. The idea here is to establish a pre-application stage which means that, yes, individuals would have to express an interest in coming to Canada under certain economic streams. Those are to be confirmed, but at this point they look to be the Federal Skilled Worker Program, which, you're correct, has a points grid as part of the program; also the Canadian Experience Class, which doesn't; and the Federal Skilled Trades Program, which doesn't.

Senator D. Smith: I'm not saying I disagree with it, but I'm just trying to get a feel for it. Certain things are still the same. We're looking at all these criteria and here are your chances. If it's mission impossible, then you kind of tell them that, do you?

Ms. Welbourne: In order to have their expression of interest accepted, they would need to meet certain minimum entry criteria related to skill level and language ability. Then they would be admitted into what we have been terming an EOI pool. At that point they would be ranked and sorted, using a kind of points grid based on evidence that shows which individuals would have the highest chances of success in terms of economic —

Senator D. Smith: I always think it's good to be honest with people. If it's a hopeless application, be up front and tell them rather than have them wait eight years to get an answer.

Prior to this approach being taken, what percentage of all the applications for permanent residence to Canada would meet the threshold on the point system? Would we be talking a third? What percentage?

Ms. Welbourne: Are you asking what percentage of applicants in the past would meet the minimum entry criteria that we intend to establish for EOI?

Senator D. Smith: Yes.

Ms. Welbourne: We haven't come to ground yet on the minimum entry criteria. That's one of the aspects still to be determined.

Senator D. Smith: These will be the tough decisions you'll have to make as to who you tell it isn't going to work.

Le sénateur D. Smith : Autrement dit, les gens qui s'occupent de délivrer des passeports vont désormais évaluer les chances des candidats qui veulent venir s'installer au pays. Va-t-on dresser une liste de priorités pour les gens qui obtiennent le plus grand nombre de points? Certains candidats pourraient être les plus doués des vendeurs de voitures d'occasion, mais pour eux, ce sera peine perdue, car il n'y a pas de demande pour ce métier.

Mme Welbourne : Je vais parler des changements se rapportant aux déclarations d'intérêt pour les catégories d'immigrants associées aux résidents permanents, c'est-à-dire les résidents permanents qui viennent au Canada au titre de la catégorie économique. Ce qu'on veut faire ici, c'est créer une étape préalable à la demande. Autrement dit, les personnes auraient à manifester leur intérêt à venir au Canada dans certaines filières de la composante économique. Tous ces éléments ne sont pas encore confirmés, mais à ce stade-ci, il y a lieu de croire que cela touchera les candidats du Programme fédéral des travailleurs qualifiés qui, comme vous l'avez dit, est assorti d'une grille de points. Seront également inclus les candidats de la catégorie de l'expérience canadienne et du Programme fédéral des métiers spécialisés, mais dans les deux cas, il n'y a pas de grille de points.

Le sénateur D. Smith : Je ne suis pas nécessairement contre, mais j'aimerais mieux comprendre. Certaines choses n'ont pas changé. On tient compte de tous ces critères pour déterminer quelles sont les chances des immigrants. Mais si c'est impossible, vous le leur faites savoir, n'est-ce pas?

Mme Welbourne : Pour que leur déclaration d'intérêt soit acceptée, certains critères de base doivent être satisfaits, notamment pour ce qui est de la compétence et de la capacité linguistique. Ils sont alors admis dans ce que nous appelons le bassin de DI. Les dossiers sont alors évalués et triés, à partir d'une sorte de pointage accordé selon les données fournies, qui montrent quels dossiers ont les meilleures chances de réussite du point de vue économique...

Le sénateur D. Smith : Je crois qu'il faut toujours être honnête avec les gens. S'il n'y a pas d'espoir, dites-le-leur carrément, plutôt que de leur faire attendre une réponse pendant huit ans.

Avant que soit adoptée cette nouvelle approche, quel pourcentage des demandes de résidence permanente au Canada franchissait le seuil du système de points? Diriez-vous le tiers? Quel pourcentage?

Mme Welbourne : Vous voulez savoir quel pourcentage de demandeurs, auparavant, répondaient aux critères minimaux que nous voulons appliquer au système de DI?

Le sénateur D. Smith : Oui.

Mme Welbourne : Nous n'avons pas encore établi ce seuil. C'est encore une chose à déterminer.

Le sénateur D. Smith : Il faudra prendre des décisions difficiles au moment de choisir les personnes à qui vous annoncerez que c'est peine perdue.

[*Translation*]

Senator Verner: Welcome to you all. My name is Josée Verner and I am a senator from Quebec. I would like to ask you about the federal-provincial aspect of this bill. I imagine, and you referred to this in your opening remarks, that there are ongoing consultations with the provinces and the territories. I expect everyone is pleased with this measure, especially the provinces that have such a great need for investor immigrants.

As you know, Quebec manages its own affairs in the area of immigration under an agreement signed in 1991. I assume they do not fall under this bill. Nonetheless, have there been any informal discussions with Quebec, at least to let them know what is happening with the other provinces? Can you tell us anything about this?

Ms. Welbourne: Thank you for your question. With your permission I will respond in English.

Senator Verner: Of course.

[*English*]

You're quite right that Quebec has selection authorities under the Canada-Quebec accord. They have full authorities to select immigrants destined for Quebec and nothing about this changes that. They have been involved in and are aware of our intention to move forward with an expression of interest system, so they're fully informed.

We have been in discussions with other provinces and territories related to their provincial nominee programs and whether or not they would be interested in using the EOI system to access some or all of those provincial nominees. Yes, that would not apply to Quebec, which has its own set of selection authorities, but we do understand that Quebec is exploring also the possibility of establishing its own expression of interest approach within its area.

[*Translation*]

Senator Verner: Thank you. You just answered my second question, which would have been whether or not, as a result, they were thinking about a similar system for themselves. Thank you very much.

Senator Dawson: Senator Verner just about took my questions out of my mouth. In fact, the Couture-Cullen agreement and the tradition that followed gave Quebec responsibility to do its own selections. I love your system, I think it is a very good idea. I hope that when this system is established, and you hope this will be done by January 2015, you will meet your objectives.

That said, did real consultations take place or was information simply provided to the Government of Quebec? Three or four months after the system has been established, is the Government of Quebec going to raise a hue and cry and say that the horrible federal government once again overstepped its authority?

[*Français*]

La sénatrice Verner : Bienvenue à vous. Mon nom est Josée Verner, je suis une sénatrice du Québec. J'aimerais aborder avec vous la dimension fédérale-provinciale de ce projet de loi. J'imagine, et vous l'avez dit dans votre discours, qu'il y avait des consultations qui étaient toujours en cours avec les provinces et les territoires. J'imagine que tout ce beau monde est content de cette mesure, particulièrement les provinces qui ont grand besoin d'avoir ces immigrants investisseurs.

Comme vous le savez, le Québec fait bande à part dans le domaine de l'immigration, en vertu d'une entente signée en 1991. Je présume qu'ils ne font pas partie de ce projet de loi. Malgré tout, est-ce qu'il y a eu des discussions informelles avec le Québec, ne serait-ce que pour leur dire ce qui se passe avec les autres provinces? Est-ce que vous avez des choses à nous dire à ce sujet?

Mme Welbourne : Merci pour la question. Si vous permettez, je vais répondre en anglais.

La sénatrice Verner : Absolument.

[*Traduction*]

Vous avez tout à fait raison, le Québec a le pouvoir de choisir ses immigrants en vertu de l'accord Canada-Québec. Il a tout à fait le pouvoir de choisir les immigrants qui lui sont destinés, et rien ne sera changé. Le Québec a participé à nos travaux et est au courant de notre intention d'adopter le régime de déclaration d'intérêt. Il est totalement au fait de la situation.

Nous avons eu des discussions avec d'autres provinces et territoires au sujet de leurs programmes de candidats respectifs, et nous avons voulu savoir s'il leur convenait d'employer le régime de DI pour avoir accès à certains de ces candidats. En effet, cela ne s'appliquerait pas au Québec, qui a son propre pouvoir de sélection, mais nous croyons savoir que le Québec envisage la possibilité d'établir son propre système de déclaration d'intérêt.

[*Français*]

La sénatrice Verner : Merci. Vous répondez à ma deuxième question, qui aurait été de savoir si ça les amène à réfléchir sur une possibilité de ce type pour eux-mêmes. Merci beaucoup.

Le sénateur Dawson : La sénatrice Verner a presque volé mes questions. Effectivement, l'entente Couture-Cullen et toute la tradition qui s'ensuit depuis a donné au Québec la responsabilité de faire la sélection. J'adore votre système, je pense que c'est une bonne proposition. J'espère que, quand le système sera mis en place, et vous espérez le faire pour janvier 2015, vous allez atteindre vos objectifs.

Ceci étant dit, est-ce qu'il y a eu de véritables consultations ou de l'information au gouvernement du Québec. Est-ce que, dans trois ou quatre mois, après qu'on ait adopté ceci, le gouvernement du Québec va déchirer son linge en disant que le méchant gouvernement fédéral a encore outrepassé ses pouvoirs?

[English]

Ms. Welbourne: Initially, when we embarked on this, we shared our intention to move ahead with an EOI system with all provinces and territories. We are working with the other provinces and territories on certain design elements as they will likely be eventual users, one way or another, of the EOI system. We haven't completed the same kind of work with Quebec because it has been clear that they are not interested in participating in the EOI system as, again, they have full authority for selection. They are kept fully aware of where we are and, as I say, they have indicated that they will likely be exploring the possibility of creating their own EOI system to apply to immigrants destined to the province of Quebec.

Senator Dawson: Since we are on budget implementation legislation that's dealing with immigration; dealing with transport, as we did tonight at the Transport Committee; and dealing with passports, it can become a little confusing. Normally, we could have two tables.

Senator Fortin-Duplessis asked a question about is this done to simplify what was asked when we previously studied this question of transferring the passport responsibility. Is this a second stage or a clarification? What's the budgetary representation on this issue? What does this have to do with the budget? Are there financial implications?

Ms. Imrie: The passport change, the machinery change, was made effective July 2. I would like to make that clarification so it's clear for everyone. There might have been confusion about the date of implementation for the expression of interest model versus the date of the transfer of passport. That transfer became effective on July 2 of this year and the Canadian passport order was updated to make that effective July 2.

There is a great interest in making sure that we clarify the legislative responsibilities and accountabilities at the first possible opportunity. There is an important issue of basic accountability and also issues related to the Criminal Code. They are amendments of a technical nature so the feeling was that this was the appropriate mechanism for them.

Senator Dawson: I come back to the global question of budget implementation. We're debating a budget implementation bill. Are there any costs related to either question dealing with passports; or question B, dealing with immigration? Are there budget considerations we should be informed about?

Ms. Imrie: Responsibility for the passport revolving fund has been moved from the Minister of Foreign Affairs to the Minister of Citizenship and Immigration Canada, so, in that sense, there is a budgetary impact.

Senator Dawson: That was done in the previous legislation.

[Traduction]

Mme Welbourne : Au départ, quand nous avons réfléchi à ce processus, nous avons fait part aux provinces et territoires de notre intention d'aller de l'avant avec le système de DI. Nous travaillons avec les autres provinces et territoires à l'élaboration de certains éléments du système de DI, car ils en seront des utilisateurs éventuels, d'une façon ou d'une autre. Nous n'avons pas fait le même travail avec le Québec, qui ne veut pas participer à notre système de DI puisqu'il a plein pouvoir pour la sélection des immigrants. Mais le Québec est tout à fait au courant de ce que nous faisons et, je le répète, la province nous a fait part de son intention d'étudier la possibilité de créer son propre système de DI pour les immigrants qui lui sont destinés.

Le sénateur Dawson : Étant donné que nous sommes saisis d'un projet de loi d'exécution du budget qui s'occupe d'immigration, de transport, comme on l'a fait ce soir au Comité des transports, et qui traite de passeports, cela peut devenir source de confusion. Normalement, on pourrait avoir deux tables.

La sénatrice Fortin-Duplessis a voulu savoir si ce changement a été apporté pour simplifier ce qui avait été demandé dans le cadre de notre étude sur la question du transfert de responsabilité en matière de passeport. S'agit-il là d'une deuxième étape ou d'un éclaircissement? Quelle est la représentation budgétaire de cette question? Quel rapport cela a-t-il avec le budget? Y a-t-il des répercussions financières?

Mme Imrie : Les changements apportés aux passeports et à l'appareil gouvernemental sont entrés en vigueur le 2 juillet. Je tenais à faire cet éclaircissement pour la gouverne de chacun. Il se peut qu'il y ait eu de la confusion concernant la date de la mise en œuvre du modèle de déclaration d'intérêt, par opposition à la date du transfert des passeports. Le transfert est entré en vigueur le 2 juillet dernier, et le décret sur les passeports canadiens a été mis à jour pour que ce changement entre en vigueur le 2 juillet.

On tient particulièrement à éclaircir les responsabilités législatives et les obligations de rendre des comptes dès que l'occasion se présentera. L'obligation redditionnelle de base pose un problème important, et il faut s'occuper de questions liées au Code criminel. Comme il s'agit de modifications d'ordre technique, on a estimé que c'était la marche à suivre.

Le sénateur Dawson : Revenons à la question plus large de la mise en œuvre du budget. Nous sommes en train de débattre d'un projet de loi d'exécution du budget. Y a-t-il des coûts liés à l'une ou l'autre des deux questions en ce qui concerne les passeports ou l'immigration? Y a-t-il des considérations budgétaires dont nous devrions être au courant?

Mme Imrie : La responsabilité du fonds renouvelable des passeports est passée du ministre des Affaires étrangères au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration; donc, dans ce sens, il y a des répercussions budgétaires.

Le sénateur Dawson : Ce changement a été apporté aux termes du projet de loi précédent.

Ms. Imrie: It was made effective on July 2, but it is actually being updated. It's another legislative change. That change is actually in the supplementary estimates legislation.

Senator Dawson: So when our chair has to report to the Finance Committee, she will be able to say that there are no financial implications in these non-budgetary modifications?

Ms. Imrie: I would say that government programs are changing and evolving all the time, so, as we transfer the program from one department to the other, we're also in the process of planning the future of the passport program and taking advantage of opportunities to modernize the IT systems. One of the drivers of the change was the fact that the passport program itself was on an outdated IT system. It will be moved to CIC's global case management system. This is the sort of investment that would have to happen in terms of updating IT systems as a matter of course, but the machinery change gives us the opportunity to use CIC's global case management system for that purpose. There will be some investments required to do that work, so I don't think I can say that there are no financial implications.

The Chair: Was the move to save money? Was it efficiency? What was the reason for the change of the passport?

Ms. Imrie: The primary driver was program alignment. CIC is responsible for citizenship. Passport is the classic proof of citizenship, the document that demonstrates someone's citizenship. As I mentioned, there were opportunities to use CIC's case management system to upgrade the IT systems. There will also be opportunities to enhance program integrity in terms of some of the linkages. CIC already has automated linkages, in our global case management system, with our security partners. There will also be opportunities to find efficiencies, and that does not only relate to the move to Citizenship and Immigration Canada. The in-Canada service delivery network is now the responsibility of the Minister of Employment and Social Development, and that will allow us to leverage the existing Service Canada network to improve services to Canadians and to, in the long run, create efficiencies.

The Chair: If you can't do it now, perhaps you could file it with us. There was a cost of moving it from one department to another, I presume. Have you been able to estimate what that is? There will be a cost for upgrading. Every time you have a new system, we're told it's a certain cost, and then it becomes a different cost. What are your estimates for this upgrade, and what do you estimate will be the cost efficiency? So that's the financial side.

Mme Imrie : C'est entré en vigueur le 2 juillet, mais c'est en fait mis à jour. Il s'agit d'une autre modification législative. Cette modification se trouve en fait dans le projet de loi sur le Budget supplémentaire des dépenses.

Le sénateur Dawson : Donc, lorsque notre présidente fera son rapport au Comité des finances, elle sera en mesure de dire que ces modifications non budgétaires n'ont aucune répercussion financière?

Mme Imrie : Je dirais que les programmes du gouvernement évoluent constamment; alors, pendant que nous transférons le programme d'un ministère à un autre, nous travaillons également à prévoir l'avenir du programme des passeports et à profiter des occasions de moderniser les systèmes de TI. L'un des facteurs à l'origine du changement est le fait que le programme des passeports lui-même était un système de TI dépassé. Il sera transféré au système mondial de gestion des cas de CIC. Voilà le genre d'investissements qui doivent être faits pour mettre à jour les systèmes de TI, mais ces changements de processus nous donnent l'occasion d'utiliser le système mondial de gestion des cas de CIC à cette fin précise. Certains investissements seront nécessaires pour effectuer ce travail; donc, je ne pense pas qu'on puisse dire qu'il n'y aura aucune répercussion financière.

La présidente : L'objectif de cette démarche était-il d'économiser de l'argent? Ou de réaliser des gains d'efficacité? Était-ce là la raison ayant motivé les changements apportés au système des passeports?

Mme Imrie : Le principal facteur était une volonté d'alignement du programme. CIC s'occupe de la citoyenneté. Le passeport est la preuve de citoyenneté par excellence, le document qui atteste la citoyenneté de quelqu'un. Comme je l'ai indiqué, nous avions des occasions d'avoir recours au système mondial de gestion des cas de CIC afin de mettre à jour les systèmes de TI. Nous aurons aussi des occasions de renforcer l'intégrité du programme pour ce qui est de certains liens. CIC est déjà doté de liens automatisés, dans son système mondial de gestion des cas, avec ses partenaires en matière de sécurité. Il sera également possible de réaliser des gains d'efficacité, et cela n'a pas seulement trait au transfert à Citoyenneté et Immigration Canada. Le réseau de prestations des services au Canada relève maintenant de la responsabilité du ministre de l'Emploi et du Développement social, et cela nous permettra de mettre à profit le réseau existant de Service Canada pour améliorer les services offerts aux Canadiens et, à long terme, réaliser des gains d'efficacité.

La présidente : Si vous ne pouvez pas répondre à la question tout de suite, vous pourriez peut-être nous communiquer l'information plus tard. Je présume qu'il y avait certains coûts rattachés au transfert de la responsabilité d'un ministère à un autre. Avez-vous établi ce qu'il en coûtera? La mise à niveau engendrera certains coûts. Chaque fois que nous installons un nouveau système, on nous dit qu'il y aura un certain coût, et puis ce coût se transforme. Quelles sont vos prévisions pour cette mise à niveau et, d'après vous, quel en sera le rapport coût-efficacité? Voilà donc le côté financier.

We understand the program coordination, better service, et cetera. You made that very clear in your opening statement. It's the cost implications. If you can't do it now, could you file that with us?

Ms. Imrie: Yes, absolutely. We are going through the planning process, so we would have an opportunity to bring that at a future date.

The Chair: Would that be sooner or later?

Ms. Imrie: I think we will advise.

The Chair: You can advise the clerk when you might be in a position to give us that.

Senator Demers: Thank you very much for your answers. Two quick questions: Why did the government deem it necessary to transfer the passport program to Citizenship and Immigration Canada?

Ms. Imrie: The move really had to do with program alignment, taking advantage of some of the synergies between the citizenship program and passports. Passports being a quintessential proof of citizenship, there was an opportunity there for program alignment. Also, it was a great opportunity to take advantage of CIC's IT systems to update the outdated passport IT systems.

Senator Demers: Thank you. Just a different question: You have gone to 10 years. You talked about security a few minutes ago. Is this not a concern with security to have control over every five years? You still have the five years, right? When you go with 10 years — I'm sure you thought about it, but I do not know the answer — is there a certain amount of concern about security in giving someone a 10-year passport? Mr. Lamarche?

Mr. Lamarche: Would you like me to answer your question in English or French?

Senator Demers: It's up to you.

[Translation]

Mr. Lamarche: Previously, the Canadian passport was valid for five years. People had a choice between a 24-page or a 48-page passport. Consultations on the User Fees Act showed us that Canadians prefer a 10-year passport. Most countries issue 10-year passports. Canada was one of the few still issuing 5-year passports. We therefore decided to align ourselves with international practices and provide Canadians with a choice of a 10 or 5-year passport.

Nous comprenons l'idée de coordonner les programmes, d'améliorer le service, et cetera. Vous vous êtes exprimée très clairement là-dessus dans votre exposé. Il s'agit maintenant des répercussions en matière des coûts. Si vous ne pouvez pas nous fournir cette information maintenant, pourriez-vous nous la faire parvenir plus tard?

Mme Imrie : Oui, absolument. Nous sommes en pleine planification, et nous aurons donc l'occasion de vous fournir cela à une date ultérieure.

La présidente : Comptez-vous le faire bientôt ou bien plus tard?

Mme Imrie : Je pense que nous vous préviendrons en temps et lieu.

La présidente : Vous pouvez faire savoir au greffier quand vous serez en mesure de nous fournir cette information.

Le sénateur Demers : Je vous remercie de vos réponses. Deux petites questions : pourquoi le gouvernement estime-t-il qu'il est nécessaire de transférer le programme des passeports à Citoyenneté et Immigration Canada?

Mme Imrie : C'est en raison de l'alignement des programmes, afin de profiter de certaines des synergies entre le programme de citoyenneté et les passeports. Puisque les passeports sont une preuve par excellence de la citoyenneté, il existait là une occasion d'aligner les programmes. Aussi, il s'agissait d'une belle occasion de profiter des systèmes de TI de CIC afin de mettre à jour les systèmes de TI désuets du côté des passeports.

Le sénateur Demers : Merci. Passons maintenant à une autre question. Vous avez opté pour une période de 10 ans. Vous avez parlé, il y a quelques instants, de la sécurité. N'est-il pas plus sécuritaire d'avoir un contrôle tous les cinq ans? Vous avez toujours celui de cinq ans, n'est-ce pas? Si vous passez à celui de 10 ans — je suis sûr que vous y avez réfléchi, mais je ne connais pas la réponse —, n'y a-t-il pas certaines préoccupations relatives à la sécurité en remettant à quelqu'un un passeport de 10 ans? Monsieur Lamarche?

M. Lamarche : Préférez-vous que je vous réponde en anglais ou en français?

Le sénateur Demers : À vous le choix.

[Français]

M. Lamarche : Auparavant, le passeport canadien était de cinq ans. Les gens avaient le choix entre un passeport de 24 pages ou de 48 pages. Les consultations sur la Loi sur les frais d'utilisation ont révélé que les Canadiens semblaient pencher pour le passeport de 10 ans. La majorité des pays émettent des passeports de 10 ans. Le Canada était l'un des seuls à émettre encore un passeport de cinq ans. Par conséquent, nous nous sommes enclinés sur les tendances internationales et avons offert aux Canadiens le choix entre un passeport de 5 et 10 ans.

Adding the electronic chip to the passport also made the passport much safer. We decided to use the opportunity to issue a 10-year passport, given how secure this document was.

[English]

The Chair: Senator Demers, you weren't part of the committee at that time. One of the reasons given for a five-year passport was that some people didn't want their pictures 10 years later. It would be out of date. There was some question around that, but also the option was for people to have it five years or 10 years.

Has that study that you did on that issue changed in the six months or so since we heard the original testimony? Do you still hold that most people want the 10, but there is still the option for five? That's still the inclination of citizens?

Mr. Lamarche: Yes. Right now, close to 80 per cent of passports issued are issued for 10 years. Bear in mind that children are not allowed 10 years. It's a five year ePassport for children.

The Chair: That's the maturation.

Mr. Lamarche: Yes, they change a lot.

Senator Ataullahjan: What I want to know is what kind of information will be required of foreign nationals in the Expression of Interest submission, and will gender, age, disability or visible minority be taken into account?

Ms. Welbourne: On the question of EOI and what information will be provided as part of the online application, it would be fairly standard information related to name, date of birth, country of citizenship, that kind of data. Only information that would be relevant to our ability to rank and sort them and to their eventual application for permanent residence.

Senator Ataullahjan: You mentioned that Australia implemented a similar system, I think in 2012. Do we know how successful the system was and what kind of challenges they faced?

Ms. Welbourne: We do know from our conversations with both Australia and New Zealand that they are, overall, pleased with their systems. New Zealand has had its system in place for 12 or 13 years now. Australia's was implemented in July 2012, so it's a newer system. They did not point out any particular challenges or issues to us but, rather, helpful tips in terms of trying to find, for instance, the right numbers in what we call the pipeline heading into an EOI system and to ensure that you maintain enough of an inventory to allow for landings to continue

L'ajout de la puce électronique dans le passeport a permis aussi d'émettre un passeport beaucoup plus sécuritaire. Nous avons profité de cette occasion pour émettre un passeport de 10 ans, vu la robustesse de ce nouveau document.

[Traduction]

La présidente : Sénateur Demers, vous n'étiez pas membre du comité à l'époque. Une des raisons données pour un passeport de cinq ans était que certaines personnes ne voulaient pas avoir des photos qui dataient de 10 ans. Elles seraient périmées. Il y avait un certain débat autour de cette question, mais les gens pouvaient choisir d'avoir un passeport de 5 ans ou de 10 ans.

L'étude que vous avez effectuée sur cet enjeu a-t-elle changé au cours des six derniers mois depuis que nous avons entendu le témoignage initial? Êtes-vous toujours d'avis que la plupart des gens souhaitent avoir un passeport de 10 ans, mais qu'ils pourront toujours choisir celui de 5 ans? C'est toujours la tendance chez les citoyens?

M. Lamarche : Oui. À l'heure actuelle, près de 80 p. 100 des passeports émis sont des passeports de 10 ans. N'oubliez pas que les enfants n'y ont pas droit. Les enfants doivent avoir un passeport de cinq ans.

La présidente : Puisqu'ils grandissent.

M. Lamarche : Oui, ils changent beaucoup.

La sénatrice Ataullahjan : J'aimerais savoir quel genre d'information les étrangers devront fournir dans la présentation d'une déclaration d'intérêt. Va-t-on tenir compte du sexe, de l'âge, des handicaps ou des minorités visibles?

Mme Welbourne : Pour ce qui est de la déclaration d'intérêt et de l'information fournie dans le cadre d'une demande en ligne, il s'agirait de données plutôt normalisées telles que le nom, la date de naissance, le pays de citoyenneté et ce genre de choses. Ce sont uniquement des données qui nous permettront de classer et de trier les demandes et qui serviront pour une demande éventuelle de résidence permanente.

La sénatrice Ataullahjan : Vous avez indiqué que l'Australie avait mis en œuvre un système semblable, en 2012, je crois. Connaissons-nous le degré de réussite du système et les défis qu'il a présentés?

Mme Welbourne : D'après nos conversations avec les Australiens et les Néo-Zélandais, nous savons qu'ils sont, dans l'ensemble, contents de leurs systèmes. La Nouvelle-Zélande a son système en place depuis maintenant 12 ou 13 ans. Celui de l'Australie a été mis en œuvre en juillet 2012, ce qui en fait un système plus récent. Ils ne nous ont pas signalé de problèmes ou de défis particuliers, mais ils nous ont plutôt fait part de conseils utiles pour ce qui est de trouver, par exemple, les bons chiffres pour la phase préparatoire au système de DI et pour veiller à

as you make the transition to a new system. That's the nature of the conversation, but overall I would say both countries are very comfortable with their move to an EOI approach.

Senator Oh: Senator Ataullahjan asked half my question. Do you have any idea what the turnaround time is for the applications for Australia and New Zealand? Do we have to pay New Zealand or Australia for the system we are sharing with them?

Ms. Welbourne: It may be helpful to explain a bit about the processing times for Australia and New Zealand. Once they receive an application for permanent residence, they're able to process those applications in a period of one to three months. But just to make sure it's clear, for an individual who is filling an Expression of Interest, an online form, that's an automated process. Whether or not they've been accepted into the EOI system should be essentially instantaneous. Then, valid EOIs will be kept alive for a period of time to be determined, so people will be accepted into the pool and they will have valid EOIs. In New Zealand, it's for six months; in Australia, it's two years; Canada will be probably somewhere in the middle of that. During that time, the individual may or may not be invited to apply. Once the individual is invited to apply, they will have a certain period of time in which to provide their application for permanent residence, and then processing starts once that individual has submitted an application for permanent residence. In Canada, we are aiming to achieve a six-month processing time, again, once we've received an individual's application for permanent residence in the initial stages.

Senator Oh: Do we have to pay for the use of the system?

Ms. Welbourne: Will individuals have to pay for it?

Senator Oh: Yes. Will we have to pay Australia and New Zealand for sharing the system?

Ms. Welbourne: No. We've consulted with them sort of informally at the officials' level, but we are building on our existing IT system. We're not purchasing a system from either Australia or New Zealand. Rather, we're using their experiences to modify our current IT and our global case management system to accommodate the expression of interest system.

The Chair: Just to be clear, you say it's either for New Zealand or for Australia that it was going to be about a turnaround time of three months and ours would be six months. Why?

maintenir un inventaire suffisant pour continuer d'accueillir de nouveaux venus pendant la transition vers le nouveau système. Telle a été la nature de nos conversations, mais dans l'ensemble, je dirais que les deux pays sont très contents de leur décision d'adopter le système de DI.

Le sénateur Oh : La sénatrice Ataullahjan a posé la première partie de ma question. Savez-vous quel est le délai de traitement des demandes en Australie et en Nouvelle-Zélande? Devons-nous payer la Nouvelle-Zélande ou l'Australie pour le système que nous partageons avec ces deux pays?

Mme Welbourne : Il serait peut-être utile d'expliquer un peu le délai de traitement en Australie et en Nouvelle-Zélande. Une fois qu'ils reçoivent une demande de résidence permanente, les fonctionnaires peuvent traiter la demande en l'espace de un à trois mois. Mais à titre de précision, sachez que pour une personne qui soumet une déclaration d'intérêt, qui remplit un formulaire en ligne, il s'agit d'un processus automatisé. En pratique, la personne devrait savoir immédiatement si elle a été acceptée ou non dans le système de DI. Ensuite, les DI valides demeureront actives pendant une période à déterminer, de manière à ce que les gens soient acceptés dans le bassin et qu'ils aient une DI valide. En Nouvelle-Zélande, cela dure six mois; en Australie, deux ans. Le Canada visera probablement quelque part au milieu. Pendant ce temps, la personne peut être invitée ou non à présenter une demande. Une fois que la personne reçoit l'invitation à présenter une demande, elle dispose d'une certaine période pendant laquelle elle doit fournir sa demande de résidence permanente, et c'est à ce moment-là que la période de traitement commence, une fois que la personne aura soumis sa demande de résidence permanente. Au Canada, nous visons un délai de traitement de six mois, je le répète, à partir du moment où nous avons reçu une demande de résidence permanente, dans les phases initiales.

Le sénateur Oh : Devons-nous payer pour l'utilisation du système?

Mme Welbourne : Les personnes devront-elles payer pour ce système?

Le sénateur Oh : Oui. Devrons-nous payer l'Australie et la Nouvelle-Zélande pour le système que nous partageons?

Mme Welbourne : Non. Nous avons consulté leurs représentants de manière informelle, mais nous nous basons sur notre système de TI actuel. Nous n'achetons aucun système auprès de l'Australie ou de la Nouvelle-Zélande. En revanche, nous nous servons de leurs expériences pour modifier notre système de TI actuel et notre système mondial de gestion des cas pour y intégrer le système de déclaration d'intérêt.

La présidente : Pour m'assurer de bien comprendre, vous avez dit, en parlant de la Nouvelle-Zélande ou de l'Australie, que le délai de traitement serait de trois mois et que, dans notre cas, il s'agirait de six mois. Pourquoi?

Ms. Welbourne: Because, given the volume of applications that we expect to receive and our processing capacity, that's what our goal is with an initial launch, with the goal always to improving as much as possible our processing times after that.

The Chair: Are you satisfied that you've got a handle on the fact that people will go into this data bank and that they will fall off it; there's a time to that? So when they can reapply, is there an additional cost for reapplication or is it cost-free at that point?

Ms. Welbourne: There's no fee associated with expressing interest in coming to Canada. Filling in the online application is free. The costs come at the application for permanent residence stage, where there is a fee associated with any application for permanent residence, as well as there may be other fees. For instance, under the Federal Skilled Worker Program, there's currently a requirement for an educational credential assessment. As an example, applicants will have other fees that they will have to pay, but not specifically related to the EOI part of the process.

The Chair: We know there are a lot of agents, representatives, whatever, who work in this field.

Senator D. Smith: Even lawyers.

The Chair: Even lawyers, I'm told by Senator Smith. Will this preclude them in the application? You won't know if there's someone standing by someone at their computer, but will there be any identification of that kind of agent or assistant, or will you not have any idea what's happening at that end?

Ms. Welbourne: It's the same kind of approach, what we've got within IRPA generally will apply to EOI. There's nothing to preclude an individual working with an agent, but we will ask that, in the cases where an agent is involved, they are identified.

[Translation]

Senator Fortin-Duplessis: I would like to refer to Section 10.3 in Division 16 of Bill C-4 and the subsequent paragraphs. It looks like applications must be submitted electronically using a system designated by the minister, and that under exceptional circumstances, those applications can be submitted by means of another method.

Can you tell me if this electronic system has been designed and if it is functional? Earlier you referred to the Australian system that you will not be purchasing but I would like to have information about the system that will be used in Canada.

[English]

Ms. Welbourne: The EOI system, which is the automated system that we're talking about here, does not exist currently. We are building it in order to work towards a January 2015 launch. That part of the proposed legislation establishes that the EOI will

Mme Welbourne : C'est en raison du volume de demandes que nous nous attendons à recevoir et à notre capacité de traitement; tel est notre objectif pour le lancement initial, mais par la suite, nous viserons toujours à améliorer le délai de traitement, dans la mesure du possible.

La présidente : Comprenez-vous bien que les personnes qui seront placées dans le bassin n'y seront pas pour une durée indéterminée, que c'est assorti d'une date limite? Lorsqu'elles refont une demande, doivent-elles payer les frais de nouveau ou est-ce inclus?

Mme Welbourne : Il n'y a pas de frais associés à la déclaration d'intérêt pour venir au Canada. La demande en ligne se fait gratuitement. Des frais s'appliquent à l'étape de la demande de résidence permanente; c'est le cas pour toutes les demandes de résidence permanente, et d'autres frais peuvent également s'ajouter. Par exemple, dans le cadre du Programme fédéral des travailleurs qualifiés, on exige, à l'heure actuelle, une évaluation des titres de compétence. Les demandeurs devront donc engager certains frais, mais ces frais ne sont pas directement liés au processus de déclaration d'intérêt.

La présidente : Nous savons que nombre d'agents, de représentants et d'autres professionnels travaillent dans ce domaine.

Le sénateur D. Smith : Même des avocats.

La présidente : Même des avocats, indique le sénateur Smith. Les empêchera-t-on de participer à ces demandes? Vous ne saurez pas si la personne qui remplit la demande en ligne se fait épauler par quelqu'un; exigerez-vous de ces agents, ces assistants, qu'ils s'identifient? N'aurez-vous aucune idée de ce qui se passe à l'autre bout?

Mme Welbourne : L'approche que nous adoptons dans le cadre de la LIPR s'appliquera généralement au processus de déclaration d'intérêt. Rien n'empêchera une personne d'avoir recours à l'aide d'un agent, mais nous exigeons que ces agents s'identifient.

[Français]

La sénatrice Fortin-Duplessis : Je fais référence à l'article 10.3 de la section 16 et aux alinéas qu'il contient du projet de loi C-4. On semble déceler que les demandes sont obligatoirement soumises électroniquement à l'aide d'un système désigné par le ministre et que d'une manière plutôt exceptionnelle, elles pourront être acheminées d'une autre manière.

Pouvez-vous nous dire si un tel système informatisé a été conçu et s'il est opérationnel? Tantôt, vous avez parlé du système de l'Australie que vous n'achèterez pas, mais je voudrais avoir des renseignements en ce qui concerne le système au Canada.

[Traduction]

Mme Welbourne : Le système de déclaration d'intérêt, soit le système automatisé dont nous discutons aujourd'hui, n'existe pas encore. Il est en cours d'élaboration, et nous avons pour objectif de le lancer en janvier 2015. Cette partie du projet de loi indique

be an automated system. There are a couple of elements. It will be the system itself, the automated system, which will determine whether an individual who is an EOI candidate gets accepted to the pool on the basis of that online information. We are required, because of Charter obligations, to ensure that individuals who, for whatever reason, cannot fill in an online form can provide the relevant information through another means. This section of the act gets at the fact that even if we receive that information, say, in paper form, it will be entered into the EOI system and the automated processes will apply.

[Translation]

Senator Fortin-Duplessis: I hope you will not experience the same kinds of problems that Mr. Obama has had with his health system.

My next question is for Mr. Carruthers. How will you deal with temporary foreign workers?

Campion Carruthers, Director, Temporary Foreign Workers Program, Employment and Social Development Canada: Thank you for your question. I will answer in English. Perhaps I need to better understand the question.

Senator Fortin-Duplessis: You are an expert. You deal with temporary foreign workers. Under the new system, how will you resolve the cases of foreign workers who are residing temporarily in Canada?

[English]

Mr. Carruthers: This proposal would have no impact whatsoever on the processing of temporary foreign worker applications on our side, so labour market opinions on our side. I would expect the same for work permits on the side of CIC, but I'll let them speak for themselves.

[Translation]

Senator Fortin-Duplessis: How will foreign workers be able to apply to work for a few months in Canada?

[English]

Ms. Welbourne: The EOI system will apply only to permanent residents, so individuals intending to immigrate to Canada permanently in certain economic streams. The EOI system will not apply to those individuals coming to Canada as temporary foreign workers.

que le système de déclaration d'intérêt sera automatisé. J'ai quelques points de précision. C'est le système lui-même, le système automatisé, qui déterminera si un candidat qui remplit une déclaration d'intérêt sera placé dans le bassin en fonction des renseignements fournis en ligne. La Charte nous oblige à veiller à ce que toute personne qui, pour une raison ou une autre, se voit dans l'impossibilité de remplir une demande en ligne puisse fournir les renseignements pertinents dans un autre format. Cet article du projet de loi précise que les renseignements reçus, par exemple, sur support papier seront également versés dans le système de déclaration d'intérêt et leur traitement se fera de manière automatisée.

[Français]

La sénatrice Fortin-Duplessis : J'espère que vous ne rencontrerez pas les mêmes problèmes que M. Obama a connus avec son système de santé.

Ma prochaine question s'adresse à M. Carruthers. Comment allez-vous régler les cas des travailleurs étrangers temporaires?

Campion Carruthers, directeur, Programme des travailleurs étrangers temporaires, Emploi et Développement social Canada : Je vous remercie pour votre question. Je vais vous répondre en anglais. J'aurai peut-être même besoin de mieux comprendre la question.

La sénatrice Fortin-Duplessis : Vous êtes spécialiste. Vous vous occupez des travailleurs étrangers temporaires. Donc, avec le nouveau système, comment allez-vous pouvoir procéder pour régler les cas de ces travailleurs étrangers qui viennent temporairement au Canada?

[Traduction]

M. Carruthers : Cette proposition n'aura aucune incidence, de notre côté, sur le traitement des demandes soumises dans le cadre du Programme des travailleurs étrangers temporaires, sur l'avis relatif au marché du travail à cet égard. J'imagine que la proposition n'aura aucune incidence sur la délivrance de permis de travail par CIC, mais je vais laisser les représentants vous en parler eux-mêmes.

[Français]

La sénatrice Fortin-Duplessis : Comment les travailleurs étrangers vont-ils s'inscrire pour venir travailler quelques mois au Canada?

[Traduction]

Mme Welbourne : Le système de déclaration d'intérêt ne s'appliquera qu'aux résidents permanents, c'est-à-dire aux personnes qui ont l'intention d'immigrer au Canada de façon permanente dans le cadre de certains programmes pour les immigrants économiques. Le système de déclaration d'intérêt ne s'appliquera pas aux personnes qui viennent au Canada en tant que travailleurs étrangers temporaires.

[Translation]

Senator Fortin-Duplessis: Will the temporary foreign workers' program remain under Foreign Affairs or will it also be transferred to Citizenship and Immigration Canada given that you are saying that only certain immigrants can come to Canada?

[English]

Ms. Welbourne: The Temporary Foreign Worker Program is essentially a shared program between CIC and Employment and Social Development Canada. There are two main aspects to the program. One is on the workers' side. CIC issues work permits for temporary foreign workers; and ESDC has responsibility *gross modo* for the labour market opinion side of the question. At a very high level, those are the two departments involved and their responsibilities. But, as I say, the EOI has no direct application to the Temporary Foreign Worker Program.

Senator D. Smith: Let me say at the outset that I'm open-minded on the rationale that you're trying to make to us. I want to make sure I'm understanding it correctly, and you might respond to this.

My impression is that it's a system that it sort of screens out people who don't have a hope, fairly early on, and that sort of avoids big backlogs, which can mean that the overall system would work faster.

I have a couple of questions. One is: What if somebody is literally 50-50? You don't need to answer this now, because I'm going to ask you two questions.

The other question I have — because I actually agree with wanting to have a system that isn't in a huge backlog because people who don't have a chance are still in there and just clog the system — what about people in the family reunification category? Say there's somebody in a family where everybody else in the family is in Canada, but they're not? I don't know how many points they get for that. I used to know this kind of stuff. What about a situation like that? Are they screened out early or is there some consideration given to somebody who, say, is the only member of the family who isn't in Canada? Maybe you can shed a little light on those kinds of situations.

Ms. Welbourne: I'll try to explain how we see the EOI working in terms of minimum entry criteria, and then who may eventually get invited to apply.

To begin, to be accepted into what we've been terming the EOI pool, so to be considered, individuals will have to meet certain minimum entry criteria, as probably associated with skill level of work experience and language requirements. In addition, they

[Français]

La sénatrice Fortin-Duplessis : Le système des travailleurs étrangers temporaires demeure-t-il aux Affaires étrangères ou va-t-il également à Citoyenneté et Immigration Canada puisque vous dites que c'est seulement les immigrants spéciaux qui peuvent entrer au Canada?

[Traduction]

Mme Welbourne : Le Programme des travailleurs étrangers temporaires est un programme partagé entre Citoyenneté et Immigration Canada et Emploi et Développement social Canada. Le programme comporte deux grands volets. D'abord, celui des travailleurs. Citoyenneté et Immigration Canada délivre des permis de travail pour les travailleurs étrangers temporaires; et c'est Emploi et Développement social Canada qui est responsable, en gros, de la question de l'avis relatif au marché du travail. Dans les grandes lignes, voilà les responsabilités des deux ministères desquels relève ce programme. Comme je l'ai dit, la déclaration d'intérêt n'aura aucune incidence sur le Programme des travailleurs étrangers temporaires.

Le sénateur D. Smith : Permettez-moi de préciser dès le départ que je suis ouvert aux motifs que vous essayez de nous faire valoir. Je veux m'assurer de bien comprendre les choses et je vais donc vous poser cette question.

J'ai l'impression qu'il s'agit d'un système qui permette d'écarter, assez rapidement, les personnes qui n'ont aucun espoir et d'éviter en quelque sorte les gros arriérés, ce qui peut signifier que le système dans son ensemble fonctionnerait plus rapidement.

J'ai quelques questions à ce sujet. D'abord, qu'arriverait-il à une personne qui aurait littéralement 50 p. 100 des chances? Vous n'avez pas besoin de répondre à ma question dès maintenant, car je vais vous poser deux questions.

L'autre question, et j'appuie en fait l'idée de vouloir éviter les gros arriérés dans le système, car les gens qui n'ont pas de chance de réussir entraînent la congestion du système, mais qu'en est-il des personnes dans la catégorie de la réunification des familles? Admettons qu'une personne aide tous les membres de sa famille ici au Canada, mais qu'elle n'y soit pas. Je ne sais pas combien de points elle obtiendrait pour ce fait. Il fut un temps où je connaissais la réponse. Donc, qu'arriverait-il dans une situation comme celle-ci? Ces personnes sont-elles écartées, tôt dans le processus, ou bien tient-on compte du fait que quelqu'un soit, disons, le seul membre de sa famille qui ne soit pas au Canada? Vous pourriez peut-être nous éclairer sur ce genre de situation.

Mme Welbourne : Je vais essayer de vous expliquer comment le système de DI fonctionnerait selon les critères minimaux d'admission et qui pourrait être invité à présenter une demande.

D'abord, pour être acceptées dans ce que l'on a appelé le bassin de DI, pour être prises en considération, les personnes devront répondre à des critères minimaux d'admission, qui seront probablement associés à leur niveau de compétence, à leur

have to be able to qualify for one of the programs that will be sourced through EOI. As I say, we're talking about the Federal Skilled Worker Program, the Canadian Experience Class or the Federal Skilled Trades Program, and possibly certain or all provincial nominee programs to be determined.

So it's not that we'll be saying to them, "You've got a 50-50 chance or 75 per cent chance"; it's a first stage. They will have made the first stage and then it will be a combination of factors that may lead to them being invited to apply. That combination of factors relates to what we call human capital factors, so things like their age, their work experience, their official language abilities, and others, and/or whether an employer has offered them a job, and/or whether a province or territory has nominated them or wishes to nominate them.

Those are the things that will determine, solo or in combination, how an individual gets to leave the pool, through being invited to apply for permanent residence. That's what we're envisaging. All of those factors that I've described are indicators of how successful an immigrant is likely to be once they land in Canada, in terms of economic outcomes. That's the rationale for choosing.

All of the individuals in the pool are likely to qualify on a certain level for one of the programs. Again, it's a way, of all of the individuals who may qualify, to be eligible for one of the programs, how do we choose the top candidates amongst a bigger pool of individuals? Again, it's sort of selecting the best and brightest, meaning those who have the best chances of success once they do arrive, amongst a larger pool of individuals who may have met the minimum criteria and are interested in coming to Canada. But we need to choose, because there are far larger numbers of individuals who are interested in Canada than the space that we have in terms of our annual levels plan and our ability to bring them to Canada.

Senator D. Smith: Does the family reunification thing not enter in at all? What if somebody is very close, missed by a point or two, but every other member of the family is in Canada? Is that factored in?

Ms. Welbourn: Again, just to break it down, the EOI will apply to only certain economic streams. It doesn't apply to the non-economic, which has to do with the family reunification. Individuals, so principal applicants and their accompanying family members, will be dealt with through EOI, but the ranking and sorting really applies only to the principal

expérience professionnelle et à leurs aptitudes linguistiques. En outre, il faut que ces personnes soient admissibles à un des programmes qui se servira du système de DI. Comme je l'ai indiqué, il s'agirait du Programme fédéral des travailleurs qualifiés, de la catégorie de l'expérience canadienne ou du Programme des travailleurs de métiers spécialisés et, éventuellement, de certains ou de l'ensemble des programmes des candidats des provinces, chose qui reste à déterminer.

Il ne s'agit donc pas de leur dire : « Vous avez 50 ou 75 p. 100 de chances de réussir »; il s'agit d'une première étape. Ces personnes auront franchi la première étape, et il y aura ensuite une combinaison de facteurs qui feront en sorte qu'elles pourraient être invitées à présenter une demande. Cette combinaison de facteurs, c'est ce que l'on appelle le capital humain ou les facteurs de capital humain — des choses comme leur âge, leur expérience professionnelle, leurs aptitudes en langues officielles, et cetera, et la question de savoir si un employeur leur a offert un emploi et/ou si une province ou un territoire les a choisis comme candidats ou désire le faire.

Voilà les facteurs qui, pris ensemble ou séparément, vont déterminer si une personne peut quitter le bassin et recevoir une invitation à présenter une demande de résidence permanente. C'est ce que nous envisageons. Tous ces facteurs que je viens de vous décrire sont des indicateurs de la probabilité de réussite des gens, une fois qu'ils arrivent au Canada, pour ce qui est des résultats économiques. C'est ça qui va motiver les choix.

Toutes les personnes qui se trouvent dans le bassin sont susceptibles d'être admissibles à un des programmes. Encore une fois, cela permet à toutes les personnes qui seraient admissibles d'accéder à un des programmes; cela nous permet de choisir les meilleurs candidats parmi le bassin plus large de personnes. Une fois de plus, il s'agit de sélectionner les meilleurs et les plus brillants, c'est-à-dire ceux qui ont le plus de chances de réussir, une fois arrivés, à même un bassin général de personnes qui auront répondu à un ensemble de critères minimaux et qui désirent venir au Canada. Nous devons cependant faire des choix, car il y a beaucoup plus de personnes qui veulent venir au Canada qu'il n'y a de places, en fonction de notre plan annuel des niveaux d'immigration et de notre capacité d'admettre ces personnes au Canada.

Le sénateur D. Smith : Et qu'en est-il de la réunification des familles? Qu'advient-il si quelqu'un a presque réussi, s'il a manqué son coup d'un point ou deux, mais que tous les autres membres de sa famille sont au Canada? Est-ce qu'on en tient compte?

Mme Welbourn : Encore une fois, la déclaration d'intérêt se fait seulement pour certaines filières de l'immigration économique. Ça ne s'applique pas aux filières non économiques, y compris la réunification des familles. Les individus, c'est-à-dire les demandeurs principaux et les membres de leurs familles qui les accompagnent, passent par le processus de déclaration d'intérêt,

applicant. If there are accompanying family members, they come along with the principal applicant who is being dealt with as an economic immigrant through EOI.

Senator D. Smith: I think so. If there was a family of 10 kids here and they wanted to bring their mother over, but she didn't meet —

Ms. Welbourne: In that case, it wouldn't. If they're here, they've arrived, and they're looking at family reunification, that individual who is coming is not coming through an economic immigration program and therefore will not be affected by EOI.

The Chair: They would apply on existing programs; is that it?

Ms. Welbourne: Right. There are two ways of family members joining permanent residents in Canada. They either come at the time that the principal applicant is coming, and if they're coming in an economic stream that's affected by EOI, they will be part of that. If it's a case where there's a permanent resident in Canada who is sponsoring an individual to come through the family reunification process, then the EOI will not apply because it only applies to economic immigration streams, and those individuals who are outside Canada wishing to rejoin family will not be immigrating to Canada under an economic stream.

Senator D. Smith: But they might under the other stream?

Ms. Welbourne: If they're coming at the same time as the applicant, they will not be affected by the points. The points score and the ranking and sorting only applies to the principal applicant. It does not apply to accompanying family members, whether a spouse or children.

The Chair: It doesn't preclude family members from applying under existing programs?

Ms. Welbourne: Right.

The Chair: You're saying it's not going to be under this program. We want to know whether the existing rules will still apply to any family member. They will.

Senator D. Smith: This doesn't prejudice the other programs. That's my point.

Ms. Welbourne: Correct. No, it does not.

Senator Oh: My question is: We will be hearing from the stakeholders tomorrow. What do you think is their concern with the EOI system?

mais le classement et le triage s'appliquent en réalité seulement au demandeur principal. S'il y a des membres de la famille qui accompagnent le demandeur, leur dossier est regroupé avec celui du demandeur principal, qui est considéré comme étant un immigrant économique dans le processus de déclaration d'intérêt.

Le sénateur D. Smith : Je le crois. S'il y avait une famille de 10 enfants ici qui voulaient faire venir leur mère, mais qu'elle ne rencontrait pas...

Mme Welbourne : Dans ce cas-là, ça ne s'applique pas. S'ils sont ici, ils sont déjà arrivés et donc, ils font partie de la catégorie de la réunification des familles; l'individu qui arrive ne passe pas par le programme d'immigration économique et n'est donc pas touché par la déclaration d'intérêt.

La présidente : Les gens se servent de programmes existants, n'est-ce pas?

Mme Welbourne : C'est exact. Il y a deux façons de permettre aux membres de la famille de se joindre à des résidents permanents au Canada. Ils peuvent venir en même temps que le demandeur principal, et s'il s'agit d'une filière économique qui inclut une déclaration d'intérêt, alors ils en feront partie. S'il s'agit d'un résident permanent au Canada qui parraine un individu dans le cadre du processus de réunification des familles, alors la déclaration d'intérêt ne s'impose pas parce qu'elle s'applique seulement aux filières d'immigration économique; les individus à l'extérieur du Canada qui veulent se joindre à des familles ne font pas une demande d'immigration au Canada en vertu d'une filière économique.

Le sénateur D. Smith : Mais ils pourraient faire partie d'une autre filière?

Mme Welbourne : S'ils arrivent en même temps que le demandeur, ils ne seront pas touchés par le nombre de points. Le pointage, le classement et le triage s'appliquent seulement au demandeur principal. Ça ne s'applique pas aux propres qui l'accompagnent, que ce soit l'époux ou les enfants.

La présidente : Ça n'empêche pas les membres de la famille de faire une demande dans le cadre d'autres programmes existants?

Mme Welbourne : C'est exact.

La présidente : Vous dites que ce ne sera pas en vertu de ce programme-ci. Nous voulons savoir si les règles qui existent déjà vont s'appliquer à tous les membres de la famille. Elles s'appliqueront.

Le sénateur D. Smith : Ça n'a pas d'impact sur les autres programmes. C'est là où je veux en venir.

Mme Welbourne : C'est exact. Il n'y a pas d'impact sur les autres programmes.

Le sénateur Oh : Ma question est la suivante : sachant que nous allons entendre des intervenants demain, quelles seront, d'après vous, leurs préoccupations à l'égard du système de déclaration d'intérêt?

Ms. Welbourne: I'll let the stakeholders express themselves when they come tomorrow. I guess the only point I would make is that we have been working not only with provinces and territories, but we have undertaken a series of consultations with employer groups and other interested stakeholders over the last about year and a half since we started actively pursuing the idea of EOI. I would think it's fair to say that generally they are supportive of the overall approach and the objectives of EOI, which is to really align our application intake with our processing capacity to allow for faster processing and the elimination of backlogs, as well as increasing the labour market responsiveness of the overall economic immigration program.

Senator Oh: One more question. Have you consulted Canadian embassies and consulates overseas, such as China, India, Philippines, which have a lot of applicants in the economic class? Is there any feedback?

James McNamee, Director, Immigration Strategies & Analysis, Citizenship and Immigration Canada: I'll attempt to answer that one. Yes, as part of our process of developing the expression of interest model, we have been in close contact with our missions overseas and trying to understand from their perspective what are the challenges, as you say, with the various streams that they're managing.

More recently, we've had officials in Canada who are here on a visit, and we've consulted them at that stage as well. There's a lot of support in terms of the ability that this system will create to facilitate their work over time, as we will be aligning the intake of applications with the capacity to process. That, for them, is very good news.

Senator Tannas: I just wanted to go a little bit further on what Senator Atallahjan and Senator Oh talked about. You had mentioned that Australia and New Zealand had said there was an improvement in outcomes. I'm wondering if you can tell me what that improvement was. It went to something, but it was from what? So they went from what to — I think you said three months.

I'm wondering also what benchmarks specifically we will be using, and will we be publishing them? How are we going to measure that this is a nice thing, but we'll be able to tell the next country we went from X to Y and we're monitoring? Can you cover that a little bit for me?

Ms. Welbourne: I think there are probably a couple of different elements within that question. One aspect is processing time of applications and another is outcomes of individuals.

Outcomes take longer to track. It's something we have to look back and watch how outcomes progress over time. That's not something that we got into with the Australians and the folks

Mme Welbourne : Je vais permettre aux intervenants de s'exprimer eux-mêmes lorsqu'ils viendront demain. Je me contenterais de dire que nous avons non seulement collaboré avec les provinces et les territoires, mais nous avons aussi consulté des groupes d'employeurs et d'autres intervenants au cours de la dernière année et demie depuis que nous travaillons activement sur l'idée d'un système de déclaration d'intérêt. Je crois qu'on peut dire qu'en général, ils appuient l'approche et les objectifs du système de déclaration d'intérêt, dont le but est vraiment d'harmoniser les demandes reçues avec notre capacité de traitement pour que nous puissions traiter les demandes plus rapidement et éliminer les arriérés, en plus d'adapter le programme d'immigration économique aux besoins du marché du travail.

Le sénateur Oh : Une dernière question. Avez-vous consulté les ambassades et les consulats canadiens à l'étranger, dans des pays comme la Chine, l'Inde, les Philippines, qui ont beaucoup de demandeurs dans la classe économique? Avez-vous reçu des commentaires?

James McNamee, directeur, Division des stratégies et analyses en matière d'immigration : Je vais tenter de répondre à votre question. Oui, dans le cadre du processus d'élaboration de la déclaration d'intérêt, nous travaillons étroitement avec nos bureaux à l'étranger et nous essayons de comprendre leur point de vue et les défis auxquels ils se heurtent concernant, comme vous dites, les différents volets d'immigration qu'ils gèrent.

Récemment, des fonctionnaires sont venus au Canada, et nous les avons consultés à cette étape également. Il y a beaucoup d'appui pour ce système, car il permettra de dégager des capacités et il facilitera le travail au fil du temps, étant donné que nous adapterons le nombre de demandes que nous recevrons à la capacité de traitement. Pour eux, cela représente de très bonnes nouvelles.

Le sénateur Tannas : Je voudrais revenir sur ce que la sénatrice Atallahjan et le sénateur Oh ont soulevé. Vous avez dit qu'en Australie et en Nouvelle-Zélande, on a constaté des améliorations. J'aimerais que vous m'expliquiez en quoi elles consistaient. Des améliorations, oui, mais dans quelle mesure? Ces deux pays sont passés de — je pense que vous avez dit trois mois.

J'aimerais aussi savoir quels points de référence nous utiliserons. Allons-nous les publier? Comment allons-nous mesurer les améliorations, et pourrions-nous dire à d'autres pays que nous sommes passés de X à Y et que nous faisons un suivi? Pourriez-vous m'en parler davantage?

Mme Welbourne : Je pense que votre question portait sur différents volets. Un volet concerne le délai de traitement des demandes et l'autre concerne les résultats.

L'analyse des résultats exige plus de temps. Nous devons revenir en arrière et observer la progression des résultats dans le temps. Nous n'avons pas abordé la question des résultats relatifs

from New Zealand in terms of the outcomes of their immigrants. What we did talk about more was to do with how EOI improved the processing and, again, aligning your application intake.

Senator Tannas: Sorry. I might have ventured into your lexicon. “Outcomes” meaning a decision, not what happened to them after they were blessed.

Ms. Welbourne: Okay. Sorry. One of the things that happened was a lower refusal rate. What they saw is because of the individuals going through the EOI process, that when they did get applications for permanent residence from individuals who had been invited to apply, they were good-quality applications and the approval rate went up.

Senator Tannas: Will we be tracking and monitoring this? Will we actually track and monitor this and be able to tell the next country this is how it improved us by X per cent and we're here?

Ms. Welbourne: Yes. That is something we do now, is track processing times and approval rates across the various streams, by source country, by program stream, and, certainly, after EOI is implemented, we will continue to do that and monitor to see how we're doing.

Senator Tannas: Right now, based on everything that you've got here, what is the percentage or what is the measurement that you are anticipating we will see this improve by? I know you mentioned it. I think you said the goal is to get to six months.

Ms. Welbourne: Six months processing.

Senator Tannas: Where are we now?

Ms. Welbourne: Depending on category, but for instance, for the federal skilled worker program, processing times are currently just under a year. So we're looking to move towards having —

Senator Tannas: Fifty per cent?

Ms. Welbourne: Yes.

Senator Tannas: Terrific. Thank you.

[Translation]

Senator Fortin-Duplessis: In section 10.4, on page 227 of the bill, it says that:

The minister may disclose personal information provided to him or her by the foreign national under section 10.110.1....

It says that he can disclose that information to an entity. What does the entity refer to? I would also like to know if basic privacy rules will be applied.

aux immigrants avec les Australiens et les Néo-Zélandais. Nous avons davantage parlé des façons dont la déclaration d'intérêt améliore le traitement et de l'harmonisation du nombre demandes reçues.

Le sénateur Tannas : Veuillez m'excuser. Je me suis peut-être aventuré dans votre lexique. Par « résultats », j'entends une décision, et non ce qui se produit après l'acceptation d'une demande d'immigration.

Mme Welbourne : D'accord. Veuillez m'excuser. On a remarqué une diminution du taux de refus des demandes. Étant donné que les personnes passent par le processus de déclaration d'intérêt, le gouvernement reçoit des demandes de résidence permanente de personnes qui ont été invitées à présenter une demande. Il s'agit donc de demandes de qualité, et le taux d'approbation a augmenté.

Le sénateur Tannas : Allons-nous consigner les résultats et faire un suivi? Allons-nous réellement le faire, et pourrions-nous dire à un autre pays dans quelle mesure nous nous sommes améliorés et où nous en sommes?

Mme Welbourne : Oui. Nous le faisons déjà. Nous consignons les délais de traitement et les taux d'approbation pour différents volets d'immigration, selon différents pays d'origine et programmes; après la mise en œuvre du système de déclaration d'intérêt, nous poursuivrons ce travail et nous ferons le suivi de nos progrès.

Le sénateur Tannas : Maintenant, en fonction des données dont nous disposons, dans quelle mesure prévoyez-vous que nous nous améliorerons, que ce soit en pourcentage ou autre? Vous l'avez déjà mentionné. Je pense que vous avez dit que l'objectif était d'en arriver à six mois.

Mme Welbourne : Un délai de traitement de six mois.

Le sénateur Tannas : Où en sommes-nous maintenant?

Mme Welbourne : Cela dépend des catégories. Par exemple, pour le Programme fédéral des travailleurs qualifiés, le délai de traitement actuel est d'un peu moins d'un an. Donc, ce que nous voulons c'est...

Le sénateur Tannas : Cinquante pour cent?

Mme Welbourne : Oui.

Le sénateur Tannas : C'est parfait, merci.

[Français]

La sénatrice Fortin-Duplessis : À l'article 10.4, page 227 du projet de loi, il est mentionné :

Le ministre peut communiquer les renseignements personnels qui lui ont été fournis par un étranger au titre de l'article 10.1 [...]

On dit qu'il peut communiquer cette information à une entité. À quelle entité fait-on référence? J'aimerais également savoir si les règles les plus élémentaires de protection des renseignements personnels sont respectées.

[English]

Ms. Welbourne: Those are the authorities that will allow us to share applicant information, as appropriate. Really, at this point, the entities that we're talking about here are provinces and territories. What we're envisaging under the EOI model that we're proposing is allowing provinces and territories to access applicant information through a specific portal. So it would allow the provinces and territories, in order to be able to identify EOI candidates that they may be interested in nominating, to access information.

We already share information quite regularly with provinces and territories, and have a number of information-sharing arrangements, such as MOUs. As we move towards implementation, we'll be ensuring that we have the necessary authorities in place to continue to share this kind of information, specific to EOI, with provinces and territories, or we'll update and create the new authorities to allow us to share this information. Of course, an important part of moving towards implementation of a project of this nature is the privacy impact assessment that we will undertake in consultation with the Office of the Privacy Commissioner, to make sure that we have all of the necessary authorities in place and that any risks are mitigated.

The Chair: I'd like to thank everyone on the panel. As you can see from the questions, there is a lot of interest in how this program will fare, how it fits into the other systems. No doubt we will hear from you, or, at least, you'll hear from us, in the near future. Thank you for being available today.

Senators, we are adjourned until 10:30 tomorrow morning.

(The committee adjourned.)

OTTAWA, Thursday, November 21, 2013

The Standing Senate Committee on Foreign Affairs and International Trade met this day at 10:30 a.m. to examine the subject-matter of those elements contained in Divisions 4 and 16 of Part 3 of Bill C-4, A second Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 21, 2013 and other measures.

Senator A. Raynell Andreychuk (*Chair*) in the chair.

[English]

The Chair: Honourable senators, we're ready to begin. Today, the Standing Senate Committee on Foreign Affairs and International Trade is continuing its examination of the subject matter of those elements contained in Divisions 4 and 16 of Part 3

[Traduction]

Mme Welbourne : Il s'agit de pouvoirs qui nous permettront d'échanger l'information des demandeurs, selon le cas. En réalité, en ce moment, les entités dont nous parlons sont les provinces et les territoires. Ce que nous envisageons dans le cadre du modèle de DI proposé, c'est de permettre aux provinces et aux territoires de passer par un portail bien précis afin de pouvoir consulter l'information des demandeurs. Ainsi, les provinces et les territoires pourraient consulter cette information afin de trouver et peut-être de désigner des candidats qui ont formulé une DI.

Nous échangeons de l'information régulièrement avec les provinces et les territoires, en plus de disposer d'un certain nombre d'ententes d'échanges de renseignements, comme les protocoles d'entente. Au fur et à mesure que la mise en œuvre se concrétisera, nous agirons afin de mettre en place les pouvoirs nécessaires pour maintenir cet échange de renseignements portant sur la DI avec les provinces et les territoires. Autrement, nous mettrons ces pouvoirs à jour ou nous en créerons de nouveaux qui nous permettront d'échanger ces renseignements. Bien sûr, une partie importante du processus de mise en œuvre d'un projet de cette nature consiste à effectuer une évaluation des facteurs relatifs à la vie privée, ce que nous ferons en consultant le Commissariat à la protection de la vie privée, pour vérifier que nous disposons de tous les pouvoirs nécessaires et que nous avons atténué tous les risques.

La présidente : Je souhaite remercier l'ensemble des témoins. Comme en témoignent les questions qui ont été posées, on porte beaucoup d'intérêt à la réussite de ce programme et à la manière dont il fera partie d'autres systèmes. Vous communiquerez sans doute avec nous, ou bien, à tout le moins, nous communiquerons avec vous très bientôt. Merci d'avoir pris le temps de nous rencontrer aujourd'hui.

Chers collègues, le comité suspend ses travaux jusqu'à 10 h 30 demain matin.

(La séance est levée.)

OTTAWA, le jeudi 21 novembre 2013

Le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères et du commerce international se réunit aujourd'hui, à 10 h 30, pour examiner la teneur des éléments des Sections 4 et 16 de la Partie 3 du projet de loi C-4, Loi n° 2 portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 21 mars 2013 et mettant en œuvre d'autres mesures.

La sénatrice A. Raynell Andreychuk (*présidente*) occupe le fauteuil.

[Traduction]

La présidente : Honorables sénateurs, nous allons commencer. Aujourd'hui, le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères et du commerce international reprend son étude des éléments des sections 4 et 16 de la partie 3 du projet de loi C-4,

of Bill C-4, A second Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 21, 2013, and other measures.

This morning we will hear from a panel that will address Division 16, which amends the Immigration and Refugee Protection Act. We welcome to our committee, on behalf of the Canadian Bar Association, Tamra Thomson, Director, Legislation and Law Reform, and Mario Bellissimo, Chair, Immigration Law Section. They are before us here in the Senate.

On behalf of Engineers Canada, we have Mr. Kim Allen, Chief Executive Officer. Welcome.

On behalf of Merit Nova Scotia, Mr. Michael Kydd, President, is here by way of video conference. Welcome.

Professor Christopher Worswick, Professor and Vice-Chair, Department of Economics, Carleton University, is also here. Welcome to all of our panelists. I believe we will begin with the Canadian Bar Association, and then we will follow with Mr. Allen, Mr. Kydd and Professor Worswick, if that is acceptable to the panelists.

I will turn to Ms. Thomson to start. Welcome.

Tamra Thomson, Director, Legislation and Law Reform, Canadian Bar Association: Thank you, Madam Chair and honourable senators. We're pleased to appear before you today, on behalf of the Immigration Law Section of the Canadian Bar Association, on Division 16, Part 3, of the brick otherwise known as Bill C-4.

The Canadian Bar Association is a national association representing over 37,000 members across Canada, and part of our mandate is to help in the improvement of the law and the administration of justice. It's in that rubric that we have examined the part of the bill that you are looking at today.

The members of the Immigration Law Section comprise lawyers whose practices embrace all aspects of immigration and refugee law in Canada.

You have received a letter that we prepared on the division, and I will ask Mr. Bellissimo to address the concerns that we have raised.

Mario Bellissimo, Chair, Immigration Law Section, Canadian Bar Association: Good morning to you, Madam Chair and honourable senators. The changes in immigration law have been fast and furious. There is an old saying, "In the face of winds of change, the pessimist complains about the wind, the optimist expects it to change, and the realist adjusts the sails." To this end, we will optimistically suggest adjustments.

Loi n° 2 portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 21 mars 2013 et mettant en œuvre d'autres mesures.

Nos témoins de ce matin parleront de la section 16, qui modifie la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés. L'Association du Barreau canadien est représentée aujourd'hui par Tamra Thomson, directrice, Législation et réforme du droit, et par Mario Bellissimo, président de la Section du droit de l'immigration.

Nous accueillons également M. Kim Allen, chef de la direction de l'association Ingénieurs Canada. Bienvenue à vous.

M. Michael Kydd représente Merit Nova Scotia, dont il est le président, et il s'adressera à nous par vidéoconférence. Bienvenue à vous.

Nous accueillons également Christopher Worswick, professeur et vice-président du département d'économie de l'Université Carleton. Je souhaite la bienvenue à tous nos témoins. Nous allons commencer par l'Association du Barreau canadien, et ce sera ensuite le tour de M. Allen, de M. Kydd et de M. Worswick, si cela vous convient.

Je vais donc donner la parole à Mme Thomson, en lui souhaitant à nouveau la bienvenue.

Tamra Thomson, directrice, Législation et réforme du droit, Association du Barreau canadien : Je vous remercie, madame la présidente, honorables sénateurs. Nous sommes heureux de comparaître devant vous aujourd'hui, au nom de la Section nationale du droit de l'immigration, de l'Association du Barreau canadien, au sujet de la Section 16 de la Partie 3 du pavé qu'on appelle aussi projet de loi C-4.

L'Association du Barreau canadien est une association nationale qui compte plus de 37 000 membres établis dans toutes les régions du Canada, et qui a notamment pour mandat de contribuer à l'amélioration du droit et de l'administration de la justice. C'est dans ce contexte que nous avons examiné la partie du projet de loi qui est à l'étude aujourd'hui.

La Section nationale du droit de l'immigration est composée d'avocats dont la pratique englobe tous les aspects du droit de l'immigration et des réfugiés au Canada.

Nous vous avons fait parvenir une lettre au sujet de la Section 16, et je vais demander à M. Bellissimo de vous parler des questions que nous y soulevons.

Mario Bellissimo, président, Section du droit de l'immigration, Association du Barreau canadien : Bonjour à vous, madame la présidente et honorables sénateurs. La législation sur l'immigration a subi toute une série de changements, à un rythme effréné. Il y a un vieil adage qui dit que « le pessimiste se plaint du vent, l'optimiste espère qu'il va changer, et le réaliste ajuste ses voiles ». Dans cette optique, nous allons faire preuve d'optimisme en proposant des ajustements.

There is no doubt that the EOI system is a game changer and carries with it very exciting possibilities. Efforts to modernize, adapt and adjust the selection system for economic class immigrants are important, and the CBA section commends the government for doing so in a proactive way. However, the CBA has steadfastly objected to omnibus legislation like Bill C-4. Enacting important changes to diverse and unrelated acts in a single bill limits meaningful comment and debates. The issue is compounded in immigration law because of a growing reliance on ministerial instructions at the expense of parliamentary oversight. Here, there will be no mechanism to reconsider the EOI system once the amendments are made because key decision-making will be undertaken by ministerial instruction. Ministerial instruction cannot be reviewed by Parliament and is not subject to judicial review.

The powers vested in the minister are significant. To highlight a few points — and I will try to move through these fairly quickly — proposed subsection 10.3(1) affords the minister 12 additional powers, including the authority to define classes and criteria eligible for participation. In proposed subsection 10.3(5), the minister can, by instruction, provide for criteria that are more stringent than current criteria or requirements under any other division in the act. This is extremely broad language. Proposed subsection 10.4 allows the minister to disclose private information to an undefined entity. We heard yesterday from senior government officials that those entities might, in fact, be the provinces and the territories. If so, it should specifically state it in the legislation.

Proposed subsection 91(5) allows the minister to designate a body the authority to represent or advise a person for consideration in connection with submissions of an EOI. So the details are critical. We set out 10 questions in our submission that seek clarification on a myriad of issues, including eligibility, consultation periods, who these various entities are and what, if any, fees will be imposed in carrying out the EOI system. Further still, the automated system, which will, in our understanding, undertake the eligibility assessment, has yet to be developed and the costing model is still being developed. The costs of the system are not before a committee studying a budget bill.

For these reasons, sufficient time to study these amendments should be extended to stakeholders — including subject matter experts such as the Canadian Bar Association — that share an interest in the successful implementation of immigration delivery and processing.

Il est indéniable que l'instauration d'un système de déclarations d'intérêt change complètement la donne et que cela offre des possibilités très intéressantes. Des efforts ont réellement été consentis pour moderniser, adapter et ajuster le système de sélection des immigrants de la catégorie économique, et la Section de l'ABC félicite le gouvernement de prendre des mesures de façon proactive. Cependant, l'ABC s'est toujours opposée aux projets de loi omnibus comme le projet de loi C-4. Le recours à un seul projet de loi pour adopter d'importants changements dans des domaines variés et sans rapport entre eux limite sérieusement les possibilités de discussions et de débats véritables. Cette démarche est encore plus problématique en droit de l'immigration, étant donné le recours croissant aux instructions ministérielles, au détriment du droit de regard des parlementaires. Une fois que les amendements seront adoptés, il n'y aura plus de mécanismes pour revoir le système de déclaration d'intérêts, car toutes les grandes décisions seront prises par voie d'instructions ministérielles. Et l'on sait que les instructions ministérielles ne peuvent pas être soumises à l'examen des parlementaires ou des magistrats.

Les pouvoirs conférés au ministre sont importants, et je vais en aborder quelques-uns rapidement. Le projet de paragraphe 10.3(1) donne au ministre 12 pouvoirs supplémentaires, y compris celui de définir les catégories et les critères applicables à ceux qui veulent présenter une demande. Le projet de paragraphe 10.3(5) permet au ministre d'établir, par voie d'instructions ministérielles, des critères plus sévères que les critères ou exigences prévus sous le régime de toute autre section de la présente loi. C'est là une formulation extrêmement générale. Le projet d'article 10.4 permet au ministre de communiquer à une entité non définie, par voie d'instruction ministérielle, des renseignements personnels qui lui ont été fournis. De hauts fonctionnaires du gouvernement ont déclaré hier que cette entité pourrait être une province ou un territoire. Dans ce cas, il faudrait l'indiquer précisément dans le projet de loi.

Le projet de paragraphe 91(5) permet au ministre de désigner un organisme pour représenter ou conseiller une personne relativement à la soumission d'une déclaration d'intérêt. Les détails sont donc d'une importance capitale. Nous posons dans notre lettre une série de dix questions pour demander des précisions sur une foule de sujets, notamment l'admissibilité, les périodes de consultation, l'identité des diverses entités, et l'imposition éventuelle de frais pour le traitement des déclarations d'intérêt. De plus, nous demandons des précisions sur le système automatisé de détermination de l'admissibilité, qui n'est pas encore mis au point et dont on ne sait combien il coûtera. Le comité qui examine le projet de loi portant exécution du budget ne dispose pas des données relatives au coût de ce système.

Pour toutes ces raisons, il serait souhaitable de prolonger la période d'examen de ces amendements afin que ceux qui s'intéressent à la mise en place d'un système d'immigration efficace — en l'occurrence l'Association du Barreau canadien — puissent véritablement apporter leur contribution.

Other measures could be considered in the interim, such as a pilot project, for example, launched for a select number of applicants in a specific category. This would allow for the collection of empirical data, and then we could be in a stronger position to conduct meaningful assessments.

Senators, predictability and transparency are critical. Immigration applicants are as worried about the certainty of selection as they are about long processing times and employment opportunities. Although we understand the need for flexibility, timeliness and proactivity, predictability of the system is fundamental to attracting the best applicants, and it does not have to be an either/or scenario. The changes to the Canadian Experience Class, with overnight introduction of caps and ineligible occupations, are a recent example of ministerial instructions exercised without notice, to the detriment of certain applicants.

People plan their lives around the possibility of immigrating to Canada and commit to working or studying in Canada, subject to meeting certain selection criteria. Selection criteria can be responsive to labour market needs without being a moving target. Given the importance of this legislation and given that a just-in-time immigration system is in everyone's best interest, it is unclear why we are moving forward with this legislation when the program is unclear as to several details.

Leaving incredible scope and implementation to ministerial instructions opens this initiative, regardless of political party, to serious criticisms and concerns regarding transparency, lack of parliamentary oversight and potential politicization of the program. The CBA section, therefore, makes two key, general recommendations. First, it recommends that the passage of these significant legislative amendments be delayed and that additional time be set out for consultation and examination with stakeholders, including subject matter experts like the CBA, on the impact of potential legal issues as we have more detail and more substance. Second, that, insofar as the amendments proceed with ministerial instructions, the legislation reflects that ministerial instructions will be submitted for parliamentary scrutiny and public debate before they are implemented.

The Minister of Citizenship and Immigration Canada, in testifying before the House of Commons committee, also indicated this is a drastic change, an important change, and it is an exciting change. From the CBA's perspective, it would be unfortunate if it were undermined because we're moving forward in this factual vacuum.

I thank you for your time and consideration.

Michael Kydd, President, Merit Nova Scotia: Good morning, Madam Chair and honourable senators. I bring greetings from the beautiful province of Nova Scotia and as well from Merit

On pourrait entre-temps envisager d'autres mesures, comme un projet pilote qui concernerait un certain nombre de candidats appartenant à une catégorie donnée. Cela nous permettrait de recueillir des données empiriques, grâce auxquelles nous serions mieux en mesure de faire des évaluations adéquates.

Sénateurs, la prévisibilité et la transparence sont absolument indispensables. Les candidats à l'immigration s'inquiètent tout autant du flou entourant la sélection que des longs délais de traitement des dossiers et des difficultés qu'ils auront à trouver un emploi. Certes, il faut faire preuve de souplesse, de diligence et de proactivité, mais la prévisibilité du système est essentielle si l'on veut attirer les meilleurs candidats, et ces deux parties de l'équation ne sont pas incompatibles. Les changements apportés à la Catégorie de l'expérience canadienne, avec l'imposition soudaine de plafonds et l'exclusion de certaines professions, sont un exemple récent d'une instruction ministérielle émise sans préavis, au détriment de certains candidats.

Les candidats potentiels planifient leur vie autour de la possibilité d'immigrer au Canada. Ils s'engagent à travailler et à étudier au Canada, à condition bien sûr de satisfaire aux critères de sélection. Ces critères peuvent très bien répondre aux besoins du marché du travail sans pour autant être modifiés constamment. Étant donné l'importance de ce projet de loi et étant donné que la mise en place d'un système d'immigration efficace sert l'intérêt de toutes les parties, nous ne comprenons pas bien pourquoi ce projet de loi a été présenté alors que les détails du programme ne sont pas encore connus.

Le fait d'attribuer un rôle aussi important aux instructions ministérielles expose cette initiative, quel que soit le parti qui en est l'auteur, à de sérieuses critiques eu égard au manque de transparence, à la suppression du droit de regard des parlementaires et au risque de politisation du programme. La Section de l'ABC vous soumet donc deux recommandations clés. Premièrement, elle recommande de retarder l'adoption de ces modifications législatives importantes afin d'accorder plus de temps à la consultation des parties prenantes, en l'occurrence l'ABC, au sujet des répercussions juridiques possibles de certaines dispositions, une fois que nous en saurons davantage sur les détails et sur la substance de ce projet de loi. Deuxièmement, si les amendements relatifs aux instructions ministérielles sont adoptés, nous recommandons d'indiquer dans la loi que ces instructions seront soumises à un examen parlementaire et à une consultation publique avant d'être mises en œuvre.

Lors de sa comparution devant le comité de la Chambre des communes, le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration a dit qu'il s'agissait d'un changement considérable et positif. Du point de vue de l'ABC, il serait regrettable que le flou qui entoure le programme nuise à son succès.

Je vous remercie de m'avoir écouté.

Michael Kydd, président, Merit Nova Scotia : Bonjour à vous, madame la présidente et honorables sénateurs. Je vous transmets les salutations de notre belle province de la Nouvelle-Écosse ainsi

Nova Scotia's national president, Terrance Oakey. Merit of Canada was established in 2008 as a united national voice for open-shop construction associations. Our 3,500 member companies directly employ over 60,000 Canadians, and our member organizations administer the largest multi-employer benefit program in Canada's construction industry. We will continue to work with government and other stakeholders on issues such as open tendering and immigration reform.

I'm honoured to be speaking about Division 16, Part 3, which would amend the Immigration and Refugee Protection Act. Earlier this week, I addressed your honourable colleagues before the House of Commons' Standing Committee on Citizenship and Immigration. I will therefore keep my comments brief. I'm happy to provide any follow-up information to you or your staff.

Over the next decade, Canada's construction industry will have to attract at least 320,000 workers or face serious shortages in the labour supply. The amendments as they relate to the expression of interest model will be necessary to augment the human resources of the construction industry by immigrants with the required skills necessary and experience.

It is estimated that Alberta alone will need 115,000 additional workers in skilled trades over the next ten years. In Nova Scotia, while this may seem elementary compared to the aggregate data, we will need to fill 7,000 construction jobs over the next decade. You can see there's a bit of a trend. I'm talking about certainly the importance of having a system in place that will address these needs and some of the successes that I will follow up with.

For this reason, Merit Nova Scotia supports the EOI model. We believe the program will improve the quality of skilled workers with the pre-application stage followed by an application by invitation only to the best candidates. These candidates will not only provide vital information about their skills and experience, but they will be ranked, sorted, searched and processed in an expedited manner. With proper controls in place, the amendments to the act make sense and provide a fluid response for skilled migrants interested in permanently working and living in Canada.

Of course, we are fortunate to have models of success to follow. In Australia, for example, a focus on skilled migration has been very successful in terms of positive employment outcomes for skilled migrants, with a 95 per cent workforce participation rate and a 98 per cent workforce participation rate for the employer nominated in other sponsored categories. Post-global economic crisis, the employer-sponsored category of the skilled migration

que du président national de Merit Nova Scotia, Terrance Oakey. Créé en 2008, Merit of Canada est le porte-parole national des associations de la construction qui emploient des travailleurs syndiqués et non syndiqués. Les 3 500 entreprises qui en font partie emploient directement plus de 60 000 Canadiens. Nos organisations membres administrent le programme d'avantages sociaux multi-employeurs le plus important dans toute l'industrie de la construction du Canada. Nous avons l'intention de continuer de collaborer avec le gouvernement et les autres parties prenantes sur des dossiers comme les appels d'offres ouverts et la réforme de l'immigration.

C'est un honneur pour moi de m'adresser à vous au sujet de la Section 16 de la Partie 3, qui modifie la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés. J'ai déjà eu l'occasion, cette semaine, de comparaître devant vos collègues du Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration de la Chambre des communes, et je vais donc m'efforcer d'être bref. Je serai heureux de vous faire parvenir, si vous le désirez, des informations supplémentaires, à vous ou à votre personnel.

Au cours de la prochaine décennie, l'industrie canadienne de la construction va devoir embaucher au moins 320 000 travailleurs, faute de quoi elle fera face à de graves pénuries. Les amendements qui mettent en place un système de déclaration d'intérêt nous semblent nécessaires si l'on veut renflouer le bassin de travailleurs de la construction avec des immigrants ayant les qualifications et l'expérience voulues.

On estime que, rien qu'en Alberta, nous aurons besoin de 115 000 travailleurs de plus dans les métiers spécialisés, au cours des 10 prochaines années. En Nouvelle-Écosse, même si ça semble négligeable par rapport au total, nous aurons besoin, pendant la même période, de recruter 7 000 travailleurs de la construction. Ça vous donne une idée de la situation. Je vais maintenant vous expliquer pourquoi il est très important que nous mettions en place un système qui permettra de satisfaire ces besoins, et je vous parlerai aussi des résultats qu'ont enregistrés d'autres pays.

Merit Nova Scotia appuie donc le modèle des déclarations d'intérêt. Nous estimons en effet que le programme va permettre de recruter des travailleurs mieux qualifiés, puisqu'il prévoit une première sélection qui sera suivie d'une invitation, seulement aux meilleurs candidats, à soumettre une déclaration d'intérêt. Les candidats vont devoir fournir des renseignements très précis sur leurs qualifications et leur expérience, après quoi leur dossier sera classé, vérifié, étudié et traité avec diligence. Accompagnés des contrôles adéquats, les amendements proposés nous semblent réalistes car ils permettront d'assurer un approvisionnement régulier de travailleurs immigrants qualifiés qui veulent venir s'installer et travailler au Canada.

Nous avons la chance de pouvoir nous inspirer de l'expérience positive d'autres pays. En Australie, par exemple, le gouvernement s'est orienté vers une immigration qualifiée, et cette politique a donné d'excellents résultats puisque 95 p. 100 des immigrants qualifiés et 98 p. 100 des immigrants parrainés par un employeur ont trouvé du travail. Depuis la dernière crise économique mondiale, la catégorie des immigrants qualifiés

program skill-stream has been steadily rising, comprising around 37 per cent of the skill-stream in 2011-12. The greatest percentage rise in population occurred in resource- and construction-rich Western Australia. The population grew by 78,000, or 3.3 per cent. Carpenters were the biggest group taking up residency, followed by engineers, project administrators, electricians, plumbers, architects and motor mechanics.

In New Zealand, there was a net gain of 7,900 skilled migrants. The ministry there expects a strong net migration gain of about 20,000 by the end of 2013, compared with a net loss of 3,200 in the previous year. Last year, there was a 2 per cent increase in the number of essential skills workers, the first annual rise since the start of the global economic slowdown.

Finally, the largest intake of skilled migration to both of these countries is from China, where more than 24 million people currently work in the construction industry.

We believe the picture is clear. The EOI system is working in these industrialized economies because there has been a renewed focus on efficiency and skill demand in their immigration models. No policy reform is perfect. Measuring their successes through immigration and growth can only be a positive lesson for our country and our respective industries to follow.

Honourable senators, again I thank you for taking the time to listen to my presentation. I proudly represent our association and I'm happy to answer any of your questions.

Kim Allen, Chief Executive Officer, Engineers Canada: Thank you for the opportunity to appear today. My name is Kim Allen and I'm the Chief Executive Officer of Engineers Canada.

Engineers Canada is the national body that represents the 12 provincial and territorial regulators of the engineering profession. Their mandate is to protect and serve the public interest. Our constituent associations represent 260,000 members of the engineering profession. Our members, the regulators, help keep Canadians safe by making sure that licensed engineers are held to the highest standards of engineering education, professional qualification and professional practice.

I'm pleased to have the opportunity today to discuss with you how the proposed expression of interest system will, in our view, help bridge the gap for employers of engineers who are looking for engineers with experience and specialized skills.

Our 2012 labour market study reveals that, in most Canadian jurisdictions, there will be a shortage of engineers with five to ten years of experience or specialized skills over the next ten years. Although there are currently 70,000 undergrad engineering

parrainés par un employeur est en hausse constante, et elle représentait en 2011-2012 environ 37 p. 100 du volet des emplois spécialisés. C'est dans l'ouest de l'Australie, où les secteurs des ressources et de la construction sont particulièrement dynamiques, que l'on a enregistré l'augmentation démographique la plus importante. La population a en effet augmenté de 78 000 personnes, soit 3,3 p. 100. Les charpentiers ont été les plus nombreux à venir s'y installer, suivis des ingénieurs, des administrateurs de projets, des électriciens, des plombiers, des architectes et des mécaniciens automobiles.

En Nouvelle-Zélande, ils ont enregistré un gain net de 7 900 immigrants qualifiés. Et ils s'attendent à un solde migratoire de 20 000 à la fin de 2013, alors qu'ils avaient un déficit de 3 200 l'année précédente. L'an dernier, ils ont enregistré une hausse de 2 p. 100 du nombre de travailleurs ayant les compétences essentielles, la première hausse annuelle depuis le début du ralentissement économique mondial.

Enfin, c'est la Chine qui fournit les plus gros contingents de travailleurs qualifiés à ces deux pays, où plus de 24 millions de personnes travaillent actuellement dans l'industrie de la construction.

Ces résultats sont éloquentes. Le modèle des déclarations d'intérêt fonctionne bien dans ces économies industrialisées parce qu'il remet l'accent sur l'efficacité et les compétences recherchées. Une réforme n'est jamais parfaite. En mesurant son succès à l'aune de l'immigration et de la croissance, nous ne pourrions constater que des résultats positifs pour notre pays et les industries concernées.

Honorables sénateurs, je vous remercie de m'avoir écouté. Je suis fier de représenter notre association, et je serai heureux de répondre à vos questions.

Kim Allen, chef de la direction, Ingénieurs Canada : Je vous remercie de m'avoir invité à comparaître aujourd'hui. Je m'appelle Kim Allen, et je suis chef de la direction d'Ingénieurs Canada.

Ingénieurs Canada est l'organisation nationale qui représente les 12 instances de réglementation provinciales et territoriales de la profession d'ingénieur. Elle a pour mandat de protéger et de servir l'intérêt public. Les associations qui la composent regroupent 260 000 ingénieurs. Nos membres et les différentes instances de réglementation contribuent à la sécurité des Canadiens en s'assurant que les ingénieurs agréés satisfont aux normes les plus élevées en ce qui concerne la formation, l'agrément professionnel et l'exercice de la profession.

Je suis heureux d'avoir l'occasion, aujourd'hui, de vous dire pourquoi le système des déclarations d'intérêt va, à notre avis, aider les employeurs à recruter les ingénieurs expérimentés et spécialisés dont ils ont besoin.

Notre étude du marché du travail de 2012 révèle que, presque partout au Canada, il y aura, d'ici une dizaine d'années, une pénurie d'ingénieurs ayant 5 à 10 ans d'expérience ou des compétences spécialisées. Même si l'on compte actuellement au

students in accredited engineering programs across Canada and more than 23,000 in masters and PhD programs, it's not necessarily sufficient to meet the anticipated future demand, particularly given employers' preference for experienced engineers. An effective immigration system that helps to identify candidates for immigration and that helps to meet the needs of industry and business that employ engineers will help address this anticipated shortage.

Statistics Canada reported that 42 per cent of all immigrants have a university degree and that 52 per cent of those degrees are in engineering. In 2012, for example, an immigration pool of 38,000 individuals claimed to have engineering credentials, and more than 20 per cent of the engineering profession in Canada are already internationally trained engineers.

Our constituent associations process over 5,500 applications annually from immigrants, and this is the highest among the regulated professions. The question of how to effectively address and licence engineers educated overseas has been top of mind for our members for some time. We have shown leadership in foreign credential recognition and continue to innovate in how we assess foreign credentials.

In reviewing the elements of Bill C-4 that pertain to the expression of interest system, I noted that proposed section 10.3(1)(e) authorizes the minister to issue instructions regarding eligibility criteria. I am hopeful that the criteria will include a reference to the need for those who wish to work in a regulated profession to demonstrate that they are taking the steps to qualify for licensure.

For our part, the engineering profession is already trying to help individuals with the right qualifications to be as licence-ready as they possibly can before arriving in Canada. Most regulators will accept paperwork prior to an individual arriving in Canada. Academic, work experience and reference assessments can start once the required documentation is received. Existing language requirements for the purpose of immigration support the language proficiency needed to become a professional engineer. Increased flexibility about how and when the professional practice exam is taken will continue to be explored.

We are continuing to develop the best practices for engineering regulators, embracing competency-based assessment and developing a Canadian framework for licensure, which is a dynamic model of regulation that will help the regulators enhance their ability to regulate the practise of professional engineering and to better serve and protect the public interest.

Engineers Canada believes that there is value for the economy and the engineering profession in better engaging employers in the immigration process and making sure that those with the skills

Canada 70 000 étudiants en génie inscrits dans des programmes de premier cycle, et 23 000 dans des programmes de maîtrise et de doctorat, cela ne suffira pas nécessairement à faire face à la demande, d'autant que les employeurs préfèrent recruter des ingénieurs ayant de l'expérience. Avec un système d'immigration qui permet de sélectionner les candidats afin de répondre aux besoins des industries et des employeurs qui recrutent des ingénieurs, nous serons mieux en mesure de faire face à cette pénurie.

Selon Statistique Canada, 42 p. 100 de tous les immigrants ont un diplôme universitaire et 52 p. 100 d'entre eux ont un diplôme en génie. En 2012, dans le bassin de candidats à l'immigration, 38 000 prétendaient avoir des diplômes en génie; aujourd'hui, plus de 20 p. 100 des membres de cette catégorie professionnelle au Canada ont des diplômes étrangers.

Nos associations traitent plus de 5 500 candidatures d'immigrants chaque année, et c'est le chiffre le plus élevé de toutes les professions réglementées. La question de la reconnaissance des diplômes étrangers est un dossier qui intéresse nos membres depuis un certain temps. Nous avons su faire preuve de leadership dans ce domaine, et nous entendons bien continuer à innover en la matière.

En examinant les dispositions du projet de loi C-4 qui concernent le système de la déclaration d'intérêt, j'ai constaté que le projet d'alinéa 10.3(1)(e) autorise le ministre à émettre des instructions ministérielles au sujet des critères d'admissibilité. J'espère que ces critères indiqueront clairement que ceux qui souhaitent travailler dans une profession réglementée doivent s'engager à faire ce qu'il faut pour obtenir leur permis d'exercer.

De notre côté, nous aidons déjà les individus ayant les qualifications voulues à faire les démarches préalables à l'obtention du permis d'exercer, pour qu'ils l'obtiennent le plus vite possible une fois au Canada. La plupart des instances de réglementation acceptent de commencer à traiter les dossiers avant l'arrivée des immigrants au Canada. De cette façon, l'évaluation du dossier universitaire, de l'expérience et des références peut commencer dès réception des documents. Les exigences linguistiques imposées par les services d'immigration correspondent au niveau de maîtrise linguistique exigé pour devenir un ingénieur professionnel. Nous allons continuer d'étudier d'autres solutions pour faciliter l'administration de l'examen d'agrément.

Nous sommes en train de préparer un recueil des pratiques exemplaires, d'établir un processus d'évaluation des compétences et de mettre au point un dispositif canadien pour la délivrance du permis d'exercer. Ce modèle dynamique de contrôle de notre profession aidera les instances de réglementation à réglementer l'exercice de notre profession et, ce faisant, à mieux protéger l'intérêt public.

Ingénieurs Canada est d'avis que l'économie et la profession d'ingénieur bénéficieront d'un système où les employeurs participent davantage au processus d'immigration pour que les

needed here are the most quickly moved through the system efficiently. A modern, responsive immigration system will better integrate immigrants into our economy and society.

Thank you again for the opportunity to speak to you today. I would be very happy to take any of your questions.

The Chair: Thank you, Mr. Allen. I will now turn to our final panellist, Professor Worswick.

Christopher Worswick, Professor and Vice-Chair, Department of Economics, Carleton University, as an individual: Thank you for giving me the opportunity to speak. I think this is a very interesting and potentially very useful change to immigration policy in Canada.

I will give you my background, very briefly. I am an economist. I have worked on the economics of immigration as one of my main research areas for the last 20 years. I am particularly interested in skilled immigrant selection. I try to understand the effectiveness of things like the point system.

I've done a little bit of work recently on expression-of-interest systems, so I am familiar with them and I think they have a lot to commend them. My understanding is that it was first introduced in New Zealand and has subsequently been introduced in Australia. However, I don't think there has been a lot of empirical evidence yet carried out on its effectiveness. So I'll just talk about it in terms of broad theoretical reasons why this would be a good move for Canada.

As the backgrounder piece outlines well, this gives us the opportunity to prioritize stronger applicants within the immigration pool. One thing that has been well documented in Canada has been the growing backlog, at least until recently, of applicants under the point system — reaching numbers like 600,000 and 800,000, depending on when you look at it.

My understanding is that the government has moved to reduce that number. I don't believe it has been completely eliminated yet, but I think that backlog has placed us at a competitive disadvantage relative to countries like Australia, which has had much faster processing times. Anecdotally, in talking to immigrants, immigrants very often will apply to more than one potential receiving country. Very often they will go to the first place that processes their application, if they're primarily moving on economic criteria. So this potentially has the opportunity for us to get a larger share of the strong applicants for immigration.

The other thing that is maybe worth pointing out is that while we tend to focus on countries like Australia and New Zealand, there is a growing number of competing OECD and other countries looking for highly skilled immigrants. Countries that really have not had much interest in having a large immigration

formalités concernant les candidats qu'ils veulent recruter soient remplies avec le maximum d'efficacité et de diligence. Un système d'immigration plus moderne et mieux adapté aux besoins facilitera l'intégration des immigrants dans notre économie et dans notre société.

Je vous remercie à nouveau de m'avoir invité à m'adresser à vous aujourd'hui. C'est avec plaisir que je répondrai à vos questions.

La présidente : Merci, monsieur Allen. Je vais maintenant donner la parole à notre dernier témoin, le professeur Worswick.

Christopher Worswick, professeur et vice-président, Département d'économie, Université Carleton, à titre personnel : Je vous remercie de me donner l'occasion de m'adresser à vous. Les changements que le gouvernement propose d'apporter à la politique d'immigration du Canada sont très intéressants et devraient s'avérer très utiles.

Permettez-moi tout d'abord de me présenter. Je suis économiste, et je me spécialise dans l'économie de l'immigration depuis vingt ans. Ce qui m'intéresse plus particulièrement, c'est la sélection des immigrants qualifiés. J'essaie de mesurer l'efficacité de certains mécanismes, comme le système de points.

J'ai récemment travaillé sur des modèles de déclaration d'intérêt. Je les connais donc passablement bien, et je peux dire qu'ils ont beaucoup d'avantages. Je crois que la Nouvelle-Zélande a été le premier pays à en instaurer un, et l'Australie lui a emboîté le pas. Toutefois, nous n'avons pas encore beaucoup de données empiriques pour en mesurer l'efficacité. Je vais donc essayer de vous dire pourquoi, d'un point de vue théorique, ce serait une bonne chose pour le Canada.

Comme l'indique clairement le document de travail, un tel système permet de traiter plus rapidement les candidatures les plus solides. Le gros inconvénient de notre système de points a toujours été, tout au moins jusqu'à récemment, l'accumulation d'arriérés pouvant atteindre 600 000 et même 800 000 dossiers, selon l'époque.

Je sais que le gouvernement a décidé de réduire cet arriéré. Cependant, comme il n'est pas encore complètement résorbé, je pense que cela nous place dans une position désavantagée par rapport à des pays comme l'Australie, dont les délais de traitement des dossiers sont bien plus courts. Soit dit en passant, il faut savoir, et je le tiens des immigrants eux-mêmes, que les candidats à l'immigration soumettent très souvent leur demande à plus d'un pays en même temps. Et en règle générale, ils vont s'installer dans le pays qui est le premier à accepter leur dossier, surtout s'ils émigrent pour des raisons économiques. Par conséquent, avec ce nouveau système, nous serons mieux en mesure de retenir des candidatures intéressantes.

Il ne faut pas oublier non plus que, même si on parle plus souvent de l'Australie et de l'Asie, il y a de plus en plus de pays de l'OCDE et d'ailleurs qui essaient eux aussi d'attirer des immigrants qualifiés. Des pays qui étaient jusque-là peu intéressés à se doter d'un vrai programme d'immigration, pour

programs based on their cultural or demographic situations see the benefits that highly skilled immigrants can make to their economies, even just simply in terms of the fiscal impact. Highly successful people pay a lot of taxes, and they don't tend to collect a lot of benefits. Just in simple accounting terms, it's clear there are potentially strong benefits.

I think this point has already been made, but I see benefits to employers from this type of expression-of-interest system. The fact that this kind of electronic system could be in place means that employers looking for skilled workers outside of Canada could have a means of searching more effectively. That's another strength, and that's something that I would encourage resources to be put into developing.

I will raise two concerns to conclude. The first concern is — and I think this was raised by one of the earlier speakers — a loss of transparency. One of the advantages of the current point system is that applicants have a good understanding of what the threshold is and what they need in order to be successful. That's a strength of the Canadian approach to skilled immigrant selection, and something that should be continued.

For clearly strong applicants, maybe we should be publishing when they will automatically be invited. Within the point system, if the threshold is, say, 63 points, maybe for applicants with 68 points or higher — or some number like that — there is an automatic invitation to apply. I would encourage that transparency be a key feature of this system.

The last comment relates to the emphasis on employers in this system. I was one of the first economists in the academic area to start pushing in Canada for a growing role for employers, but I think there is a risk that the pendulum could swing too far. Historically, employers have not had a significant role in skilled immigrant selection in Canada. That's changing very rapidly. On the one hand, the strength of employers is that they can use very effective evaluations of foreign educational credentials and work experience that's difficult to build into a point system. But on the other hand, we have to recognize that employers' interests may not jibe perfectly with the country's interests.

There is a lot of evidence that highly skilled immigration is the way for Canada to go. Employers pushing for low-skilled immigrants — we have to question exactly what are the benefits that are coming from that.

I will stop there. I'm happy to try to answer questions.

The Chair: Thank you, professor. I do have a list now.

des raisons culturelles ou démographiques, se rendent compte maintenant de la contribution que les immigrants qualifiés peuvent apporter à leur économie, ne serait-ce qu'au niveau des recettes fiscales. En règle générale, les entrepreneurs très prospères paient beaucoup d'impôts et ne reçoivent pas beaucoup d'avantages sociaux. Par conséquent, rien que sur une base comptable, il est évident que cela représente une contribution énorme.

Je pense, et je crois que cela a déjà été mentionné, qu'un système de déclaration d'intérêt présente des avantages pour les employeurs. Si l'on met en place un système électronique, ça signifie que les employeurs qui cherchent des travailleurs qualifiés à l'étranger pourront le faire de façon beaucoup plus efficace. Pour cette raison, il est très important, à mon avis, que l'on investisse dans la mise au point d'un tel système.

En guise de conclusion, j'aimerais faire part de mes deux réserves. La première — un témoin en a déjà parlé — concerne le manque de transparence. L'un des avantages de l'actuel système de points est que les candidats savent parfaitement le seuil qu'ils doivent atteindre et ce qu'ils doivent avoir pour être acceptés. Cette transparence est une force du système canadien de sélection des immigrants qualifiés, et c'est quelque chose qu'il faudrait conserver.

Pour les candidatures particulièrement solides, on pourrait divulguer l'invitation automatique qui leur est faite. Avec le système de points, si le seuil est par exemple de 63 points, les candidats qui ont 68 points ou plus — c'est à peu près ça — sont automatiquement invités à déposer leur dossier. Je vous recommande donc de rendre le nouveau système beaucoup plus transparent.

Pour terminer, j'aimerais dire quelques mots sur le rôle important qu'on accorde aux employeurs dans ce nouveau système. J'ai été l'un des premiers économistes universitaires, au Canada, à réclamer un rôle accru pour les employeurs, mais il ne faudrait pas que l'on aille vers un autre extrême. Au Canada, les employeurs n'ont jamais joué un rôle important dans la sélection des immigrants qualifiés, mais c'est en train de changer, et ce, très rapidement. Il est vrai que les employeurs sont bien placés pour faire une évaluation très efficace des diplômes et de l'expérience acquis à l'étranger, et qu'il est difficile d'intégrer cela un système de points. Mais, d'un autre côté, il faut bien admettre que les intérêts des employeurs ne coïncident pas toujours parfaitement avec les intérêts du pays.

Bon nombre d'études démontrent que les immigrants très qualifiés sont la solution pour le Canada. Par contre, lorsqu'on voit des employeurs réclamer des immigrants peu qualifiés, on peut se demander ce que cela nous apporte exactement.

Je vais m'arrêter là; je serai heureux de répondre à vos questions.

La présidente : Merci. Je vais m'en remettre à la liste.

Senator Dawson: First of all, thank you, all the witnesses, including our colleague in Nova Scotia.

Mr. Bellissimo, the omnibus part of this legislation — some of my colleagues on the other side will say we used to do that, too, and yes, we did. I thought it was wrong; I'm on the record saying it was wrong at that time, because it does limit the role of sober second thought in having witnesses in front of the chamber in which we can comment for hours if we want. But in reality, the possibility of amending, changing, improving or giving this more teeth or less teeth is not going to happen. We will be reporting to the Minister of Finance, because, even though it's immigration related or passport related, this is a finance bill. As senators, our capability of voting against a budget bill is limited by history.

That's the big picture.

I agree with you on the process; I think the process is flawed. That being said, I do agree with most of what's in the legislation. I think that, as it is presented, these are basic improvements to the legislation.

One thing you did not comment on, and I would like your opinion on — the bar side of it — is the transfer of passports and the office and responsibility to immigration. You did not comment in this letter. Do you have an opinion on that part of the process? I'll take you one at a time.

Mr. Bellissimo: Given the time we were allowed to respond to the legislation, we obviously had to choose which area of the legislation we were going to comment on. As such, we limited our comments to Part 3, Division 16.

I've heard the other witnesses' testimony on the passport transfer. From hearing that testimony, I understand that the costs and the costing of that transfer are not before this committee, but beyond that I have nothing else to offer at this stage.

Senator Dawson: As you know, we didn't get a very clear answer on what the budgetary side of this issue is, even though it's a budget bill, the answers were — I hope we will get more details, Madam Chair.

Mr. Allen, you have mentioned claiming to have engineering credentials. I noticed in your remarks you said the number of people who are "claiming to be engineers." That comment was added obviously because you must recognize, or you must have found, that some of them are not. If so, what percentage of those who claim to be engineers passed your test of engineering?

Mr. Allen: There are really two levels. The number was the 38,000. Those are the ones where there is some type of engineering degree, diploma — whatever they have coming into it — yet our constituent associations only see about 5,500 of that broad 38,000 who apply. The success rate of those 5,500 who apply is in

Le sénateur Dawson : J'aimerais tout d'abord remercier tous les témoins, y compris notre interlocuteur qui se trouve en Nouvelle-Écosse.

Monsieur Bellissimo, pour ce qui est du projet de loi omnibus — je sais que certains de mes collègues de la majorité disent que nous en faisons autant, et c'est vrai. Mais je pense que nous avons tort de le faire, et je n'ai jamais hésité à le dire publiquement, car cela limite notre capacité d'entendre des témoins et de discuter pendant des heures avec eux, si bon nous semble. Mais en réalité, on sait bien qu'on ne pourra pas modifier, changer, améliorer, muscler ou édulcorer le texte qui nous est proposé. Et nous allons devoir soumettre notre rapport au ministre des Finances parce que, même si ces dispositions concernent l'immigration et les passeports, c'est quand même un projet de loi de finances. Nous savons bien qu'en qualité de sénateurs, nous ne pouvons pas voter contre un projet de loi portant exécution du budget.

Voilà pour le contexte général.

Pour ce qui est de la façon de procéder, je suis d'accord avec vous, elle est boiteuse; cela dit, j'approuve l'essentiel de ce projet de loi, car il représente une nette amélioration de la loi.

Il y a une chose dont vous n'avez pas parlé — et j'aimerais bien savoir ce que le Barreau en pense —, c'est le transfert du bureau des passeports et de la responsabilité de tout le programme au ministère de l'Immigration. Vous n'en parlez pas dans votre lettre. Avez-vous quelque chose à dire sur la façon de procéder? Une chose à la fois.

M. Bellissimo : Étant donné le préavis que nous avons eu pour préparer notre réponse au projet de loi, nous avons dû faire un choix. C'est la raison pour laquelle nous avons limité nos commentaires à la Section 16 de la Partie 3.

J'ai entendu le témoignage des autres témoins au sujet du transfert du bureau des passeports. Et je sais que les coûts de ce transfert débordent du cadre de votre étude, alors pour l'instant, je n'ai rien d'autre à ajouter.

Le sénateur Dawson : Comme vous le savez, on ne nous a pas donné une réponse très claire au sujet des coûts de cette initiative, car même s'il s'agit d'un projet de loi portant exécution du budget, les réponses... J'espère que nous aurons plus de détails par la suite, madame la présidente.

Monsieur Allen, vous avez parlé tout à l'heure de « candidats qui prétendaient avoir un diplôme d'ingénieur ». Si vous avez dit ça, c'est sans doute parce que vous avez découvert par la suite qu'ils n'en avaient pas. Alors quel pourcentage de ceux qui prétendaient avoir un diplôme d'ingénieur ont réussi votre examen d'agrément?

M. Allen : En fait, il y a deux niveaux. Sur les 38 000 candidats qui se trouvaient dans le bassin de candidats ayant un diplôme ou un grade en génie ou quelque chose du genre, nos associations n'ont finalement reçu que 5 500 demandes. Et sur ces 5 500 personnes qui font une demande, environ 80 à 85 p. 100

the 80 to 85 per cent range in terms of those who are either able to instantly meet the Canadian academic requirements or, with a little bit of work and writing a couple of exams — taking a course or two — can meet it. There is a high success rate of those who apply.

Part of our concern is that a big percentage of them don't apply, and the engineering profession often ends up being criticized that we don't recognize credentials. It is very hard for our constituent associations to recognize credentials if people don't apply.

Senator Downe: We have all had a taxi driver who complained about the fact that his engineering degree was not recognized by the Canadian association. They applied as engineers. Five thousand of them went through the process, but all of the other ones — I'm jokingly saying they're driving taxis or doing something else — applied because they were engineers and were fast-tracked because they were engineers. In the end, after they are here, after they have gained status, they stop being engineers and the system lets them go through?

Mr. Allen: Even for Canadian graduates, engineering education is a very broad education. There are lots of people who might practise engineering and then go off into running other businesses or doing a number of things. The actual statistics are that, for people who actually graduate with an engineering degree, by the time they reach mid-career, only about 35 per cent continue to practise engineering.

Internationally, that wouldn't be any different. You would have those types of people who are bright and have a degree and whose interest may have gone into it. Under the existing system, we think people are coming here to perhaps practise engineering. They are actually getting points because they have a degree as opposed to a match to coming in to practise engineering.

If you're looking to fill the gap or the shortage, we see that matching up the fact that they are going to meet the requirements of licensure and that that's what they want to do is a better match than saying, "You have an engineering degree. It means you may want to practice engineering when you come here." They may want to run another business or do whatever other types of things.

[Translation]

Senator Fortin-Duplessis: My first questions are for Mr. Allen.

Mr. Allen, can you begin by telling us how many of your engineers originally hail from outside the country? And you touched on this, but do you think the bill will increase the number of foreign engineers practising their profession in Canada?

d'entre elles réussissent, soit immédiatement, parce qu'elles remplissent les critères universitaires canadiens, soit un peu plus tard, après avoir suivi une ou deux formations complémentaires. Le taux de réussite est très élevé chez ceux qui font une demande.

Une part de nos inquiétudes vient du fait qu'un gros pourcentage de ces derniers ne postulent pas et que les ordres professionnels d'ingénieurs finissent souvent par subir des critiques parce qu'ils ne reconnaissent pas les accréditations. C'est très difficile pour nos instances de réglementation de la profession de reconnaître les accréditations si les gens ne posent pas leur candidature.

Le sénateur Downe : Nous avons tous entendu un chauffeur de taxi se plaindre que son diplôme d'ingénieur n'était pas reconnu par l'association canadienne. Pourtant ces candidats à l'immigration se sont présentés comme des ingénieurs. Cinq mille d'entre eux ont finalement soumis une demande, mais que font tous les autres? Je plaisante quand je dis qu'ils conduisent des taxis, car ils font peut-être autre chose. Ils étaient candidats à l'immigration parce qu'ils étaient ingénieurs et on a traité leur dossier en priorité parce qu'ils étaient ingénieurs. Mais finalement, une fois qu'ils sont ici, une fois qu'ils ont leur statut, ils cessent d'être ingénieurs et le système les laisse filer?

M. Allen : Même pour les diplômés canadiens, une formation en génie exige de longues études. Il y a beaucoup de gens qui exercent la profession pendant quelque temps avant de s'orienter vers d'autres secteurs, d'autres types d'activités. Les statistiques indiquent que, une fois arrivés au milieu de leur carrière, environ 35 p. 100 de ceux qui ont un diplôme en génie continuent d'exercer la profession d'ingénieur.

C'est la même chose dans les autres pays. Il y a des gens qui sont brillants et qui font des études de génie, mais qui s'en désintéressent par la suite. Avec le système actuel, nous supposons que les gens viennent au Canada pour exercer leur profession. Ils obtiennent donc les points nécessaires parce qu'ils ont un diplôme, et non parce que le système leur a trouvé un emploi d'ingénieur.

Si vous voulez combler ce déficit ou cette pénurie de main-d'œuvre, il vaut mieux leur dire qu'ils devront faire le nécessaire pour obtenir le permis d'exercer, plutôt que de leur dire : « Vous avez un diplôme d'ingénieur, c'est donc que vous voudrez vraisemblablement exercer votre profession une fois au Canada. » Car une fois au Canada, ils auront peut-être envie de faire autre chose.

[Français]

La sénatrice Fortin-Duplessis : Mes premières questions vont s'adresser à M. Allen.

Monsieur Allen, dans un premier temps pouvez-vous nous dire combien de vos membres ingénieurs sont actuellement originaires de l'extérieur du pays? Et si vous croyez, vous en avez parlé un peu, que ce projet de loi va faire grimper le nombre d'ingénieurs étrangers qui vont exercer leur profession au Canada.

In your brief, on the bottom of page 4, you indicate that, according to Statistics Canada, 42 per cent of immigrants have a university degree and 52 per cent of those degrees are in engineering. I would like to know how many of the engineers who currently belong to your association are foreign. No statistics.

[English]

Mr. Allen: Across Canada, slightly over 20 per cent of that 260,000 were trained abroad. We may not necessarily track, but it's pretty close to the same number actually born abroad that go into it. You have different jurisdictions, so Ontario and British Columbia have a much higher percentage. About 38 per cent of the 80,000 that are in Ontario were born internationally. You have other parts of the country where that hasn't happened. Those numbers have been fairly consistent over the years that you keep going in. Both Ontario and B.C. have had a number of years, over the last decade, in which they have actually licensed more internationally trained than domestically trained people.

[Translation]

Senator Fortin-Duplessis: I thought I saw that one of your main functions is to advise foreign engineers on how to practice the engineering profession in Canada. In that capacity, do you have the necessary resources to accommodate more internationally trained engineers?

[English]

Mr. Allen: Yes, we do. Last year, we launched a coming-to-Canada/working-in-Canada website — newcomers.engineerscanada.ca — with support from the federal government that put it in place. It really gives people a road map of what's required.

Engineers, if they actually understand the process, even though sometimes it may be complicated, are actually very good at working their way through. They have very clear paths for how to do it.

That tool includes going online to as many as we have; there are about 8,000 different engineering programs around the world that we actually have in a database. Somebody can click on it and find out where their engineering degree matches up, in relative terms, to a Canadian degree. We're members of the Washington Accord. They recognize "substantially equivalent," and there are 17 different signatories. If they get their degrees accredited by those ones, Canada's degrees are recognized and would be in the same level as those from those various countries. We've had such experience with so many other countries that people can actually get a good indication that they're going to have to do some additional training.

The engineering education in Canada tends to be broader than in many other countries. Many countries go narrower and may go deeper than we do in Canada. People can take some additional courses, and we encourage them to take them in their home

Vous nous avez cité en page 4, dans le bas d'un paragraphe, Statistique Canada, lui qui rapporte 42 p. 100 des immigrants ont un diplôme universitaire, et que 52 p. 100 de ces diplômés sont en ingénierie. Je voudrais savoir actuellement combien d'ingénieurs inscrit dans votre ordre proviennent de l'étranger. Pas des statistiques.

[Traduction]

M. Allen : Dans l'ensemble du Canada, un peu plus de 20 p. 100 de ces 260 000 ingénieurs ont des diplômes étrangers. Nous n'avons pas toutes les données nécessaires pour l'affirmer, mais nous avons à peu près le même pourcentage d'ingénieurs qui sont nés à l'étranger. Ce pourcentage varie d'une province à l'autre, mais il est beaucoup plus élevé en Ontario et en Colombie-Britannique. Environ 38 p. 100 des 80 000 ingénieurs de l'Ontario sont nés à l'étranger. Dans d'autres régions, c'est zéro. Ce sont des chiffres assez constants depuis de nombreuses années. L'Ontario et la Colombie-Britannique ont connu des années, au cours de la dernière décennie, où elles ont agréé plus d'ingénieurs formés à l'étranger que d'ingénieurs formés au Canada.

[Français]

La sénatrice Fortin-Duplessis : J'ai cru remarquer qu'une de vos principales fonctions est de conseiller des ingénieurs étrangers sur la façon d'exercer la profession au pays. À cet égard est-ce que vous avez les ressources nécessaires pour suffire à une présence accrue d'ingénieurs formés à l'étranger?

[Traduction]

M. Allen : Oui. L'an dernier, nous avons ouvert un site Internet à l'intention des nouveaux ingénieurs venant s'installer au Canada — newcomers.engineerscanada.ca —, avec l'aide du gouvernement fédéral. Ce site explique aux gens les formalités qu'ils doivent accomplir.

Quand ils comprennent vraiment la démarche à suivre, même si c'est un peu compliqué, les ingénieurs se débrouillent généralement très bien car ils ont une idée très claire de ce qu'ils doivent faire.

Le site leur permet d'accéder en ligne à environ 8 000 programmes de génie du monde entier, que nous avons dans notre base de données. Il suffit à un immigrant de cliquer dessus pour savoir quelle est l'équivalence canadienne de son diplôme en génie. Nous sommes signataires de l'Accord de Washington, qui définit la notion d'« équivalence substantielle » entre les régimes d'accréditation des 17 pays signataires. Autrement dit, les diplômes obtenus dans l'un de ces pays sont reconnus au Canada, et vice versa. Comme nous avons acquis une bonne expérience avec un grand nombre de pays, les gens peuvent se faire une idée précise des formations complémentaires qu'ils vont devoir suivre.

Au Canada, la formation des ingénieurs est généralement plus vaste que dans bien d'autres pays, où cette formation est plus limitée et plus spécialisée. Les gens peuvent suivre des formations complémentaires, et nous les encourageons à le faire dans leur

country before they immigrate. If they can understand what they need to become licensed and are interested in doing those ones, we give them guidance along with all those ones.

As for the individual assessments that would be put in place with that, we would look at providing that type of support system, and so, whether the assessment happens now or later, it would be put in place. We are working with our 12 constituent associations to ensure that, once we do an assessment, the assessment is not only good for immigration but also for licensure. It's not a separate assessment giving you credits for immigration. It must also give you the appropriate ones to tell you where you actually stand in that academic requirement for licensure.

[Translation]

Senator Fortin-Duplessis: My last question is for Mr. Kydd. I will try to speak slowly to give the interpreter enough time to translate my question.

Mr. Kydd, you mentioned that you were very much in need of foreign engineers, meaning foreign workers. You gave a figure that struck me as quite high: 320,000 workers. Do you think the new system could potentially give rise to fraud, for example, cases in which fake or real employers would obtain a positive labour market opinion and then select friends or individuals to pay them money in order to be chosen? Or does that not concern you at all?

[English]

Mr. Kydd: I am aware of that situation, yes. So that's the question?

I thank you for the question, honourable senator. I do appreciate it. I don't think I said that there would be members coming in with respect to 3,500 engineers. I meant that with respect to something else, but I would be happy to send you my notes to clarify that.

We understand, from a construction and labour perspective, that the system, as it currently exists in Canada, will allow — this is where I think we certainly cannot lose focus — the provinces and employers to work closely within the new expression of interest system and it is going to be critical to weeding out any type of fraudulent claim.

With respect to the current streams, as they exist, for allowing family members to come in and participate in the system, I think that has to be another piece of the legislation that needs to be considered and focused on.

I'm not sure if that exactly answers your question with respect to Division 16 Part 3.

pays, avant de venir au Canada. Quand ils savent ce qu'ils doivent faire pour avoir leur permis, et qu'ils sont prêts à le faire, nous leur donnons des conseils pour y parvenir.

Pour ce qui est de l'évaluation des dossiers individuels, qui est prévue dans le programme, nous verrons à quelle étape elle pourra se faire. Nous nous entendons avec les 12 instances de réglementation de la profession avant de déterminer, au moment de l'évaluation, qu'un candidat répond aux conditions d'immigration et aux conditions d'obtention du permis d'exercer. Ce n'est pas une évaluation qui se fait séparément, pour vous donner des points d'immigration. Il faut aussi qu'à la suite de cette évaluation, le candidat sache exactement les démarches qu'il va devoir faire et les formations complémentaires qu'il va devoir suivre pour obtenir le permis d'exercer.

[Français]

La sénatrice Fortin-Duplessis : Ma dernière question est pour monsieur Kydd. Je vais essayer de parler lentement afin que le traducteur puisse vous transmettre ma question.

Monsieur Kydd, vous avez mentionné que vous avez un grand besoin d'ingénieurs étrangers, c'est-à-dire de travailleurs étrangers. Vous avez mentionné un chiffre que j'ai trouvé très gros, c'est 320 000 travailleurs. Selon vous, pensez-vous que le nouveau système pourrait potentiellement amener des cas de fraude, par exemple si des employeurs fictifs ou réels réussissaient à obtenir un avis favorable sur le marché du travail et pourraient choisir des amis ou des personnes qui leur verseraient une somme d'argent afin d'être choisis? Ou bien vous ne craignez rien de cela?

[Traduction]

M. Kydd : Je suis au courant de ce genre de situation. C'est votre question?

Je vous remercie, madame la sénatrice, je suis heureux de pouvoir y répondre. Je ne pense pas avoir parlé de l'arrivée de 3 500 ingénieurs. Je disais cela à propos d'autre chose, mais je serais heureux de vous faire parvenir des précisions à ce sujet.

Nous savons que, pour ce qui est de notre industrie — et il ne faut pas perdre ça de vue —, le nouveau système permettra aux provinces et aux employeurs de collaborer étroitement pour la mise en œuvre du modèle des déclarations d'intérêt, et ça va être crucial si nous voulons réussir à écarter toute demande frauduleuse.

S'agissant des catégories qui existent actuellement et qui permettent à des immigrants de faire venir des membres de leur famille, je pense qu'elles relèvent d'autres articles de la loi.

Je ne sais pas si j'ai répondu à la partie de votre question qui concernait la partie 3 de la section 16.

What we do know — and we're talking about engineers and people in the construction trades — is that the current point system is not efficient enough to stream out and streamline the skills. The point system is allowing people with PhDs or Masters degrees to come in with current, recognized labour-demand needs. For example, the current system will provide the maximum 25 points for somebody with a PhD or a Master's degree and at least 17 years of full-time study or experience. In comparison with that, we have apprentices who have at least 12 years of full-time study and work who are only being allowed 12 points.

What's going to be important within the new expression of interest model is that we have complete cooperation between provinces and employers so that the skills are accounted for up front.

I know in my testimony last week one of my colleagues asked a very good question about how we're going to claim and how we're going to be able to identify those skills from employers in the provinces with interviews through Skype or telephone conversations. That is part of the legislation and the act that needs to definitely take a stronger stance because of the fact that we are dealing with people coming expediently through other countries. There has to be more cooperation and coordination.

[Translation]

Senator Fortin-Duplessis: Sir, I would just like to point out that, in your opening remarks, you were very positive, and that is why I asked you the question.

[English]

Senator Ataulhjan: Thank you for being here this morning. My first question is for Mr. Bellissimo.

If implemented, how do you see the new recruitment model affecting our labour market? I'm particularly interested in any effect it would have on female workers, those with disabilities and visible minorities. Will gender, age, disability or visible minorities be taken into account?

Mr. Bellissimo: That's a very interesting question, madam senator. I know that you posed that question to government officials as well. The problem is we don't know the criteria. We can borrow and look at the New Zealand model. The New Zealand model has 140 points. You are automatically selected between 120 and 140. You might be selected if there is cap space under 120. It's very geared to the human capital model based on what we understand to be traditional criteria. It is unclear at this stage if any of those factors can be considered, at least at the expression of interest stage. We just don't have the details, and that would be part of the concern.

Senator Ataulhjan: Professor Worswick, you briefly touched on the role of employers as having too much influence. What are some of the issues that you have and that can arise? What are some of your main concerns?

Ce que nous savons — et nous parlons des ingénieurs et des métiers de la construction —, c'est que le système de points actuellement en place ne permet pas bien de répertorier et classer les compétences. Avec le système actuel, les gens qui ont un doctorat ou une maîtrise sont acceptés, en fonction des besoins reconnus du marché du travail. Par exemple, le système actuel accorde un maximum de 25 points à celui qui a un doctorat ou une maîtrise et au moins 17 années d'études à plein temps ou d'expérience professionnelle. En comparaison, les apprentis qui ont au moins 12 années d'études à plein temps et d'expérience professionnelle ne se voient attribuer que 12 points.

Ce qui va être intéressant, avec le nouveau modèle des déclarations d'intérêt, c'est que les provinces et les employeurs vont pouvoir pleinement collaborer de façon à ce que les compétences soient prises en compte dès le départ.

La semaine dernière, quand j'ai témoigné devant l'autre comité, un de mes collègues a posé une excellente question sur la façon dont nous allions pouvoir déterminer les compétences recherchées par les employeurs, dans les provinces, au moyen d'entrevues par Skype ou par téléphone. Il va falloir que la loi soit très précise là-dessus, car c'est sûr qu'il y a des étrangers qui vont essayer de se faufiler. Il faut donc renforcer la collaboration et la coordination.

[Français]

La sénatrice Fortin-Duplessis : Monsieur, je veux simplement vous dire que, dans votre exposé, au départ, vous avez toujours été très positif. C'est pourquoi je vous ai posé cette question.

[Traduction]

La sénatrice Ataulhjan : Je vous remercie de comparaître ce matin. Ma première question s'adresse à M. Bellissimo.

S'il est mis en œuvre, j'aimerais savoir quel impact ce nouveau modèle de recrutement aura sur notre marché du travail. Ce qui m'intéresse tout particulièrement, c'est l'impact qu'il aura sur la main-d'œuvre féminine, les travailleuses souffrant de handicaps et celles qui appartiennent à des minorités visibles. Va-t-on tenir compte du sexe, de l'âge, du handicap et du groupe ethnique?

M. Bellissimo : C'est une question très intéressante, madame la sénatrice. Je sais que vous l'avez aussi posée aux fonctionnaires. La difficulté, c'est que nous ne connaissons pas les critères qui seront appliqués. Si nous prenons l'exemple du modèle néo-zélandais, il comporte 140 points. Entre 120 et 140, vous êtes automatiquement sélectionnés. Vous pouvez l'être aussi juste en dessous de 120, s'il reste de la place. Ce modèle est axé sur le capital humain, qui est un critère traditionnel. Pour l'instant, nous ne savons pas si ces facteurs seront pris en compte, tout au moins à l'étape de la déclaration d'intérêt. Nous n'avons pas tous ces détails, et c'est cela qui nous inquiète en partie.

La sénatrice Ataulhjan : Monsieur Worswick, vous avez dit, en passant, que les employeurs avaient trop d'influence. Quels sont les problèmes qui risquent de se poser? Qu'est-ce qui vous préoccupe le plus?

Mr. Worswick: Thank you for the question. It's a very good one.

I guess I was trying to tiptoe a fine line in saying that. I think that employers do have a role, and I don't want it to come across that I am negative about this. I think employers can be very effective in terms of identifying education that's easily transferable to Canada or equivalent to Canadian education, and work experience, and these are difficult things.

One concern I have, and I have written on this especially related to the Temporary Foreign Worker Program, which is a different topic than here, but I think that Canadian immigration and temporary migration should be focused on skilled workers, and one of the main reasons I think that is that we have the problem of income inequality in Canada, and young workers — especially less skilled workers — have difficulty finding suitable employment to get started. An employer may find it profitable to try to bring in relatively less-skilled workers, even if it's advertised at the going wage rate or paid equivalent to what Canadians earn. It's not clear to me that that's in the country's best interests. It might be in the employer's best interests. When we focus on skilled workers, those interests tend to be much more closely aligned.

The other point I could quickly make is this: Mr. Kydd rightly pointed out that the current point system heavily favours university education. I think the current government has moved through the new sort of skilled trades program to try to make it easier to bring in skilled trades workers and I support that to some extent, but the point that is often lost in these discussions is that, if you look at different entry classes of immigrants, the immigrants who do the best in terms of labour market earnings are the skilled workers, principal applicants. Why? Because they have a lot of education. What does that mean? They may not get a job in the first year, and they may not get a job in their profession, but they tend to do well because they have a lot of skills.

Focusing just on filling gaps in our skill matrix as a country, there's a risk that instead of taking the Masters of Science student from MIT, we could end up taking an apprentice. Maybe we should take both, but let's not just move completely toward gap-filling.

Senator Ataullahjan: Your concern primarily is about the kind of immigrants we would be attracting, and the ones that we would be choosing would be —

Mr. Worswick: I'm not actually concerned about the immigrants themselves. I am more worried about the consequences for less-skilled Canadians finding employment. At the lower end of the income distribution, it's not easy to get established, whether that be for young Canadians or people maybe without post-secondary education or without completing high school. We have to be conscious that part of government policy should be to ensure that low-income Canadians have good opportunities. I'm not convinced that our high-skilled

M. Worswick : Je vous remercie de cette excellente question.

J'ai fait très attention en disant cela, car je pense que les employeurs ont un rôle à jouer, et je ne veux pas qu'on pense que je m'y oppose. J'estime que les employeurs sont les mieux placés pour définir les critères d'équivalence des diplômes et de l'expérience professionnelle, car c'est difficile à définir.

Ce qui me préoccupe, et j'ai traité de cette question dans un texte sur le Programme des travailleurs étrangers temporaires, qui est bien sûr un programme différent de celui que vous examinez aujourd'hui, c'est qu'à mon avis, notre programme d'immigration et notre programme d'immigration temporaire devraient être axés sur les travailleurs qualifiés. En effet, l'une des raisons pour lesquelles nous avons un problème d'inégalité des revenus au Canada, c'est que les jeunes travailleurs — surtout les travailleurs les moins qualifiés — ont du mal à trouver un premier emploi convenable. Un employeur va peut-être trouver plus avantageux de faire venir des travailleurs relativement moins qualifiés, même s'il promet des salaires équivalents à ceux des Canadiens. Je ne suis pas convaincu que ce soit dans l'intérêt du Canada. Ça sert plutôt les intérêts de l'employeur. Quand on privilégie les travailleurs qualifiés, les intérêts du pays et les intérêts de l'employeur ont tendance à converger.

Permettez-moi d'ajouter rapidement ceci : M. Kydd a raison de dire que l'actuel système de points favorise considérablement les diplômés universitaires. Le gouvernement essaie d'avoir un programme qui facilite l'immigration de travailleurs spécialisés, et jusqu'à un certain point, je suis d'accord avec ça. Mais ce qu'on oublie souvent, dans ce genre de discussions, c'est que, parmi toutes les catégories d'immigrants, ceux qui touchent les meilleurs salaires sont les travailleurs qualifiés. Pourquoi? Parce qu'ils ont beaucoup de diplômes. Ce qui veut dire que, même s'ils ne trouvent pas un emploi dès la première année ou un emploi dans leur profession, ils arrivent à s'en sortir parce qu'ils ont beaucoup de compétences.

Si l'objectif est avant tout de combler des postes dans les métiers spécialisés, on risque de prendre un apprenti plutôt qu'un candidat qui a une maîtrise en sciences du MIT. Peut-être que nous devrions accepter les deux, mais il ne faut pas avoir uniquement pour objectif de boucher des trous.

La sénatrice Ataullahjan : Donc, ce qui vous préoccupe le plus, c'est le type d'immigrants que nous allons attirer, et ceux que nous allons choisir...

M. Worswick : Ce n'est pas vraiment le type d'immigrants qui me préoccupe, ce sont plutôt les difficultés que les travailleurs moins qualifiés risquent alors d'avoir pour trouver un emploi. Pour les gagne-petit, ce n'est pas facile de démarrer dans la vie, qu'il s'agisse de jeunes Canadiens ou de gens qui n'ont pas fait d'études supérieures ou qui n'ont même pas terminé leur secondaire. Il faut que ce volet de la politique gouvernementale permette de continuer d'offrir de bonnes possibilités d'emploi aux gagne-petit. Autrement dit, je ne pense pas que notre programme

immigration program has a negative impact on high-skilled Canadians, but I am somewhat concerned at the low end of the skill distribution.

Senator D. Smith: I share your prioritizing skilled workers and people with more education, and I understand that, but you did point out that one of your concerns and a potential problem was a lot of people in the low-skilled categories. What are these categories with jobs? Are a lot of them like harvest time temporary ones, or what are the ones where the volume is significant?

Mr. Worswick: It depends on what program we're talking about, and I was mixing up the immigration and temporary foreign workers. I'm not saying anyone on the panel is arguing this, but hypothetically an employer might argue that they might own or manage a hotel in Calgary, and they can't find cleaning staff. Should we be prioritizing a person who's willing to come, maybe with low skills, to do that work, when clearly there are people in Canada who could do that work? Maybe the wage offer in the labour market has to go up to encourage people to enter the labour market or to move geographically, but I would rather see that happen. I'm not sure that answers your question.

Senator D. Smith: Well, no. I can understand the hotel cleaning staff and that, and maybe harvest time things because it's not that long a period and isn't really all that relevant, but are there other categories in this big category?

Mr. Worswick: You brought up agricultural workers. I'm not suggesting we dismantle that system.

Senator D. Smith: And I'm not suggesting that either.

Mr. Worswick: I understand. I just feel that, generally, for employers who cannot fill vacancies, I am more sympathetic when there is a clear credential that the employee needs to have, such as an engineering degree or an electrical certification of some kind. I'm not too concerned at that level. It was just sort of a general comment that it might be in the interests of an employer who is operating a mine or a trucking business. These are jobs that don't require very high levels of credentials, so the supply of workers is likely to be quite responsive to a small increase in the wage. I'd rather see us try that, from a policy perspective —

Senator D. Smith: To address the unemployed who are in the low-skilled category already here.

Mr. Worswick: Yes.

Senator Demers: Regarding Bill C-4, what changes, if any, or adjustment would be made to Division 4 and 16 of Part 3? We at times make some changes or adjustments, if you want it.

d'immigration de travailleurs très qualifiés ait un impact négatif sur les Canadiens très qualifiés, mais je crains qu'il en ait sur les moins qualifiés.

Le sénateur D. Smith : Je suis d'accord avec vous, il faut mettre l'accent sur les travailleurs qualifiés et ceux qui ont des diplômes. Mais ce que vous craignez, c'est un trop grand nombre de travailleurs peu qualifiés. À quels emplois pensez-vous? S'agit-il surtout d'emplois temporaires, au moment des récoltes? Dans quelle catégorie le volume est-il le plus important?

M. Worswick : Tout dépend du programme dont vous voulez parler, car moi je parlais du programme d'immigration et du programme des travailleurs étrangers temporaires. Je ne dis pas que c'est ce qu'a affirmé un témoin, mais un employeur qui possède un hôtel à Calgary pourrait fort bien prétendre qu'il n'arrive pas à trouver du personnel d'entretien. Devrions-nous alors faire venir en priorité une personne ayant peu de compétences, pour faire ce travail? La solution serait peut-être d'augmenter les salaires de ce type d'emplois afin d'encourager les gens à les accepter, même s'ils doivent déménager dans une autre région. Je préférerais cette solution. Je ne suis pas sûr que cela réponde à votre question.

Le sénateur D. Smith : Pas vraiment. Je peux comprendre ça pour le personnel d'entretien de l'hôtel et aussi pour les travailleurs saisonniers, pendant la période des récoltes, par exemple, car ça ne dure pas très longtemps, mais y a-t-il d'autres catégories dans cette grande catégorie?

M. Worswick : Vous parlez des travailleurs agricoles. Je ne recommande pas de supprimer ce système.

Le sénateur D. Smith : Moi non plus.

M. Worswick : D'accord. Je dis simplement que, s'agissant des employeurs qui n'arrivent pas à recruter les employés dont ils ont besoin, je préfère nettement qu'ils disent clairement quelle formation ils exigent, comme un diplôme en génie ou un agrément comme électricien. À ce niveau-là, ça ne me pose pas trop de problèmes. Je disais simplement, de façon générale, que cela pourrait être intéressant pour un employeur qui dirige une mine ou une entreprise camionnage. Il y a des emplois qui n'exigent pas énormément de diplômes, et à ce moment-là, une petite augmentation des salaires offerts augmente sensiblement l'offre de travailleurs. Je préférerais qu'on prenne cette orientation plutôt...

Le sénateur D. Smith : Pour encourager les travailleurs non qualifiés, qui sont déjà au Canada mais qui sont au chômage, à accepter ces emplois.

M. Worswick : Oui.

Le sénateur Demers : S'agissant du projet de loi C-4, quelles modifications recommandez-vous d'apporter aux sections 4 et 16 de la partie 3? Ça nous arrive de faire des changements, si vous les recommandez.

The Chair: Are you addressing that to all of the witnesses?

Senator Demers: Yes.

The Chair: Does anyone want to take that on?

Mr. Bellissimo: Thank you, Madam Chair, and thank you, honourable senator, for the question. Definitely one section that I would urge this committee to look at closely is proposed subsection 10.3(5), because based on the language it seems to suggest, and subject to further study, that ministerial instruction could impact other sections under the act not related to the expression of interest. That's a provision that's concerning because of the broadness of the language.

The other issue is with respect to these entities and bodies. If the department is aware of whom they are identifying, it would be best in the spirit of transparency to identify those bodies in the legislation. Those would be the two issues.

Generally, and again I take Senator Dawson's point as to how much can be done, I think that this program has incredible potential, and it would be too bad if so much of it was set out in ministerial instruction that it was open to that criticism that I highlighted earlier. If those instructions could be fleshed out, subject to parliamentary review and public debate, I think you are safeguarding this program from unnecessary criticism and a program that I think most of us agree would work well. It's the mode of presentation, the vagueness, that raises concerns.

Mr. Allen: Just to offer a comment along those ones, it authorizes the minister to issue instructions regarding eligibility criteria and, to me, the eligibility criteria is in there, but it is just as important to who actually assesses them, so we don't end up with a mismatch, that somebody assesses it, and then it is not accepted by the provincial or territorial regulator, so we have a seamless one. If you are going to go in to somebody who is appropriately qualified to move into this one, let's make sure the licensing bodies have input into it and that you also have that criteria. If we are looking for doctors or engineers or whatever, then we have input into that criteria and assess that they actually meet the standards and not have people come to the country where they don't and have that long struggle with that.

The Chair: I want to follow up with Professor Worswick. Yesterday we were told that this was going to be a completely new program, that it was one that has been called for because of the gap of the long list. It has not been very helpful to those who wish to come to Canada. I think somebody pointed out that they may go to other countries before they come here, so we don't get the best and the brightest; somebody else does, one of our competitors. It isn't just what is good for business; it's what makes Canada's economy grow. We want to get the best we can if we can't get them at home.

La présidente : Est-ce que vous vous adressez à tous les témoins?

Le sénateur Demers : Oui.

La présidente : Qui veut bien répondre?

M. Bellissimo : Merci, madame la présidente, et merci, sénateur, de votre question. S'il y a un article que je recommande à votre comité d'examiner de plus près, c'est bien le paragraphe 10.3(5), parce que le libellé actuel semble vouloir dire, sous réserve d'un examen plus approfondi, que les instructions ministérielles peuvent influencer sur d'autres articles de la loi qui ne sont pas liés à la déclaration d'intérêt. Cette disposition nous inquiète parce que sa formulation est très générale.

L'autre chose qui nous préoccupe concerne les entités et les organismes. Si le ministère pense à des entités ou à des organismes en particulier, il vaudrait mieux, par souci de transparence, indiquer dans la loi de qui il s'agit. Ce sont là nos deux préoccupations.

De façon générale, et j'en reviens à ce que disait le sénateur Dawson, je pense que ce programme a un potentiel incroyable, et il serait regrettable que beaucoup de ses modalités soient définies par instructions ministérielles, car à ce moment-là, ça prête le flanc à la critique. Il serait souhaitable que ces instructions soient préparées et étoffées avant d'être soumises à un examen parlementaire et à un débat public, si l'on veut éviter des critiques indues, d'autant plus que nous reconnaissons que ça peut s'avérer être une excellente initiative. C'est la façon de présenter les choses, le flou qui les entoure, qui nous inquiètent.

M. Allen : Dans le même ordre d'idées, j'observe que le ministre peut émettre des instructions ministérielles au sujet des critères d'admissibilité, alors qu'à mon avis, ces critères sont déjà dans la loi. Il faudrait également savoir qui va évaluer ces critères, car il ne faudrait pas qu'il y ait des couacs, au cas où ils ne seraient pas acceptés par les instances de réglementation provinciales ou territoriales. Il faut que tout le monde s'entende là-dessus. Si vous voulez choisir quelqu'un de qualifié, assurez-vous que les instances de réglementation sont d'accord et que les critères sont acceptés. Si vous recherchez des médecins ou des ingénieurs, par exemple, vous évaluez les candidats en fonction de ces critères, afin de vous assurer qu'ils répondent aux normes, au lieu de faire venir des gens au Canada qui ne répondent pas à ces critères, ce qui cause ensuite toutes sortes de problèmes.

La présidente : J'aimerais poursuivre la discussion avec M. Worswick. On nous a dit hier que c'était un programme entièrement nouveau, qu'on a mis sur pied pour résorber la longue liste d'attente, qui décourage bien des candidats à l'immigration. Quelqu'un a dit tout à l'heure que certains d'entre eux décident d'aller s'installer dans un autre pays, si bien que les meilleurs et les plus brillants ne viennent pas chez nous mais vont chez nos concurrents. Il ne faut pas voir seulement ce qui est bon pour les entreprises, mais aussi ce qui est bon pour l'économie canadienne. Nous voulons faire venir les meilleurs, si nous ne pouvons pas les trouver chez nous.

Some of your comments seem to have gone into existing programs, so I want to be absolutely certain. We were told all the other programs will continue, whether it's family group, a temporary worker's program, et cetera. This will be a new program; therefore, it is meeting some of the criticisms of the previous programs, which we're not dismantling but are setting up a new program.

Where do your fears come that some of the issues will be in the new program that you've now found in the old one? I want to point out that I come from Saskatchewan. We are not only looking at how to bring up segments of our own society into the skills that we need — and that's a lot of the skills trades, the universities and the skills trades — but, equally, we need new immigrants to come in. We can't fill it from the rest of Canada and we can't fill it immediately from Saskatchewan, so we are looking at balancing how we bring up more of our own students as they come into the trades and into university degree programs that are necessary, but also looking at bringing in new immigrants. This seems to be the kind of approach that might be of some benefit.

Can you tell me why you feel the risks of the other program will come in here? Is it simply the way it will be administered?

Mr. Worswick: I think, as it has been pointed out, we don't have a lot of details on how it will be administered, so I think it's natural to have some concerns.

I like the idea of an expression of interest system. I don't philosophically have a concern about that, I think mainly because the current points system, current selection for the skilled worker and professionals program as an example has very long waiting lists. This is a good idea that, if implemented well, could lead, as you say, to us getting more of the stronger applicants for immigration.

Some of my comments were in response to other comments I have heard around the table that we have to start focusing on bringing in individuals to fill particular shortages. I'm not convinced, with the appropriate educational system developments in Canada, that in the medium term we couldn't fill those gaps.

Do I think immigration is a net positive for Canada? Yes, I do, but sometimes I think our need for this is overstated. I'm supportive of the current level of immigration; I'm not saying it should be changed. I see this as a good development because I think for skilled immigration we can select more effectively. I didn't mean to imply there were other problems with this particular proposal.

The Chair: Thank you. I needed that clarification.

Mr. Bellissimo, I think you did point out that immigration acts haven't been giving ministerial directives, ministerial direction. In the past, I have been a critic. There's just too much in the hands of

Vous avez parlé des programmes existants, et il y a une chose dont j'aimerais absolument être sûre. On nous a dit que tous les autres programmes seront maintenus, qu'il s'agisse de la catégorie de la famille, du programme des travailleurs temporaires, et cetera. Ce programme est nouveau, et par conséquent, il prête le flanc à certaines des critiques adressées aux programmes antérieurs, que nous conservons parallèlement à ce nouveau programme.

Pourquoi craignez-vous que le nouveau programme pose les mêmes problèmes que l'ancien? Je viens de la Saskatchewan, et croyez-moi, nous essayons d'encourager certains groupes de notre société à acquérir les compétences dont nous avons besoin — et ça concerne surtout les métiers spécialisés et certains diplômes universitaires —, mais nous avons aussi besoin d'immigrants. Nous n'avons pas suffisamment de travailleurs chez nous, ni dans le reste du Canada, alors nous essayons d'être présents sur deux fronts à la fois : d'une part, nous encourageons nos jeunes à s'orienter vers des métiers spécialisés ou bien à obtenir les diplômes universitaires dont nous avons besoin, et d'autre part, nous essayons de faire venir des immigrants. Il me semble que c'est une approche intéressante.

Pourquoi craignez-vous que les risques liés à l'autre programme se posent avec celui-ci? Est-ce simplement à cause de la façon dont il sera administré?

M. Worswick : Comme certains l'ont fait remarquer, nous n'avons guère de détails sur la façon dont ce programme sera administré, alors il est naturel d'avoir des craintes.

Le concept de la déclaration d'intérêt me plaît. Ça ne me pose pas de problème philosophique, et surtout, je constate que le système de points et le processus de sélection du programme des travailleurs qualifiés et des professionnels ont donné lieu à des listes d'attente interminables. C'est donc une bonne idée qui, si elle est correctement mise en œuvre, pourrait nous aider, comme vous l'avez dit, à accueillir des candidats à l'immigration plus solides.

Ce que j'ai dit, c'était en réponse à certaines remarques tout à l'heure, à savoir que notre objectif principal devrait être de faire venir des immigrants pour combler des pénuries particulières. Il me semble qu'en prenant les mesures appropriées au sein de notre système éducatif, nous serons capables, à moyen terme, de combler ces postes.

Est-ce que l'immigration est une bonne chose pour le Canada? Bien sûr que oui, mais il m'arrive de penser qu'on exagère nos besoins. J'appuie les niveaux d'immigration actuels, et je ne dis pas qu'il faut les changer. Cette nouvelle initiative me semble aller dans la bonne direction, car je pense qu'on pourra sélectionner les immigrants qualifiés de façon plus efficace. Je ne voulais pas laisser entendre qu'elle allait poser d'autres problèmes.

La présidente : Merci. J'avais besoin de cette précision.

Monsieur Bellissimo, vous avez dit, je crois, que notre législation sur l'immigration ne prévoit pas l'émission de directives ministérielles, d'orientations ministérielles. C'est une

the minister that we don't know. That's not a recent phenomenon; that has been part of the problem of immigration. The rebuttal to me was always that the minister needs to act fast, needs have this authority, and that legislation takes too long, if we want to be responsive. We don't want to cause problems to those coming into the country, nor do we want to jeopardize our own country, so that ministerial discretion is important.

Where do you see, if you can state again, more ministerial discretion, other than the one point that you have already pointed out? I think it was 10.3, was it?

Mr. Bellissimo: Proposed section 10.3(5) is the most concerning provision and then, of course, it would also be 10.3(1), which provides 12 additional powers to the minister. Proposed section 10.4, with respect to disclosure of private information, I know Minister Alexander has commented that he has been working with the Privacy Commissioner, but again we don't have that information and it would be helpful if we did.

The other one would be proposed section 91.5, the designation of a body to represent or advise a person for consideration in connection.

If I might, Madam Chair, with respect to the concern you raised about Saskatchewan, it's a very important concern because the way this has evolved in the past few years with the provincial nominee program. There are additional carrots provided to intended applicants to settle outside of the major immigration hubs — Ontario, British Columbia, Quebec — and part of that was a system that flowed through to the province.

I know there have been provincial consultations, but part of the challenge we have now with a ranking system and the buy-in from the provinces is how you will rank and who will access those numbers. If you have 2,000 great applicants, how many are allocated provincially? There are many issues that from the CBA's perspective we would like to see discussed now, before the legislative changes, because again it would be unfortunate if down the road you didn't have provincial buy-in and then you had competing programs. Again, to your question, I think it's an important consideration.

The Chair: I think you have looked at our previous transcript. We were told by officials that there have been consultations with provinces. Quebec is notable. There has been some passing of information, but they have a separate system. It is geared to the rest of the provinces, and there have been buy-ins, so you're flagging that, without you or I knowing exactly what those negotiations have been with the provinces.

Mr. Bellissimo: What I'm stating is that, from our perspective, it would be nice to see, in rolling out this program, that such buy-in was public and that there was a concerted approach. But we still have those negotiations ongoing and not completed, so we're

chose que j'ai eu l'occasion de dénoncer, dans le passé. Il y a trop de choses qui dépendent du ministre et que nous ignorons. Ce n'est pas un phénomène récent, c'est un problème propre à l'immigration. Mais on me rétorquait toujours que le ministre a besoin d'intervenir rapidement, qu'il a besoin de ces pouvoirs, et qu'avec cette loi, ça prend trop de temps. Nous ne voulons pas causer de problèmes à ceux qui veulent immigrer chez nous, mais nous ne voulons pas non plus mettre notre pays en danger, par conséquent, c'est important de préserver la discrétion ministérielle.

À quel article constatez-vous qu'il y a davantage de discrétion ministérielle, à part le point que vous avez déjà mentionné? C'était l'article 10.3, n'est-ce pas?

M. Bellissimo : Le projet de paragraphe 10.3(5) est le plus préoccupant, et il y a aussi le 10.3(1) qui confère au ministre 12 nouveaux pouvoirs. Il y a aussi le projet d'article 10.4, qui concerne la divulgation de renseignements personnels, mais je sais que le ministre Alexander a dit qu'il devait rencontrer la commissaire à la protection de la vie privée à ce sujet. Là encore, nous n'avons guère de détails, et il serait utile d'en avoir.

Il y a aussi le projet d'article 91.5, où le ministre peut désigner un organisme pour représenter ou conseiller une personne... relativement à...

Ce que vous avez dit au sujet de la situation en Saskatchewan, madame la présidente, me paraît très important, vu l'évolution du programme des candidats des provinces ces dernières années. On essaie d'offrir des incitatifs supplémentaires aux futurs immigrants pour qu'ils aillent s'installer en dehors des grands pôles d'immigration — l'Ontario, la Colombie-Britannique et le Québec —, et une partie des immigrants atterrissent dans la province.

Je sais que des consultations ont eu lieu avec les provinces, mais maintenant qu'il y a un classement des candidats à l'immigration et que l'accord des provinces est nécessaire, il faut qu'elles sachent comment ce classement va se faire et qui aura accès à ces chiffres. Ce sont là des questions qui, selon l'ABC, devraient être débattues dès maintenant, avant l'entrée en vigueur du projet de loi, car encore une fois, il serait regrettable que certaines provinces ne donnent pas leur accord et que vous vous retrouviez avec des programmes concurrents. Pour revenir à votre question, je dirai que c'est une considération importante.

La présidente : Je crois que vous avez lu les délibérations de notre dernière réunion. Les fonctionnaires nous ont dit qu'il y avait eu des consultations avec les provinces. Le Québec est un cas à part; ils ont reçu de l'information, mais ils ont un système distinct. Cela s'adresse aux autres provinces, dont certaines ont donné leur accord. Vous dites cela sans savoir, pas plus que moi d'ailleurs, à quoi ont abouti ces négociations avec les provinces.

M. Bellissimo : Ce que je dis, c'est que, de notre point de vue, il serait souhaitable que la mise en œuvre de ce programme se fasse de façon concertée et avec l'appui du public. Les négociations avec les provinces se poursuivent, et nous ne savons donc pas

not at the point where we know where the provinces stand. Initial reviews are good, but it would be nice before the legislation passed to have that buy-in.

The Chair: Is that because you're a cautious lawyer and are attempting to ensure there are no difficulties with the program?

From a political point of view, I find that parliamentarians are often the first to know if there is a problem on immigration. We get a lot of telephone calls and a lot of lawyers contact us and alert us immediately when the system isn't working. That has an impact on every political party, whether it's on the government side or otherwise.

I'm wondering whether this program causes you any more concern than any of the other programs that are created backlogs or difficulties.

Mr. Bellissimo: The challenge with this program is that it is an exciting opportunity to do really good things in the system, and what we continue to flag — because of that — is that there's no need, in our respectful submission, to put so much in the hands of the minister and leave so much unsaid at this stage.

Again, this is not any comment on the minister or regarding any nefarious aims; that's not what we're saying. But lift the curtain. Be clear about what the intentions are with respect to entities and bodies — I've highlighted those. If it's the provinces, that's fantastic; those details should be in there. We're saying that we would hate to see this program compromised because we rushed to implementation.

The Chair: As I understand the implementation date — I've forgotten — it is 2015 when it will come into play. So from now until then is the consultation. What you're asking is that you be included and that it be transparent?

Mr. Bellissimo: Absolutely, yes. We have a period of implementation of a good 14 months. Let's continue the dialogue. Let's hopefully dial down some of the broad and sweeping language of legislation. That will make that consultation meaningful.

Senator Dawson: You asked more or less the question, but just a general comment about the fact that, because of the process, if we had the example of the Province of Quebec that has a particular status on this issue come in and say, "We will or we will not participate; we will or will not cooperate," it would make it easier for us to know exactly where we stand. I guess it applies to Saskatchewan, as well.

Not having that time, because we have to report to the Finance Committee next week, there's no use having other hearings. But I do believe in your request for transparency, and I would again put on the record that omnibus bills were bad when we were doing them and they're still bad today. Flaws will be discovered in six months. You're going to come back with a bill saying, "Here are mistakes that were found in the legislation, because you had 33 bills being amended in 16 different departments." It does

quelles sont les positions de ces dernières. Nous en avons des échos positifs, pour le moment, mais il serait souhaitable d'avoir leur accord avant l'entrée en vigueur de ce projet de loi.

La présidente : Est-ce parce que vous êtes un avocat prudent et que vous voulez éviter des problèmes?

J'observe que les parlementaires sont souvent les premières personnes à être informées quand il y a un problème d'immigration. Nous recevons des coups de téléphone, les avocats nous appellent dès qu'il y a une faille dans le système. C'est le cas de tous les partis politiques, qu'ils soient au pouvoir ou non.

J'aimerais savoir si ce programme vous inquiète plus que les autres programmes qui provoquent des arriérés ou d'autres difficultés.

M. Bellissimo : Le problème que nous avons avec ce programme, c'est qu'il offre des perspectives très intéressantes, et que, précisément pour cette raison, il n'est pas nécessaire de donner autant de pouvoirs au ministre et de laisser autant de choses dans le flou.

Ce n'est pas une attaque contre le ministre, et nous ne lui prêtons pas de sombres desseins. Non, ce n'est pas ça. Mais soyez plus transparents. Dites quelles sont vos intentions au sujet des entités et des organismes, comme je l'ai déjà dit. S'il s'agit des provinces, alors dites-le clairement dans le projet de loi. Ce que nous disons, c'est qu'il serait vraiment regrettable que le programme soit compromis à cause d'une mise en œuvre précipitée.

La présidente : Je crois que la date d'entrée en vigueur est 2015, si je me souviens bien. Donc, d'ici là, c'est la consultation. Ce que vous voulez, c'est y participer, et qu'elle soit transparente?

M. Bellissimo : Tout à fait. Nous avons 14 mois devant nous, alors continuons le dialogue. Essayons, si c'est possible, de préciser certains libellés très flous du projet de loi. Ça serait une amélioration.

Le sénateur Dawson : Vous avez plus ou moins déjà posé la question, mais je voudrais faire une remarque générale au sujet du processus. Si, par exemple, la province du Québec, qui a un statut particulier dans ce domaine, déclarait qu'elle adhère ou qu'elle n'adhère pas, cela nous simplifierait la tâche car nous saurions alors clairement où nous en sommes. Je suppose que c'est la même chose pour la Saskatchewan.

Étant donné que nous devons soumettre notre rapport au Comité des finances la semaine prochaine, ce n'est pas la peine d'avoir d'autres audiences. Je comprends tout à fait que vous réclamiez davantage de transparence, et je tiens à affirmer, encore une fois, mon opposition aux projets de loi omnibus : ce n'était pas une bonne chose quand nous étions au pouvoir, et ce n'est toujours pas une bonne chose avec les conservateurs. On découvrira les problèmes dans six mois. Vous reviendrez nous

create flaws, and sober second thought, Madam Chair, was the idea behind the Senate. It was true in 1867, and I think it's still true in 2013.

The Chair: I don't think you'll find disagreement on that last part of your statement — by any of the senators, anyway.

Senator Ataullahjan: Just a quick question. Professor, I was going to ask you the same question that I asked Mr. Bellissimo; namely, that if this law is implemented, how do you see it affecting our labour market? My special concern is with female workers, girls with disabilities and visible minorities.

Mr. Worswick: Thank you for the question. It's a very important question, but it's difficult to answer.

If the focus is on the groups of individuals you described who are already in Canada, then it's probably going to depend on the type of immigrants we admit. If the focus seems to be on skilled immigrants — there is some risk that may not only be the case — but if the focus is on skilled immigrants, then I don't think there will be a large negative impact. That would be my prediction.

If the focus is on the immigrants we admit, we have to realize that skilled immigrants typically are men, on average — certainly higher than in the population. I don't know numbers off the top of my head, but we will not be admitting a lot of people with significant physical disabilities.

It depends on the perspective of your question. I'm not sure if that's helpful.

Senator Ataullahjan: My concern was: Are we going to be attracting, like you said, just young men?

Mr. Worswick: I don't want to overstate that young men is the only group. Certainly, it is overrepresented. That has been true for a long time with Canadian immigration policies.

Senator Oh: My question can be open to all. We take in about 250,000 immigrants per year. With this new program for skilled immigrants, what about the other immigrants — the entrepreneurs? This country is built on immigration, and we have a lot of successful immigrant entrepreneurs who came here who came from non-English speaking countries. What about those sectors?

You have skilled workers — immigrants — come in, but you have to balance. You also need entrepreneurship — people who come here to create the businesses so that skilled immigrants have work to do. What about those coming from the other places? Will they be looked after in this system? I have a lot of calls and concerns on this. They could be the first wave to be without on this program.

The Chair: I am not sure that anyone here wants to answer that because it is a government question; you're asking the government. The departmental officials yesterday indicated — I

dire : « voici les erreurs que nous avons trouvées dans la loi, parce que vous avez essayé de modifier dans une même loi 33 lois touchant 16 ministères ». Ça crée inévitablement des problèmes, et c'est pour ça qu'il est nécessaire de prévoir un second examen objectif, dont le Sénat a le mandat de s'acquitter, madame la présidente. C'était vrai en 1867, ça l'est encore en 2013.

La présidente : Je suppose que personne ne va contester la dernière partie de votre intervention, en tout cas pas les sénateurs.

La sénatrice Ataullahjan : J'aimerais poser une petite question. Professeur, je voudrais vous poser la même question qu'à M. Bellissimo. Si la loi entre en vigueur, quel impact va-t-elle avoir sur le marché du travail, notamment sur la main-d'œuvre féminine, les femmes souffrant d'un handicap et les minorités visibles?

M. Worswick : Je vous remercie de votre question. Elle est très importante, mais il est difficile d'y répondre.

Si vous parlez des groupes de travailleuses que vous avez mentionnés et qui sont déjà au Canada, ça dépendra probablement du type d'immigrants que nous allons accepter. Si on met l'accent sur les immigrants qualifiés, il peut y avoir un risque, mais je ne pense pas que l'impact soit très négatif. C'est ce que je pense.

Si on met l'accent sur les immigrants qualifiés, il faut bien comprendre que ce sont en général des hommes, en tout cas dans une proportion plus élevée que dans notre population. Je n'ai pas les chiffres en tête, mais je ne pense pas que nous accepterons beaucoup de gens avec des handicaps physiques notoires.

Je ne sais pas quel angle vous vouliez donner à votre question, et si ma réponse vous a été utile.

La sénatrice Ataullahjan : Ce que je veux savoir, c'est si nous voulons attirer uniquement des hommes jeunes?

M. Worswick : C'est vrai que les hommes jeunes forment un groupe surreprésenté. Mais c'est le cas depuis longtemps, dans le système d'immigration canadien.

Le sénateur Oh : Ma question s'adresse à tous les témoins. Nous accueillons environ 250 000 immigrants par an. Avec ce nouveau programme axé sur les immigrants qualifiés, qu'advient-il des autres immigrants? Notre pays a été bâti par des immigrants, et par beaucoup d'entrepreneurs qui venaient de pays non anglophones. Que va-t-il advenir d'eux?

Vous allez faire venir des travailleurs qualifiés, mais il faut garder un juste équilibre. Vous avez aussi besoin d'immigrants qui vont créer des entreprises qui emploieront des immigrants qualifiés. Dans quelle catégorie vont-ils venir? Le système va-t-il leur accorder une place? Je reçois beaucoup d'appels à ce sujet. Vont-ils être des laissés pour compte?

La présidente : Je ne pense pas qu'un témoin veuille répondre à cette question, car elle s'adresse plutôt au gouvernement. Les fonctionnaires nous ont dit hier — je ne sais pas si les totaux

don't know whether the overall numbers will be the same — that this is going to be another program in addition to all the other programs. So it's not replacing one program or another. I'm not sure it's going to make the other programs better or worse. They stand alone.

I guess one of the questions that we can endeavour to find out from department officials is whether this new program will change the target that often is set by governments. I think that's where you're getting to.

Senator Oh: Yes.

The Chair: We will undertake to get that answer for you.

I think we've come to the end of the questions. I want to thank all of the witnesses for coming: Ms. Thomson, Mr. Bellissimo, Mr. Allen, Professor Worswick and by way of video — we have now reconnected — Mr. Kydd. On behalf of all senators, I thank you for your input, for raising concerns and for indicating that there is good reason to look at this program positively, but with some caution.

Senators, we will adjourn until next week.

(The committee adjourned.)

seront les mêmes — que ce programme s'ajoute aux autres. J'ignore si cela va avoir un impact positif ou négatif sur les autres programmes, mais ils sont distincts.

On pourrait par contre demander aux fonctionnaires si la création de ce nouveau programme modifiera les quotas établis par les gouvernements. Je pense que c'est ça que vous voulez savoir.

Le sénateur Oh : Oui.

La présidente : Nous allons essayer d'obtenir cette réponse pour vous.

Je pense que nous arrivons à la fin des questions. J'aimerais remercier tous les témoins d'être venus nous rencontrer : Mme Thomson, M. Bellissimo, M. Allen, M. Worswick, et, par vidéoconférence — nous sommes maintenant reconnectés — M. Kydd. Au nom de tous les sénateurs, je vous remercie de vos commentaires et de votre optimisme vis-à-vis de ce nouveau programme, malgré vos réserves.

Sénateurs, la séance est levée jusqu'à la semaine prochaine.

(La séance est levée.)

WITNESSES

Wednesday, November 20, 2013

Citizenship and Immigration Canada:

Caitlin Imrie, Director General, Passport Program Transition Office;

Teny Dikranian, Senior Analyst, Passport Program Transition Office;

Maia Welbourne, Senior Director, Strategic Policy & Planning;

James McNamee, Director, Immigration Strategies & Analysis;

Jean-Pierre Lamarche, Director General, Passport Program Management and Strategic Initiatives.

Employment and Social Development Canada:

Campion Carruthers, Director, Temporary Foreign Workers Program.

Thursday, November 21, 2013

Canadian Bar Association:

Tamra Thomson, Director, Legislation and Law Reform;

Mario Bellissimo, Chair, Immigration Law Section.

Engineers Canada:

Kim Allen, Chief Executive Officer.

As an individual:

Christopher Worswick, Professor and Vice-Chair, Department of Economics, Carleton University.

Merit Nova Scotia: (by video conference)

Michael Kydd, President.

TÉMOINS

Le mercredi 20 novembre 2013

Citoyenneté et Immigration Canada :

Caitlin Imrie, directrice générale, Bureau de la transition de programmes du passeport;

Teny Dikranian, analyste principale, Bureau de la transition de programmes du passeport;

Maia Welbourne, directrice principale, Politiques stratégiques et planification;

James McNamee, directeur, Division des stratégies et analyses en matière d'immigration;

Jean-Pierre Lamarche, directeur général, Gestion du programme de passeport et des initiatives stratégiques.

Emploi et Développement social Canada :

Campion Carruthers, directeur, Programme des travailleurs étrangers temporaires.

Le jeudi 21 novembre 2013

Association du Barreau canadien :

Tamra Thomson, directrice, Législation et réforme du droit;

Mario Bellissimo, président, Section du droit de l'immigration.

Ingénieurs Canada :

Kim Allen, chef de la direction.

À titre personnel :

Christopher Worswick, professeur et vice-président, Département d'économie, Université Carleton.

Merit Nova Scotia : (par vidéoconférence)

Michael Kydd, président.